

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

CXXXVII^e ANNEE. - N° 33

MARDI 24 AVRIL 2018



BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 24 AVRIL 2018

Pages

CONSEIL DE PARIS

Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des mercredi 2, jeudi 3 et vendredi 4 mai 2018 1596

VILLE DE PARIS

AUTORISATIONS - FONCTIONNEMENT

Autorisation donnée à la Ville de Paris pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif municipal, non permanent, type multi-accueil situé 11, rue Maleville, à Paris 8^e (Arrêté du 12 avril 2018) 1596

Autorisation donnée à l'Association « CRESCENDO » pour le fonctionnement en gestion externalisée d'un établissement d'accueil collectif municipal, non permanent, type multi-accueil situé 78, boulevard Jourdan, à Paris 14^e (Arrêté du 12 avril 2018) 1597

Autorisation donnée à la Ville de Paris pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif municipal, non permanent, type multi-accueil situé 59, rue Berzélius, à Paris 17^e (Arrêté du 12 avril 2018) 1597

Autorisation donnée à la Ville de Paris pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif municipal, non permanent, type jardin d'enfants situé 4, rue Fernand Pelloutier, à Paris 17^e (Arrêté du 12 avril 2018) ... 1598

Autorisation donnée à la Ville de Paris pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif municipal, non permanent, type halte-garderie situé 43, rue Gauthey, à Paris 17^e (Arrêté du 12 avril 2018) 1598

Autorisation donnée à la S.A.S. « Evancia » pour le fonctionnement en gestion externalisée d'un établissement d'accueil collectif municipal, non permanent, type multi-accueil situé 16, avenue Simon Bolivar, à Paris 19^e (Arrêté du 12 avril 2018) 1598

CIMETIÈRES - ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

Annulation de reprise d'une concession abandonnée dans le cimetière du Père Lachaise (Arrêté du 9 avril 2018) 1599

REDEVANCES - TAXES - TARIFS

Fixation, à compter du 15 mai 2018, des tarifs des concessions funéraires et cinéraires, des redevances et des taxes applicables dans les cimetières parisiens (Arrêté du 13 avril 2018) 1599

CONCERTATIONS

Bilan de la concertation préalable relatif au projet d'aménagement Gare de Lyon - Daumesnil, à Paris 12^e (Arrêté du 20 octobre 2017) 1601

RECRUTEMENT ET CONCOURS

Fixation de la composition du jury de l'examen professionnel ouvert, à partir du mercredi 30 mai 2018, pour le recrutement de neuf éducateurs des activités physiques et sportives principaux de 2^e classe de la Commune de Paris (Arrêté du 18 avril 2018) 1601

Fixation de la composition du jury de l'examen professionnel ouvert, à partir du mercredi 30 mai 2018, pour le recrutement de six éducateurs des activités physiques et sportives principaux de 1^e classe de la Commune de Paris (Arrêté du 18 avril 2018) 1602

Ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de cadres supérieurs de santé paramédicaux d'administrations parisiennes, spécialité puéricultrice (Arrêté modificatif du 18 avril 2018) 1602

Liste d'admissibilité, par ordre alphabétique, des candidat-e-s autorisé-e-s à participer à l'épreuve orale d'admission d'entretien avec le jury du concours sur titres avec épreuves pour l'accès au corps des agent-e-s spécialisé-e-s des écoles maternelles de la Commune de Paris ouvert, à partir du 3 avril 2018, pour quinze postes 1603

RESSOURCES HUMAINES

- Fixation** de la liste des fonctions et leurs conditions d'exercice pour l'avancement au grade de professeur de la Ville de Paris de classe exceptionnelle (Arrêté du 16 avril 2018) 1603
- Fixation** du calendrier et des modalités de dépôt des candidatures pour l'accès à la classe exceptionnelle du corps des professeurs de la Ville de Paris (Arrêté du 17 avril 2018) 1604
- Fixation** du contingentement pour l'accès à la classe exceptionnelle du corps des professeurs de la Ville de Paris (Arrêté du 17 avril 2018) 1604
- Fixation** de la liste des fonctions et de leurs conditions d'exercice pour l'avancement au grade de professeur certifié de l'école horticole de la Ville de Paris de classe exceptionnelle (Arrêté du 17 avril 2018) 1604
- Fixation** du contingentement pour l'accès à la classe exceptionnelle du corps des professeurs certifiés de l'école horticole de la Ville de Paris (Ecole Du Breuil) (Arrêté du 17 avril 2018) 1605

RÉGIES

- Direction de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires.** — Caisse de la Mairie du 3^e arrondissement — (Régie de recettes n° 1003 — Régie d'avances n° 003) — Modification de l'arrêté municipal du 2 novembre 2017 désignant le régisseur et la mandataire suppléante. Nomination de nouveaux mandataires suppléants (Arrêté du 18 avril 2018) 1605

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

- Arrêté n° 2018 SSC 001** portant réservation d'emplacements de stationnement aux véhicules utilisés par les personnes handicapées dans le parc de stationnement Edouard VII, à Paris 9^e (Arrêté du 18 avril 2018) 1606
- Arrêté n° 2018 E 11286** modifiant, à titre provisoire, la circulation générale et les cycles rue de Vaucouleurs, à Paris 11^e. — *Régularisation* (Arrêté du 17 avril 2018) ... 1607
- Arrêté n° 2018 T 11175** modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Lecourbe, à Paris 15^e (Arrêté du 6 avril 2018) 1607
- Arrêté n° 2018 T 11190** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale dans plusieurs voies du 13^e arrondissement (Arrêté du 16 avril 2018) 1608
- Arrêté n° 2018 T 11247** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale boulevard Voltaire, à Paris 11^e (Arrêté du 19 avril 2018) ... 1608
- Arrêté n° 2018 T 11258** modifiant la règle du stationnement et de la circulation rue de Turenne, à Paris 4^e (Arrêté du 19 avril 2018) 1609
- Arrêté n° 2018 T 11260** modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation rue Richer, à Paris 9^e (Arrêté du 19 avril 2018) 1609
- Arrêté n° 2018 T 11262** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue du Charolais, à Paris 12^e (Arrêté du 18 avril 2018) 1610
- Arrêté n° 2018 T 11264** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Marie Benoist, à Paris 12^e (Arrêté du 18 avril 2018) 1610
- Arrêté n° 2018 T 11265** modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale et de circulation des bus, rue d'Aubervilliers, à Paris 18^e et 19^e (Arrêté du 16 avril 2018) 1611
- Arrêté n° 2018 T 11268** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Marcel Dubois, à Paris 12^e (Arrêté du 17 avril 2018) 1611
- Arrêté n° 2018 T 11269** modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Saint-Quentin, à Paris 10^e (Arrêté du 17 avril 2018) 1611
- Arrêté n° 2018 T 11270** modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation rue des Blancs Manteaux, à Paris 4^e (Arrêté du 19 avril 2018) 1612
- Arrêté n° 2018 T 11271** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Servan, à Paris 11^e (Arrêté du 19 avril 2018) 1612
- Arrêté n° 2018 T 11273** modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation rue des Mathurins, à Paris 9^e. — *Régularisation* (Arrêté du 19 avril 2018) 1613
- Arrêté n° 2018 T 11276** modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Keller, à Paris 11^e (Arrêté du 17 avril 2018) 1613
- Arrêté n° 2018 T 11278** modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Acacias, à Paris 17^e (Arrêté du 18 avril 2018) 1614
- Arrêté n° 2018 T 11279** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue des Wallons, à Paris 13^e (Arrêté du 17 avril 2018) 1614
- Arrêté n° 2018 T 11280** modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale boulevard de Courcelles, à Paris 17^e (Arrêté du 18 avril 2018) 1615
- Arrêté n° 2018 T 11282** modifiant, à titre provisoire les règles de stationnement et de circulation générale rue du Docteur Magnan, à Paris 13^e (Arrêté du 17 avril 2018) ... 1615
- Arrêté n° 2018 T 11283** modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue du Général Lanrezac, à Paris 17^e (Arrêté du 18 avril 2018) ... 1616
- Arrêté n° 2018 T 11285** modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale avenue Ingres, à Paris 16^e (Arrêté du 16 avril 2018) 1616
- Arrêté n° 2018 T 11288** modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale rue Michel-Ange, à Paris 16^e (Arrêté du 17 avril 2018) 1617
- Arrêté n° 2018 T 11290** modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Londres, à Paris 9^e (Arrêté du 19 avril 2018) 1617
- Arrêté n° 2018 T 11291** modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Jean Leclaire, à Paris 17^e (Arrêté du 18 avril 2018) 1618
- Arrêté n° 2018 T 11292** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue de Boulainvilliers et avenue Paul Doumer, à Paris 16^e (Arrêté du 17 avril 2018) 1618
- Arrêté n° 2018 T 11293** modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale avenue de la Porte de La Plaine, à Paris 15^e (Arrêté du 17 avril 2018) 1619
- Arrêté n° 2018 T 11295** modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale avenue du Maréchal Franchet d'Espérey, à Paris 16^e (Arrêté du 17 avril 2018) 1619

Arrêté n° 2018 T 11297 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue Mère Teresa, à Paris 17^e (Arrêté du 18 avril 2018) 1620

Arrêté n° 2018 T 11298 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de la Glacière, à Paris 13^e (Arrêté du 18 avril 2018) 1620

Arrêté n° 2018 T 11301 modifiant à titre provisoire, les règles de la circulation générale et du stationnement rue Azaïs, rue Saint-Eleuthère, rue du Cardinal Guibert et rue du Chevalier de la Barre, à Paris 18^e (Arrêté du 17 avril 2018) 1620

Arrêté n° 2018 T 11309 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale dans diverses voies du 20^e arrondissement. — *Régularisation* (Arrêté du 18 avril 2018) 1621

DÉPARTEMENT DE PARIS

AUTORISATIONS - FONCTIONNEMENT

Autorisation donnée la S.A.S. « Crèches de France » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type micro-crèche situé 49, rue Pétiou, à Paris 11^e (Arrêté du 12 avril 2018) 1622

Autorisation donnée la S.A.S. « People and Baby » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type micro-crèche situé 66, rue de la Folie Régnault, à Paris 11^e (Arrêté du 12 avril 2018) 1622

Autorisation donnée à la S.A.S. « People and Baby » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type micro-crèche situé 3, rue de Dijon, à Paris 12^e (Arrêté du 12 avril 2018) 1623

Autorisation donnée à la S.A.R.L. « PERLIMPINPIN » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type micro-crèche situé 15, rue Raymond Losserand, à Paris 14^e (Arrêté du 12 avril 2018) 1623

Autorisation donnée à la S.A.R.L. « PARTENAIRE CRECHE ILE-DE-FRANCE » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type micro-crèche, situé 4, rue Villebois Mareuil, à Paris 17^e (Arrêté du 12 avril 2018) 1624

Autorisation donnée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil situé 10, rue Vauvenargues, à Paris 18^e (Arrêté du 12 avril 2018) 1624

Autorisation donnée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil, non permanent, type crèche familiale situé 10, rue Vauvenargues, à Paris 18^e (Arrêté du 12 avril 2018) ... 1624

Autorisation donnée à l'Association « L'Araignée Gentille » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type halte-garderie, situé 6, square d'Ornano, à Paris 18^e (Arrêté du 12 avril 2018) ... 1625

Autorisation donnée à la S.A.S. « People and Baby » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil, situé 16, rue des Réglises, à Paris 20^e (Arrêté du 12 avril 2018) 1625

Autorisation donnée à l'« Association des parents d'élèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemand » (AJEFA) pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type jardin d'enfants, situé 24, rue des Plâtrières, à Paris 20^e (Arrêté du 12 avril 2018) 1626

PRÉFECTURE DE POLICE

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté n° 2018-00296 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Direction des Finances, de la Commande Publique et de la Performance (Arrêté du 16 avril 2018) 1626

COMMUNICATIONS DIVERSES

CONVENTIONS - CONCESSIONS

Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public portant sur l'installation et l'exploitation d'une activité sportive urbaine au centre sportif de la Croix-Nivert situé 107, rue de la Croix-Nivert, à Paris 15^e 1629

Direction de l'Urbanisme. — Signature de l'avenant n° 2 au traité de concession du secteur Cardeurs-Vitruve, à Paris 20^e 1629

LOGEMENT ET HABITAT

Autorisation de changement d'usage, avec compensation, d'un local d'habitation situé 4, rue de Marignan, à Paris 8^e ; compensation à la même adresse, 4, rue de Marignan, à Paris 8^e 1630

Autorisation de changement d'usage, avec compensation, de locaux d'habitation situés 5, rue Boudreau, à Paris 9^e ; compensation 115, rue Brancion, à Paris 15^e et 151, rue du Faubourg Poissonnière, à Paris 9^e 1630

Autorisation de changement d'usage, avec compensation, d'un local d'habitation situé 22, rue des Capucines, à Paris 2^e ; compensations 104 rue Réaumur, à Paris 2^e et 115, rue Brancion, à Paris 15^e 1630

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

Pose, par la Ville de Paris, d'appareils d'éclairage public, à Paris 18^e. — Avertissement 1631

URBANISME

Avis aux constructeurs..... 1631

Liste des demandes de permis d'aménager déposées entre le 1^{er} avril et le 15 avril 2018..... 1631

Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 1^{er} avril et le 15 avril 2018..... 1631

Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 1^{er} avril et le 15 avril 2018..... 1634

Liste des déclarations préalables déposées entre le 1^{er} avril et le 15 avril 2018..... 1634

Permis d'aménager autorisé entre le 1^{er} avril et le 15 avril 2018..... 1645

Liste des permis de construire autorisés entre le 1^{er} avril et le 15 avril 2018..... 1645

Liste des permis de démolir autorisés entre le 1^{er} avril et le 15 avril 2018..... 1648

**AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ORGANISMES DIVERS**

PARIS MUSÉES

Liste des œuvres acquises au nom de la Ville de Paris
(Arrêté du 17 avril 2018) 1649

POSTES À POURVOIR

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'attaché-e. — directeur-ice adjoint-e à compétence administrative et financière (DAA) du CASVP 13 1650

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur des travaux 1650

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance de quatre postes de catégorie A (F/H) — Ingénieurs des travaux 1651

Direction Constructions Publiques et Architecture. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur des travaux 1651

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — Technicien supérieur 1651

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance de trois postes de catégorie B (F/H) — Techniciens supérieurs des administrations parisiennes 1651

Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) ... 1651

Direction des Finances et des Achats. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) 1651

Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) 1651

Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance de deux postes d'attaché ou d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) ... 1652

Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance d'un poste d'attaché ou d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) 1652

Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires. — Avis de vacance d'un poste d'attaché ou d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) ... 1652

Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) 1652

Direction des Finances et des Achats. — Avis de vacance de trois postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) 1652

Direction de l'Attractivité et de l'Emploi. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) 1652

Caisse des Ecoles du 17^e arrondissement. — Avis de vacance de sept postes d'agent de restauration scolaire (F/H) 1652

CONSEIL DE PARIS

**Liste des questions de la séance du Conseil de Paris
des mercredi 2, jeudi 3 et vendredi 4 mai 2018.**

I — Question du groupe UDI-MODEM :

QE 2018-08 Question de Maud GATEL et des élu-e-s du groupe UDI-MoDem à Mme la Maire de Paris relative au stationnement pour les professionnels.

II — Question de conseillers de Paris :

QE 2018-09 Question de Jérôme COUMET et d'Annick OLIVIER à M. le Préfet de Police relative aux modalités de transmission des comptes rendus de visite des établissements scolaires par la Commission de sécurité.

VILLE DE PARIS

AUTORISATIONS - FONCTIONNEMENT

Autorisation donnée à la Ville de Paris pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif municipal, non permanent, type multi-accueil situé 11, rue Maleville, à Paris 8^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-48 ;

Vu le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2000 autorisant la Ville de Paris à faire fonctionner à compter du 5 septembre 2000 un établissement d'accueil collectif, non permanent, type halte-garderie au 11, rue Maleville, à Paris 8^e. La capacité d'accueil de cet établissement est fixée à 30 enfants âgés de 3 mois à 6 ans ;

Considérant la composition de l'équipe conforme à l'article R. 2324-42 du Code de la santé publique ;

Considérant l'avis favorable du service départemental de protection maternelle et infantile ;

Arrête :

Article premier. — La Ville de Paris est autorisée à faire fonctionner un établissement d'accueil collectif municipal, non permanent, type multi-accueil situé 11, rue Maleville, à Paris 8^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de l'établissement est de 30 places pour des enfants âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30.

Art. 3. — Le service de 6 repas est autorisé le mercredi et le vendredi.

Art. 4. — Le présent arrêté prend effet, à compter du 1^{er} janvier 2018 et abroge à cette même date l'arrêté du 22 novembre 2000.

Art. 5. — Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance est chargé de l'exécution de la présente autorisation, qui sera publiée au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance

Philippe HANSEBOUT

Autorisation donnée à l'Association « CRESCENDO » pour le fonctionnement en gestion externalisée d'un établissement d'accueil collectif municipal, non permanent, type multi-accueil, situé 78, boulevard Jourdan, à Paris 14^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-48 ;

Vu le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2017 autorisant l'Association « CRESCENDO » dont le siège social est situé 102C rue Amelot, à Paris 11^e, à faire fonctionner en gestion externalisée (art. 28) un établissement d'accueil collectif municipal, non permanent, type multi-accueil situé 78, boulevard Jourdan, à Paris 14^e. La capacité d'accueil de l'établissement est de 66 places pour des enfants âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans du lundi au vendredi de 8 h à 19 h 30 ;

Considérant la demande de l'Association « CRESCENDO » en date du 2 janvier 2018 d'augmenter sa capacité d'accueil de 66 à 90 places pour des enfants âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans ;

Considérant la composition de l'équipe conforme à l'article R. 2324-42 du Code de la santé publique ;

Considérant l'avis favorable du service départemental de protection maternelle et infantile ;

Arrête :

Article premier. — L'Association « CRESCENDO » (n° SIRET : 784 810 111 00251) dont le siège social est situé 102 C, rue Amelot, à Paris 11^e, est autorisée à faire fonctionner en gestion externalisée (art. 28) un établissement d'accueil collectif municipal, non permanent, type multi-accueil situé 78, boulevard Jourdan, à Paris 14^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de l'établissement est de 90 places, pour des enfants âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans du lundi au vendredi de 8 h à 19 h 30.

Art. 3. — Mme Marion DEGRAND, Infirmière diplômée d'Etat, est nommée Directrice à titre dérogatoire selon l'article R. 2324-46 du Code de la santé publique.

Art. 4. — Le présent arrêté prend effet, à compter du 26 janvier 2018, et abroge à cette même date l'arrêté du 18 octobre 2017.

Art. 5. — Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance est chargé de l'exécution de la présente autorisation, qui sera publiée au Bulletin Municipal Officiel de la Ville Paris.

Fait à Paris, le 12 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance

Philippe HANSEBOUT

Autorisation donnée à la Ville de Paris pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif municipal, non permanent, type multi-accueil situé 59, rue Berzélius, à Paris 17^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-48 ;

Vu le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2004 autorisant la Ville de Paris, à compter du 21 juin 2004, à faire fonctionner un établissement d'accueil collectif municipal non permanent, type halte-garderie, situé 59, rue Berzélius, à Paris 17^e pour l'accueil de 20 enfants âgés de 3 mois à 6 ans ;

Considérant la composition de l'équipe conforme à l'article R. 2324-42 du Code de la santé publique ;

Considérant l'avis favorable du service départemental de protection maternelle et infantile ;

Arrête :

Article premier. — La Ville de Paris est autorisée à faire fonctionner un établissement d'accueil collectif municipal, non permanent, type multi-accueil situé 59, rue Berzélius, à Paris 17^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de l'établissement est de 18 places dont 5 places en journée complète maximum deux jours par enfant par semaine, pour des enfants âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30.

Art. 3. — Le présent arrêté prend effet, à compter du 1^{er} janvier 2018, et abroge à cette même date l'arrêté du 7 juillet 2004.

Art. 4. — Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance est chargé de l'exécution de la présente autorisation, qui sera publiée au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance

Philippe HANSEBOUT

Autorisation donnée à la Ville de Paris pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif municipal, non permanent, type jardin d'enfants situé 4, rue Fernand Pelloutier, à Paris 17^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-48 ;

Vu le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu l'arrêté du 7 août 1998 autorisant le fonctionnement d'un jardin d'enfants de l'Office Public d'Aménagement et de Construction, géré par la Ville de Paris, au 4, rue Fernand Pelloutier, à Paris 17^e. Le nombre d'enfants de deux ans et demi à six ans est limité à 65 enfants inscrits ;

Considérant la composition de l'équipe conforme à l'article R. 2324-42 du Code de la santé publique ;

Considérant l'avis favorable du service départemental de protection maternelle et infantile ;

Arrête :

Article premier. — La Ville de Paris est autorisée à faire fonctionner un établissement d'accueil collectif municipal, non permanent, type jardin d'enfants situé 4, rue Fernand Pelloutier, à Paris 17^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de l'établissement est de 60 places pour des enfants âgés de 2 ans 1/2 à 6 ans. Cet établissement est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 15 à 17 h, le mercredi de 8 h 15 à 11 h 45 et est fermé pendant les congés scolaires.

Art. 3. — Le présent arrêté prend effet, à compter du 1^{er} septembre 2017, et abroge à cette même date l'arrêté du 7 août 1998.

Art. 4. — Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance est chargé de l'exécution de la présente autorisation, qui sera publiée au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance

Philippe HANSEBOUT

Autorisation donnée à la Ville de Paris pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif municipal, non permanent, type halte-garderie situé 43, rue Gauthey, à Paris 17^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-48 ;

Vu le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 1982 autorisant la Municipalité de Paris à faire fonctionner une halte-garderie 43, rue Gauthey, à Paris 17^e. Le nombre d'enfants susceptibles d'être présents simultanément est fixé à 15 ;

Considérant la composition de l'équipe conforme à l'article R. 2324-42 du Code de la santé publique ;

Considérant l'avis favorable du service départemental de protection maternelle et infantile ;

Arrête :

Article premier. — La Ville de Paris est autorisée à faire fonctionner un établissement d'accueil collectif municipal, non permanent, type halte-garderie situé 43, rue Gauthey, à Paris 17^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de l'établissement est de 17 places pour des enfants âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30.

Art. 3. — Le présent arrêté prend effet, à compter du 1^{er} janvier 2018, et abroge à cette même date l'arrêté du 7 juillet 1982.

Art. 4. — Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance est chargé de l'exécution de la présente autorisation, qui sera publiée au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance

Philippe HANSEBOUT

Autorisation donnée à la S.A.S. « Evancia » pour le fonctionnement en gestion externalisée d'un établissement d'accueil collectif municipal, non permanent, type multi-accueil situé 16, avenue Simon Bolivar, à Paris 19^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-48 ;

Vu le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu l'arrêté du 7 mai 2015 autorisant la S.A.S. « Evancia » à faire fonctionner en gestion externalisée un établissement d'accueil collectif municipal, non permanent, type multi-accueil situé 16, avenue Simon Bolivar, à Paris 19^e pour l'accueil de 30 enfants âgés de 2 mois 1/2 à 4 ans dont 14 enfants accueillis en temps plein régulier continu, 6 enfants accueillis en journée complète, à raison de 3 journées au maximum par semaine et par enfant et 3 enfants accueillis en demi-journée du lundi au vendredi de 8 h à 19 h. Le service de 20 repas est autorisé ;

Vu l'erreur matérielle concernant le nombre d'enfants accueillis en demi-journée ;

Considérant la composition de l'équipe conforme à l'article R. 2324-42 du Code de la santé publique ;

Considérant l'avis favorable du service départemental de protection maternelle et infantile ;

Arrête :

Article premier. — La S.A.S. « Evancia » (SIRET : 447 818 600 00606) dont le siège social est situé 24, rue du Moulin des Bruyères, à Courbevoie (92400), est autorisée à faire fonctionner en gestion externalisée un établissement d'accueil collectif municipal, non permanent, type multi-accueil situé 16, avenue Simon Bolivar, à Paris 19^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de l'établissement est 30 places pour des enfants âgés de 2 mois 1/2 à 4 ans dont 14 places pour des enfants accueillis en temps plein régulier continu, 6 places pour des enfants accueillis en journée complète, à raison de 3 journées au maximum par semaine et par enfant et 10 places pour des enfants accueillis en demi-journée du lundi au vendredi de 8 h à 19 h. Le service de 20 repas est autorisé.

Art. 3. — Le présent arrêté prend effet, à compter du 1^{er} janvier 2018, et abroge à cette même date, l'arrêté du 7 mai 2015.

Art. 4. — Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance est chargé de l'exécution de la présente autorisation, qui sera publiée au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance

Philippe HANSEBOUT

CIMETIÈRES - ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

Annulation de reprise d'une concession abandonnée dans le cimetière du Père Lachaise.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement ses articles L. 2122-22 et L. 2223-13 ;

Vu l'arrêté municipal portant règlement général des cimetières parisiens ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2017 modifié, portant délégation de la signature de la Maire de Paris à la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement ainsi qu'à certains de ses Collaborateurs ;

Vu l'arrêté en date du 25 novembre 1998 prononçant la reprise de concessions abandonnées situées dans le cimetière du Père Lachaise et, en particulier, de la concession perpétuelle additionnelle n° 750, accordée le 10 septembre 1863 au cimetière du Père Lachaise à M. Alexandre Théodore BRONGNIART ;

Arrête :

Article premier. — Les dispositions de l'arrêté du 25 novembre 1998 prononçant la reprise de concessions abandonnées situées dans le cimetière du Père Lachaise sont abrogées en tant qu'elles concernent la concession perpétuelle additionnelle n° 750, accordée le 10 septembre 1863 au cimetière du Père Lachaise à M. Alexandre Théodore BRONGNIART.

Art. 2. — La Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

la Cheffe du Bureau des Concessions

Florence JOUSSE

REDEVANCES - TAXES - TARIFS

Fixation, à compter du 15 mai 2018, des tarifs des concessions funéraires et cinéraires, des redevances et des taxes applicables dans les cimetières parisiens.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2011 DEVE 175 — DF 84 en sa séance des 12, 13 et 14 décembre 2012 portant fixation des tarifs des concessions funéraires, redevances et taxes domaniales dans les cimetières parisiens et création de nouveaux tarifs correspondant à de nouvelles offres cinéraires ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2013 DEVE 123/2013 — DF 67 en sa séance des 8, 9 et 10 juillet 2013 portant création de nouveaux tarifs pour une offre cinéraire de cavurnes aménagés ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2016 DEVE 65 DFA en sa séance des 13, 14 et 15 juin 2016 portant création de nouvelles offres de concessions cinéraires ;

Vu la délibération 2017 DFA 107-3 du Conseil de Paris des 11, 12 et 13 décembre 2017 autorisant la Maire de Paris à procéder par voie d'arrêtés au relèvement au titre de 2018 des tarifs dans la limite maximum de 2 % ;

Arrête :

Article premier. — A compter du 15 mai 2018, le tarif des concessions funéraires et cinéraires, des taxes et redevances domaniales sera fixé conformément aux tableaux ci-après.

Art. 2. — Les recettes correspondantes seront constatées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, domaine fonctionnel P025, fonds 02500030 Cimetières, chapitres 70 et 731, natures 70311, 70312 et 73176.

Tarifs des concessions, redevances et taxes des cimetières parisiens :

I — *Taxe municipale :*

Désignation	Montant	Cimetières
<u>Taxe municipale sur les inhumations :</u> Cette taxe est perçue en contrepartie de tout dépôt en caveau provisoire municipal ou toute inhumation de cercueil ou d'urne cinéraire, réalisé dans les cimetières parisiens, quelle que soit la provenance du cercueil ou de l'urne (décès à Paris ou hors de Paris).	35,54 €	Tous cimetières
Cette taxe n'est pas due pour : — les inhumations de militaires réalisées à la demande de l'Hôtel des Invalides, — les inhumations de personne sans ressources (« convois gratuits ») ou de personnes à faibles ressources (« convois sociaux »), — les inhumations de cercueils et d'urnes cinéraires transférés à la suite d'une première inhumation ou d'un dépôt en caveau provisoire municipal au sein d'un même cimetière parisien.		

II – Concessions et activité domaniale :

1) Les concessions de terrain sans limitation de durée (concessions perpétuelles) :

Les emplacements de terrain concédés permettent l'inhumation d'un-e ou plusieurs-e-s cercueils ou urnes cinéraires, conformément aux prescriptions du règlement général des cimetières parisiens. Les concessions funéraires de 1 m² sont réservées à l'inhumation d'urnes cinéraires ou, lorsque ses dimensions le permettent, d'un cercueil.

Libellé	Cimetière Intra-Muros	Bagneux – Ivry – Saint-Ouen – La Chapelle	Thiais – Pantin
<u>Perpétuelle</u>			
1 m ²	7 484 €	3 740 €	1 866 €
2 m ²	14 968 €	7 480 €	3 732 €
m ² supplémentaire	14 968 €	7 480 €	3 732 €

(1) A ce montant, s'ajoutent les frais d'enregistrement versés à l'Etat, dont le taux est fixé par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Le montant de ces frais est donc susceptible de varier en fonction de l'évolution de la législation ou de la réglementation.

2) Les concessions de terrain temporaires (10 ans) et à durée limitée (30 et 50 ans) – première attribution et renouvellement :

Les emplacements de terrain concédés permettent l'inhumation d'un-e ou plusieurs-e-s cercueils ou urnes cinéraires, conformément aux prescriptions du règlement général des cimetières parisiens. Les concessions funéraires de 1 m² sont réservées à l'inhumation d'urnes cinéraires ou, lorsque ses dimensions le permettent, d'un cercueil.

Libellé	Cimetière Intra-Muros	Bagneux – Ivry – Saint-Ouen – La Chapelle	Thiais – Pantin
<u>Cinquantenaire</u>			
1 m ²	2 229 €	1 026 €	614 €
2 m ²	4 458 €	2 052 €	1 228 €
m ² supplémentaire	4 458 €	2 052 €	1 228 €
<u>Trentenaire</u>			
1 m ²	1 422 €	643 €	384 €
2 m ²	2 844 €	1 286 €	768 €
m ² supplémentaire	2 844 €	1 286 €	768 €
<u>Décennale</u>			
1 m ²	414 €	188 €	111 €
2 m ²	828 €	376 €	222 €
m ² supplémentaire	828 €	376 €	222 €
<u>Vaugirard militaire</u>	39 €		

3) Les concessions d'ouvrages publics cinéraires temporaires (10 ans) et à durée limitée (30 et 50 ans) :

Les cases des ouvrages cinéraires permettent l'inhumation d'une ou plusieurs urnes cinéraires, conformément aux prescriptions du règlement général des cimetières parisiens.

3-1) Concession d'une Case de columbarium (0,15 m²) (L30 x H 29 x P50) au cimetière du Père-Lachaise :

Libellé	Cimetière du Père-Lachaise
Cinquantenaire	1 920 €
Trentenaire	1 229 €
Décennale	403 €

3-2) Concessions de cases de mini-columbarium, de cases de columbariums végétalisés (cimetières intra-muros et extramuros de Bagneux, Ivry, Saint-Ouen, La Chapelle), de cases trentenaires en chapelle cinéraire (cimetières intra-muros) et de cippes cinéraires décennales (tous cimetières) :

Libellé	Cimetière Intra-Muros	Bagneux – Ivry – Saint-Ouen – La Chapelle	Thiais – Pantin
<u>Concession de case (0,12 m²) de mini-columbarium</u>			
Cinquantenaire	2 589 €	2 265 €	2 203 €
Trentenaire	1 550 €	1 356 €	1 317 €
Décennale	512 €	447 €	434 €
<u>Concession trentenaire en chapelle cinéraire (cimetières intra-muros)</u>			
1 case (L30 x H40 x P79)	3 901 €		
1 grande case (L 50 x H 40 x P79)	6 299 €		
<u>Concession de case de columbariums végétalisés (L40 x H40 x P50)</u>			
Trentenaire	2 392 €	2 080 €	
Décennale	797 €	693 €	
<u>Concession d'un cippe cinéraire pour 2 urnes de taille standardisée</u>			
Décennale	555 €	555 €	555 €

3-3) Concessions d'un emplacement d'un m² comportant un caveau d'urnes ou « cavurne » au cimetière parisien de Thiais :

Libellé	Thiais parisien
Cinquantenaire	1 550 €
Trentenaire	1 006 €
Décennale	358 €

3-4) Concessions de cavurnes permettant l'inhumation de 4 à 5 urnes de taille standard :

Libellé	Cimetière Intra-Muros	Bagneux – Ivry – Saint-Ouen – La Chapelle	Thiais – Pantin
Trentenaire	1 638 €	1 419 €	873 €
Décennale	572 €	490 €	297 €

4) Redevances à caractère domanial :

Libellé	Montant
<u>Dépôt temporaire d'un corps en caveau provisoire municipal</u>	
– premier mois de dépôt	65 €
– jour supplémentaire	2 €
<u>Redevance pour remise en état suite à inhumation ou exhumation en division engazonnée, par opération</u>	20 €
<u>Redevance forfaitaire pour remise d'un reliquaire ou d'une cinéraire placée à l'ossuaire municipal par reliquaire ou urne (comprenant recherche, exhumation, transport et remise du reliquaire, coût du reliquaire)</u>	333 €

Art. 3. – Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 30 mai 2017.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 5. — La Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement est chargée de l'exécution du présent arrêté dont des copies conformes seront adressées à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France — Bureau du contrôle de la légalité ;

— M. le Directeur Régional des Finances Publiques de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris — Service des poursuites et régies locales 94, rue de Réaumur, 75002 Paris (3 exemplaires) ;

— M. le Directeur des Finances et des Achats — Sous-direction de la comptabilité — Service de la gestion des recettes parisiennes ;

— Mme la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement — Service des affaires juridiques et financières — Service des cimetières ;

— M. et Mmes les conservateurs et régisseurs des cimetières parisiens.

Fait à Paris, le 13 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Directrice des Espaces Verts
et de l'Environnement*

Carine BERNEDE

CONCERTATIONS

Bilan de la concertation préalable relatif au projet d'aménagement Gare de Lyon-Daumesnil, à Paris 12^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté en date du 18 mai 2016 fixant les objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable relatifs au projet relatif au projet d'aménagement Gare de Lyon - Daumesnil (12^e arrondissement) ;

Vu le bilan de la concertation relatif au projet d'aménagement Gare de Lyon-Daumesnil (12^e arrondissement) ci-annexé ;

Considérant le projet de la Société Nationale d'Espaces Ferroviaires (SNEF) d'engager, sur des terrains actuellement propriétés de S.N.C.F. Réseau et S.N.C.F. Mobilités d'une superficie d'environ 6 hectares, situés entre la rue de Rambouillet, la rue du Charolais, la rue Jorge Semprun, le boulevard de Bercy et le faisceau ferroviaire de la Gare de Lyon dans le 12^e arrondissement, une opération d'aménagement induisant la réalisation d'une nouvelle trame viaire accompagnant le développement d'un nouveau quartier mixte ;

Arrête :

Article premier. — Est approuvé le bilan de la concertation ci-annexé relatif au projet d'aménagement Gare de Lyon-Daumesnil (12^e arrondissement).

Art. 2. — Le présent arrêté sera transmis à la Société Nationale d'Espaces Ferroviaires.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et sera affiché à l'Hôtel de Ville et en Mairie du 12^e arrondissement. Cet affichage comportera une mention indiquant le lieu où le bilan peut être consulté.

Une copie sera adressée à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

Fait à Paris, le 20 octobre 2017

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
Le Directeur de l'Urbanisme

Claude PRALIAUD

N.B. : Le bilan de la concertation annexé pourra être consulté à l'adresse suivante : PASU (Pôle Accueil et Service à l'Usager) : 6, promenade Claude Lévi-Strauss, 75013 Paris ; du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h 45 (sauf le mercredi où la fermeture à la mi-journée est de 12 h à 14 h).

RECRUTEMENT ET CONCOURS

Fixation de la composition du jury de l'examen professionnel ouvert, à partir du mercredi 30 mai 2018, pour le recrutement de neuf éducateurs des activités physiques et sportives principaux de 2^e classe de la Commune de Paris.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu l'arrêté du 31 août 1999 relatif à la participation d'examineurs spéciaux aux jurys des concours et examens professionnels de la Commune de Paris ;

Vu la délibération n° 2016 DRH 48 des 13, 14 et 15 juin 2016 modifiée, fixant les dispositions statutaires communes à divers corps d'administrations parisiennes de catégorie B ;

Vu la délibération n° 2011 DRH 59 des 11 et 12 juillet 2011 fixant le statut particulier applicable au corps des éducateurs des activités physiques et sportives de la Commune de Paris ;

Vu la délibération n° 2015 DRH 14 des 13, 14 et 15 avril 2015 fixant la nature des épreuves, des modalités et des programmes des examens professionnels d'accès aux grades principal 2^e et principal 1^{re} classe du corps des éducateurs des activités physiques et sportives de la Commune de Paris ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2018 fixant à partir du mercredi 30 mai 2018 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^e classe (F/H) de la Commune de Paris pour l'année 2018 pour 9 postes ;

Arrête :

Article premier. — Mme Viviane VAN DE POELE, conseillère municipale déléguée à la santé et aux handicaps à la Commune de Romainville, est désignée en qualité de Présidente du jury de l'examen professionnel ouvert, à partir du mercredi 30 mai 2018 pour le recrutement de 9 éducateurs des activités physiques et sportives principaux de 2^e classe de la Commune de Paris.

Art. 2. — Sont désignés en qualité de membres du jury :

— M. Sergio TINTI, conseiller de Paris et conseiller délégué chargé des sports ;

— M. Foued KEMECHE, conseiller des activités physiques et sportives et de l'animation, Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris ;

— M. Guy PELLEGRIN, conseiller des activités physiques et sportives et de l'animation, Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris ;

— M. Emmanuel BERTRAND-HARDY, chargé d'analyses au service de la synthèse et de la prospective, Direction des Ressources Humaines de la Ville de Paris ;

— Mme Assina CHARRIER, cheffe de l'agence de soutien, Direction des Ressources Humaines de la Ville de Paris.

Art. 3. — Dans le cas où la Présidente du jury serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, M. Sergio TINTI, conseiller de Paris et conseiller délégué chargé des sports la remplacerait.

Art. 4. — Les fonctions de secrétaire seront assurées par un agent de la Direction des Ressources Humaines (bureau des carrières spécialisées).

Art. 5. — Un représentant de la Commission Administrative Paritaire des éducateurs des activités physiques et sportives de la Commune de Paris, pourra représenter le personnel durant le déroulement des épreuves.

Toutefois, il ne pourra pas participer au choix des sujets des épreuves, à la correction des copies, à l'attribution des notes et aux délibérations du jury.

Art. 6. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Chargée de la Sous-Direction des Carrières

Marianne FONTAN

Fixation de la composition du jury de l'examen professionnel ouvert, à partir du mercredi 30 mai 2018, pour le recrutement de six éducateurs des activités physiques et sportives principaux de 1^{re} classe de la Commune de Paris.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu l'arrêté du 31 août 1999 relatif à la participation d'examineurs spéciaux aux jurys des concours et examens professionnels de la commune de Paris ;

Vu la délibération n° 2016 DRH 48 des 13, 14 et 15 juin 2016 modifiée, fixant les dispositions statutaires communes à divers corps d'administrations parisiennes de catégorie B ;

Vu la délibération n° 2011 DRH 59 des 11 et 12 juillet 2011 fixant le statut particulier applicable au corps des éducateurs des activités physiques et sportives de la commune de Paris ;

Vu la délibération n° 2015 DRH 14 des 13, 14 et 15 avril 2015 fixant la nature des épreuves, des modalités et des programmes des examens professionnels d'accès aux grades principal 2^e et principal 1^{re} classe du corps des éducateurs des activités physiques et sportives de la commune de Paris ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2018 fixant, à partir du mercredi 30 mai 2018, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{re} classe (F/H) de la commune de Paris pour l'année 2018 pour 6 postes ;

Arrête :

Article premier. — Mme Viviane VAN DE POELE, conseillère municipale déléguée à la santé et aux handicaps à la commune de Romainville, est désignée en qualité de Présidente du jury de l'examen professionnel ouvert, à partir du mercredi 30 mai 2018 pour le recrutement de 6 éducateurs des activités physiques et sportives principaux de 1^{re} classe de la commune de Paris.

Art. 2. — Sont désignés en qualité de membres du jury :

— M. Sergio TINTI, conseiller de Paris et conseiller délégué chargé des sports ;

— M. Foued KEMECHE, conseiller des activités physiques et sportives et de l'animation, Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris ;

— M. Guy PELLEGRIN, conseiller des activités physiques et sportives et de l'animation, Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris ;

— M. Emmanuel BERTRAND-HARDY, chargé d'analyses au service de la synthèse et de la prospective, Direction des Ressources Humaines de la Ville de Paris ;

— Mme Assina CHARRIER, cheffe de l'agence de soutien, Direction des Ressources Humaines de la Ville de Paris.

Art. 3. — Dans le cas où la Présidente du jury serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, M. Sergio TINTI, conseiller de Paris et conseiller délégué chargé des sports la remplacerait.

Art. 4. — Les fonctions de secrétaire seront assurées par un agent de la Direction des Ressources Humaines (bureau des carrières spécialisées).

Art. 5. — Un représentant de la Commission Administrative Paritaire des éducateurs des activités physiques et sportives de la commune de Paris, pourra représenter le personnel durant le déroulement des épreuves.

Toutefois, il ne pourra pas participer au choix des sujets des épreuves, à la correction des copies, à l'attribution des notes et aux délibérations du jury.

Art. 6. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Chargée de la Sous-Direction des Carrières

Marianne FONTAN

Ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de cadres supérieurs de santé paramédicaux d'administrations parisiennes, spécialité puéricultrice. — Modificatif.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaire relative de la fonction publique de l'Etat notamment l'article notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° 2004 DRH 27 des 5 et 6 avril 2004 fixant la nature, les modalités et le programme du concours professionnel de puéricultrice cadre supérieur de santé de la Commune de Paris ;

Vu la délibération n° 2016 DRH 43 des 13, 14 et 15 juin 2016 modifiée, fixant le statut particulier des cadres de santé paramédicaux d'administrations parisiennes, en particulier son article 11 ;

Vu l'arrêté du 21 février 2018 ouvrant un concours professionnel pour le recrutement de cadres supérieurs de santé paramédicaux d'administrations parisiennes spécialité puéricultrice ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté susvisé du 21 février 2018 est modifié en ce sens que le concours professionnel pour le recrutement de cadres supérieurs de santé paramédicaux d'administrations parisiennes, spécialité puéricultrice, sera ouvert, à partir du 24 mai 2018 pour 5 postes.

Le reste demeure inchangé.

Art. 2. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 18 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Chargée de la Sous-Direction des Carrières

Marianne FONTAN

Liste d'admissibilité, par ordre alphabétique, des candidat·e·s autorisé·e·s à participer à l'épreuve orale d'admission d'entretien avec le jury du concours sur titres avec épreuves pour l'accès au corps des agent·e·s spécialisé·e·s des écoles maternelles de la Commune de Paris ouvert, à partir du 3 avril 2018, pour quinze postes.

- 1 — Mme ADELAIDE Lucie
- 2 — Mme ALLOUCHE Nabila
- 3 — Mme BAZIZ Aurelie
- 4 — Mme BELLAICHE Déborah
- 5 — Mme BENZAHRA Fatma
- 6 — Mme BINGU KIFONDOLO Philomène
- 7 — Mme BRAHMI Nassira
- 8 — Mme BROWN Nathalie
- 9 — Mme CHELLY Sonia
- 10 — Mme DEFLANDRE Laura
- 11 — Mme DENIS Céline
- 12 — Mme DEVIN Perrine
- 13 — Mme DIALLO Hawa
- 14 — Mme DOUCOURE Fatomat
- 15 — Mme EHOUMAN Essomma

- 16 — Mme EUGÈNE Marie-Schella
- 17 — Mme EVANNO Sita
- 18 — Mme GONOUREE Bibi
- 19 — Mme GUITTET Emilie
- 20 — Mme IMAZATENE Fatiha
- 21 — Mme KANTE Kadiatou
- 22 — Mme KHALIFE Blandine
- 23 — Mme KOPEC Monika
- 24 — Mme LANDU BOKO Théthé
- 25 — Mme LLANO-VALVIDARES Celia
- 26 — Mme LY Iem
- 27 — Mme MARCIOVA Natalia
- 28 — Mme MARGOT Murielle
- 29 — Mme MOHAMED Patricia
- 30 — Mme OUMELLIL Christelle
- 31 — Mme PIOT Stephanie
- 32 — Mme PULULU NZEZA Nelly
- 33 — Mme RIBEIRO DOS SANTOS Etel
- 34 — Mme ROBERT Laétitia
- 35 — Mme ROCHER Hye-Dag
- 36 — Mme ROJAS Carmen
- 37 — Mme SANKARE Assa
- 38 — Mme TOURE Mama
- 39 — Mme TUTONDA PEZO Blandine
- 40 — Mme VINCENT Léocadine
- 41 — M. VINGADASSALON Tino.

Arrête la présente liste à 41 (quarante et un) noms.

Fait à Paris, le 13 avril 2018

La Présidente du Jury

Isabelle LEMASSON

RESSOURCES HUMAINES

Fixation de la liste des fonctions et leurs conditions d'exercice pour l'avancement au grade de professeur de la Ville de Paris de classe exceptionnelle.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° 2018 DRH 12 portant modification de la délibération D 2143-1° des 10 et 11 décembre 1990 relative au statut particulier et à l'échelonnement indiciaire du corps des professeurs de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — En application du I de l'article 13 de la délibération susvisée, peuvent être promus au choix à la classe exceptionnelle les professeurs de la Ville de Paris, à partir du 3^e échelon de la hors-classe ayant exercé au moins 8 ans

de fonctions dans des conditions d'exercice difficiles ou sur les fonctions particulières suivantes :

— avoir exercé au sein d'un établissement en réseau d'éducation prioritaire ou réseau d'éducation prioritaire renforcé ;

- professeur relais ;
- coordonnateur de semaines sportives ;
- tuteur de professeur de la Ville de Paris stagiaire ;
- assistants de formation ;
- chargés de mission.

Art. 2. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Chargée de la Sous-Direction des Carrières

Marianne FONTAN

Fixation du calendrier et des modalités de dépôt des candidatures pour l'accès à la classe exceptionnelle du corps des professeurs de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° 2018 DRH 12 portant modification de la délibération D 2143-1° des 10 et 11 décembre 1990 relative au statut particulier et à l'échelonnement indiciaire du corps des professeurs de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 16 avril 2018 de la Maire de Paris fixant la liste des fonctions et leurs conditions d'exercice pour l'avancement au grade de professeur de classe exceptionnelle ;

Arrête :

Article premier. — Pendant une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2018, les professeurs de la Ville de Paris remplissant les conditions pour être promus au grade de professeur de classe exceptionnelle fixées au I de l'article 13 doivent exprimer leur candidature.

Art. 2. — Le dossier de candidature devra comporter une lettre de candidature datée et signée accompagnée d'un curriculum vitae qui présentera en particulier les informations relatives aux fonctions accomplies dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire ou sur des fonctions particulières ainsi que toutes pièces justificatives attestant de l'exercice des fonctions éligibles.

La date limite de réception des candidatures est fixée au vendredi 4 mai 2018 à 16 h, par voie postale (cachet de la poste faisant foi) Direction des Affaires Scolaires — Sous-direction des Ressources — Bureau de gestion des personnels — Mme Catherine BIBRON — Bureau 4.23 — 3, rue de l'Arsenal — 75004 Paris ou sous forme dématérialisée par mail, à l'adresse suivante : catherine.bibron@paris.fr.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 17 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Chargée de la Sous-Direction des Carrières

Marianne FONTAN

Fixation du contingentement pour l'accès à la classe exceptionnelle du corps des professeurs de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° 2018 DRH 12 portant modification de la délibération D 2143-1° des 10 et 11 décembre 1990 relative au statut particulier et à l'échelonnement indiciaire du corps des professeurs de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Le pourcentage mentionné au II de l'article 13 de la délibération DRH 12 susvisée est fixé à 10 %, à compter du tableau d'avancement établi au titre de l'année 2023. Ce pourcentage est établi à 1,43 % pour le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2017, 2,86 % pour le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2018, 4,29 % pour le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2019, 5,72 % pour le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2020, 7,15 % pour le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2021, et 8,58 % pour le tableau établi au titre de l'année 2022.

Art. 2. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 17 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Chargée de la Sous-Direction des Carrières

Marianne FONTAN

Fixation de la liste des fonctions et de leurs conditions d'exercice pour l'avancement au grade de professeur certifié de l'école horticole de la Ville de Paris de classe exceptionnelle.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° 2018 DRH 13 portant modification de la délibération n° D 131-1° du 26 février 1996 relative au statut particulier des professeurs certifiés de l'école horticole de la Ville de Paris (Ecole Du Breuil) ;

Arrête :

Article premier. — En application du I de l'article 13 de la délibération susvisée, peuvent être promus au choix à la classe exceptionnelle les professeurs certifiés de l'école horticole de la Ville de Paris, à partir du 3^e échelon de la hors-classe ayant exercé au moins 8 ans de fonctions dans des conditions d'exercice difficiles ou sur les fonctions particulières suivantes :

- directeur des Etudes ;
- directeur adjoint des Etudes ;
- coordinateur de cycle ;
- référent relations internationales et partenariats.

Art. 2. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 17 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Chargée de la Sous-Direction des Carrières

Marianne FONTAN

Fixation du contingentement pour l'accès à la classe exceptionnelle du corps des professeurs certifiés de l'école horticole de la Ville de Paris (Ecole Du Breuil).

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° 2018 DRH 13 portant modification de la délibération n° D 131-1° du 26 février 1996 relative au statut particulier des professeurs certifiés de l'école horticole de la Ville de Paris (Ecole Du Breuil) ;

Arrête :

Article premier. — Le pourcentage mentionné au II de l'article 13 de la délibération DRH 12 susvisée est fixé à 10 % à compter du tableau d'avancement établi au titre de l'année 2023. Ce pourcentage est établi à 2,51 % pour le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2017, 5,02 % pour le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2018, 7,53 % pour le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2019, 8,15 % pour le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2020, 8,77 % pour le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2021, et 9,39 % pour le tableau établi au titre de l'année 2022.

Art. 2. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 17 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Chargée de la Sous-Direction des Carrières

Marianne FONTAN

RÉGIES

Direction de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires. — Caisse de la Mairie du 3^e arrondissement — (Régie de recettes n° 1003 — Régie d'avances n° 003) — Modification de l'arrêté municipal du 2 novembre 2017 désignant le régisseur et la mandataire suppléante. Nomination de nouveaux mandataires suppléantes.

La Maire de Paris,

Vu l'arrêté municipal du 27 février 1981 modifié instituant à la Mairie du 3^e arrondissement une régie de recettes en vue de l'encaissement de divers produits ;

Vu l'arrêté municipal du 2 janvier 1984 modifié instituant à la Mairie du 3^e arrondissement une régie d'avances pour le paiement de dépenses imputables sur le budget général de la Ville de Paris et sur l'état spécial de l'arrondissement ;

Vu l'arrêté municipal du 2 novembre 2017 désignant Mme Béatrice LECOQ en qualité de régisseur et Mme Céline EKRIPO en qualité de mandataire suppléante ;

Vu la délibération n° 2000 DRH 12 en date du 26 avril 2000 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances de la Commune de Paris ;

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté municipal du 2 novembre 2017 susvisé désignant Mme Béatrice LECOQ en qualité de régisseur et Mme Céline EKRIPO en qualité de mandataire suppléante afin de désigner Mme Sandrine GOMARD et Mme Christelle DUCHATELEZ en qualité de mandataires suppléantes des régies précitées en remplacement de Mme Céline EKRIPO (article 3), de réviser le montant des fonds manipulés par le régisseur (article 4) et de mettre à jour les articles 6, 7, 8, 9 et 10 ;

Vu l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques de la Région d'Île-de-France et du Département de Paris date du 26 mars 2018 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté municipal du 2 novembre 2017 susvisé désignant Mme Béatrice LECOQ en qualité de régisseur est modifié et rédigé comme suit :

« Article 3 — En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Béatrice LECOQ sera remplacée par Mme Sandrine GOMARD (SOI : 2 055 384), adjointe administrative principal de 2^e classe et par Mme Christelle DUCHATELEZ (SOI : 2 044 308) adjointe administrative principal de 2^e classe.

Pendant leur période de remplacement, Mme Sandrine GOMARD et Mme Christelle DUCHATELEZ, mandataires suppléantes, prendront sous leur responsabilité les mandataires sous-régisseurs et les mandataires agents de guichet désignés pour effectuer les opérations nécessaires au fonctionnement de la régie. »

Art. 2. — L'article 4 de l'arrêté municipal du 2 novembre 2017 susvisé désignant Mme Béatrice LECOQ en qualité de régisseur est modifié et rédigé comme suit :

« Article 4 — Les fonds manipulés s'élevant à sept mille deux cent six euros (7 206,00 €), à savoir :

- montant maximal des avances consenties au régisseur :
 - sur le budget général de la Ville de Paris : 36,00 €, susceptible d'être porté à 410,00 € par l'octroi d'une avance complémentaire de 374,00 € ;
 - sur l'état spécial de l'arrondissement : 335,00 €, susceptible d'être porté à 1 330,00 € par l'octroi d'une avance complémentaire de 995,00 € ;
- montant moyen des recettes mensuelles : 5 466,00 €.

Mme Béatrice LECOQ, régisseur, est astreinte à constituer un cautionnement d'un montant de sept cent soixante euros (760,00 €). Le cautionnement peut être remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une Association de cautionnement mutuel agréée. »

Art. 3. — L'article 6 de l'arrêté municipal du 2 novembre 2017 susvisé désignant Mme Béatrice LECOQ en qualité de régisseur est modifié et rédigé comme suit :

« Article 6 — Pour les périodes durant lesquelles elles assureront effectivement le fonctionnement de la régie et en assumeront la responsabilité, Mme Sandrine GOMARD et Mme Christelle DUCHATELEZ, mandataires suppléantes, percevront une indemnité de responsabilité sur la base précisée à l'article 5 de l'arrêté municipal du 2 novembre 2017 susvisé. Cette indemnité sera versée prorata temporis pour les durées de suppléance effective, matérialisées pour leur début par la passation de caisse entre le régisseur et la mandataire suppléante et pour leur fin par la restitution de caisse entre la mandataire suppléante et le régisseur. »

Art. 4. — L'article 7 de l'arrêté municipal du 2 novembre 2017 susvisé désignant Mme Béatrice LECOQ en qualité de régisseur est modifié et rédigé comme suit :

« Article 7 — Le régisseur et les mandataires suppléantes sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués. »

Art. 5. — L'article 8 de l'arrêté municipal du 2 novembre 2017 susvisé désignant Mme Béatrice LECOQ en qualité de régisseur est modifié et rédigé comme suit :

« Article 8 — Le régisseur et les mandataires suppléantes ne doivent pas percevoir de sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau Code pénal. De même, ils ne doivent accepter que les modes de paiement et d'encaissement autorisés par l'acte constitutif des régies. »

Art. 6. — L'article 9 de l'arrêté municipal du 2 novembre 2017 susvisé désignant Mme Béatrice LECOQ en qualité de régisseur est modifié et rédigé comme suit :

« Article 9 — Le régisseur et les mandataires suppléantes sont tenus de présenter leurs registres comptables et leurs fonds aux agents de contrôle qualifiés. »

Art. 7. — L'article 10 de l'arrêté municipal du 2 novembre 2017 susvisé désignant Mme Béatrice LECOQ en qualité de régisseur est modifié et rédigé comme suit :

« Article 10 — Le régisseur et les mandataires suppléantes sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les

dispositions de l'instruction interministérielle n° 06-031 A-B-M du 21 avril 2006. »

Art. 8. — Le Directeur de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires et le Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 9. — Copie du présent arrêté sera adressée :

- au Maire du 3^e arrondissement ;
- au Directeur Régional des Finances Publiques de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris, Service régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris ;
- au Directeur des Finances et des Achats, Sous-direction de la comptabilité, Service de l'expertise comptable, Pôle expertise et pilotage, Service régies ;
- au Directeur de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires, Sous-direction des ressources, Service de la cohésion et des ressources humaines ;
- au Directeur des Ressources Humaines, Bureau des rémunérations ;
- au Directeur Général des Services de la Mairie du 3^e arrondissement et à ses adjoints ;
- à Mme Béatrice LECOQ, régisseur ;
- à Mme Sandrine GOMARD, mandataire suppléante ;
- à Mme Christelle DUCHATELEZ, mandataire suppléante ;
- à Mme Céline EKRIBO, mandataire suppléante sortante.

Fait à Paris, le 18 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Directeur Adjoint de la Démocratie,
des Citoyen-ne-s et des Territoires*

Jean-Paul BRANDELA

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

Arrêté n° 2018 SSC 001 portant réservation d'emplacements de stationnement aux véhicules utilisés par les personnes handicapées dans le parc de stationnement Edouard VII, à Paris 9^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2213-2 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles R. 111-19 à R. 111-19-3 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles L. 411-1 ; R. 417-10 et R. 411-25 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2006 modifié, relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création et notamment son article 3 ;

Considérant l'existence d'un parc de stationnement sis 16, rue Bruno Coquatrix, à Paris 9^e, ouvert aux usagers horaires ;

Considérant que le parc de stationnement est un établissement recevant du public d'une capacité de 503 places publiques ;

Considérant qu'il appartient à la Maire de déterminer, par arrêté, le nombre de places réservées au stationnement des personnes handicapées dans les parcs de stationnement d'une capacité supérieure à 500 places ;

Arrête :

Article premier. — Onze emplacements sont réservés au stationnement des personnes handicapées au sein du parc de stationnement Edouard VII, 16, RUE BRUNO COQUATRIX, à Paris 9^e.

Art. 2. — La Secrétaire Générale de la Ville de Paris est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 18 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Aurélië ROBINEAU-ISRAËL

Arrêté n° 2018 E 11286 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale et les cycles rue de Vaucouleurs, à Paris 11^e. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-8 et R. 412-28-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Vu l'arrêté n° 2010-032 du 25 février 2010 portant création d'une zone 30 dans le périmètre du quartier « Orillon », à Paris 11^e en remplacement d'une zone 30 existante ;

Considérant que, dans le cadre d'une fête de quartier, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la circulation générale et des cycles rue Vaucouleurs, à Paris 11^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 21 avril 2018 de 10 h à 20 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DE VAUCOULEURS, dans sa partie comprise entre la RUE DE L'ORILLON jusqu'à la RUE DE LA FONTAINE AU ROI.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — A titre provisoire, le contre sens cyclable est interdit RUE DE VAUCOULEURS, dans sa partie comprise entre la RUE DE LA FONTAINE AU ROI jusqu'à la RUE DE L'ORILLON.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393 sont suspendues pendant la durée de la fête de quartier en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent arrêté.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 5. — Les dispositions du présent arrêté suspendent toutes les dispositions contraires antérieures et s'appliquent jusqu'à la dépose de la signalisation.

Fait à Paris, le 17 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 11175 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Lecourbe, à Paris 15^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que des travaux de voirie (LEM) de mesures de bruit de roulement sur chaussée, nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Lecourbe, à Paris 15^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : le 26 mai 2018, de 1 h à 2 h, et le 27 mai 2018, de 1 h à 2 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules :

— RUE LECOURBE, 15^e arrondissement, dans les deux sens, depuis la RUE THÉOPHRASTE RENAUDOT, vers et jusqu'à la RUE DE LA CONVENTION.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Ouest*

Eric PASSIEUX

Arrêté n° 2018 T 11190 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale dans plusieurs voies du 13^e arrondissement.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la CPCU, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale avenue Caffieri, rue Damesme, rue du Docteur Lucas — Championnière et rue de la Poterne des Peupliers, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 16 avril 2018 au 13 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— AVENUE CAFFIERI, 13^e arrondissement, côté pair, entre le n° 12 et le n° 14, du 16 avril 2018 au 18 mai 2018, sur 8 places ;

— RUE DE LA POTERNE DES PEUPLIERS, 13^e arrondissement, au droit du n° 12, du 16 avril 2018 au 13 juillet 2018, sur 11 places.

— RUE DU DOCTEUR LUCAS-CHAMPIONNIÈRE, 13^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 20, du 16 avril 2018 au 18 mai 2018, sur 4 places.

— RUE DU DOCTEUR LUCAS-CHAMPIONNIÈRE, 13^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 13, du 21 mai 2018 au 13 juillet 2018, sur 1 place.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite RUE DAMESME, 13^e arrondissement, entre le n° 63 et le n° 65.

Art. 3. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE DU DOCTEUR LUCAS-CHAMPIONNIÈRE, 13^e arrondissement, depuis la RUE DAMESME jusqu'à la PLACE JEAN DELAY.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en

ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

Arrêté n° 2018 T 11247 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale boulevard Voltaire, à Paris 11^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 412-28, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2015 P 0036 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires permanentes) sur les voies de compétence municipale, à Paris 11^e ;

Vu l'arrêté n° 2015 P 0042 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires périodiques) sur les voies de compétence municipale, à Paris 11^e ;

Considérant que des travaux de création d'une piste cyclable et d'une piste pompiers nécessitent de modifier, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement boulevard Voltaire, à Paris 11^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 23 avril au 7 juillet 2018 inclus) ;

Considérant qu'il convient de suspendre 2 GIG-GIC au n° 90, boulevard Voltaire ;

Considérant qu'il convient de suspendre 2 zones motos aux n° 75 et 91 boulevard Voltaire ;

Considérant qu'il convient de suspendre la zone taxis aux n° 120/122 boulevard Voltaire ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules BOULEVARD VOLTAIRE, dans sa partie comprise entre la RUE SAINT-AMBROISE jusqu'à la PLACE LÉON BLUM.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Ces dispositions sont applicables dans la nuit du 23 au 24 avril, et pendant une nuit entre les 25 juin et 7 juillet 2018 de 22 h à 6 h.

Art. 2. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué BOULEVARD VOLTAIRE, dans sa partie comprise entre la RUE SAINT-AMBROISE jusqu'à la PLACE LÉON BLUM.

Art. 3. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules BOULEVARD VOLTAIRE, côté pair, et impair, dans sa partie comprise entre la RUE SAINT-AMBROISE jusqu'à la PLACE LÉON BLUM, sur 42 places de stationnement payant, 11 zones de livraisons, 2 zones motos, 1 zone taxis et 2 G.I.G.-G.I.C. qui seront reportées au n° 90, RUE LACHARRIÈRE pendant la durée des travaux.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Ces dispositions sont applicables du 23 avril au 29 juin 2018.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — Les dispositions des arrêtés n° 2015 P 0036 et 2015 P 0042 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne les emplacements mentionnés au présent arrêté.

Art. 6. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 7. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 8. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 11258 modifiant la règle du stationnement et de la circulation rue de Turenne, à Paris 4^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux privés, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la circulation et le stationnement gênant la circulation général, rue de Turenne, à Paris 4^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 25 avril 2018 au 27 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE TURENNE, 4^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 4, (sur 6 emplacements payants).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules, dans le couloir de bus, depuis la RUE SAINT-ANTOINE vers la RUE DES FRANCS BOURGEOIS, 4^e arrondissement.

La circulation est maintenue dans le sens descendant.

(Les travaux sur chaussée devant être réalisés par demi phase).

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjointe à la Directrice de la Voirie
et des Déplacements*

Sandrine GOURLET

Arrêté n° 2018 T 11260 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation rue Richer, à Paris 9^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés par l'entreprise FAYOLLE, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle de la circulation et du stationnement gênant la circulation générale rue Richer, à Paris 9^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 16 avril 2018 au 27 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite RUE RICHER, 9^e arrondissement, dans le sens de la circulation générale, dans sa partie comprise entre la RUE DU FAUBOURG MONTMARTRE et la RUE SAULNIER.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE RICHER, 9^e arrondissement, côté impair, entre le n° 37 et le n° 51

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjointe à la Directrice de la Voirie
et des Déplacements*

Sandrine GOURLET

Arrêté n° 2018 T 11262 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue du Charolais, à Paris 12^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de ravalement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue du Charolais, à Paris 12^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 21 mai 2018 au 20 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DU CHAROLAIS, 12^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 78, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 18 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

Arrêté n° 2018 T 11264 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Marie Benoist, à Paris 12^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réhabilitation d'un immeuble, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Marie Benoist, à Paris 12^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 7 mai 2018 au 13 mai 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE MARIE BENOIST, 12^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 4, sur 1 place.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation

et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 18 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

Arrêté n° 2018 T 11265 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale et de circulation des bus, rue d'Aubervilliers, à Paris 18^e et 19^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-8 et R. 412-28 ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation, par la Direction de la Voirie et des Déplacements, de travaux de création d'une piste cyclable, entre le boulevard Ney et la rue de l'Évangile, à Paris 18^e arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle de circulation générale et de circulation des bus, rue d'Aubervilliers ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : la nuit du 25 au 26 avril 2018 et la nuit du 26 au 27 avril 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE D'AUBERVILLIERS, à Paris 19^e arrondissement, depuis la RUE DE L'EVANGILE jusqu'à la BOULEVARD NEY.

Art. 2. — A titre provisoire, est supprimée la voie réservée à la circulation des véhicules de transports en commun BOULEVARD NEY, à Paris 18^e arrondissement, côté impair, depuis le BOULEVARD NEY jusqu'à la RUE DE L'EVANGILE.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 11268 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Marcel Dubois, à Paris 12^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la RATP, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Marcel Dubois, à Paris 12^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 16 avril 2018 au 31 août inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE MARCEL DUBOIS, 12^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 3, sur 4 places, du 24 avril 2018 au 31 août 2018.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 17 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

Arrêté n° 2018 T 11269 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Saint-Quentin, à Paris 10^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0290 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons permanentes sur les voies de compétence municipale, à Paris 10^e ;

Considérant que des travaux privés nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Saint-Quentin, à Paris 10^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 25 avril 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE SAINT-QUENTIN, 10^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 31, sur la zone de livraisons.

Ces dispositions sont applicables le 25 avril 2018 de 9 h à 12 h .

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 17 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjointe à la Directrice de la Voirie
et des Déplacements*

Sandrine GOURLET

Arrêté n° 2018 T 11270 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation rue des Blancs Manteaux, à Paris 4^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques, à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de raccordement d'eaux pluviales, réalisés par la section de l'assainissement de Paris, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue des Blancs Manteaux, à Paris 4^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 23 avril 2018 au 27 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DES BLANCS MANTEAUX, 4^e arrondissement, côté impair, dans le sens de la circulation générale, dans sa partie comprise entre la RUE DES ARCHIVES et la RUE PECQUAY.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjointe à la Directrice de la Voirie
et des Déplacements*

Sandrine GOURLET

Arrêté n° 2018 T 11271 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Servan, à Paris 11^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de grutage nécessitent de modifier, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement rue Servan, à Paris 11^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 30 avril 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE SERVAN, dans sa partie comprise entre la RUE DURANTI jusqu'à la RUE DE LA ROQUETTE.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours et aux véhicules de riverains.

Ces dispositions sont applicables de 8 h à 18 h.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE SERVAN, côté pair, et impair, entre les n° 1 et n° 3, sur 3 places de stationnement payant et entre les n° 2 et n° 4 sur 3 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Ces dispositions sont applicables de 8 h à 18 h .

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393 du 5 mai 1989 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent arrêté.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 11273 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation rue des Mathurins, à Paris 9^e. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés par l'entreprise FAYOLLE, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Mathurins, à Paris 9^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 19 avril 2018 au 20 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DES MATHURINS, 9^e arrondissement, dans le sens de la circulation générale, dans sa partie comprise entre la RUE AUBER et la PLACE DIAGHILEV.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjointe à la Directrice de la Voirie
et des Déplacements*

Sandrine GOURLET

Arrêté n° 2018 T 11276 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Keller, à Paris 11^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2015 P 0042 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires périodiques) sur les voies de compétence municipale, à Paris 11^e ;

Vu l'arrêté n° 2015 P 0036 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires permanentes) sur les voies de compétence municipale, à Paris 11^e ;

Vu l'arrêté n° 2015 P 0027 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires de la carte de stationnement de modèle communautaire dans les voies de compétence municipale, à Paris 11^e ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de renouvellement des conduites Eau de Paris, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Keller, à Paris 11^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 30 avril au 28 septembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE KELLER, côté impair, entre les n° 25 et n° 17, sur 11 places de stationnement payant et 1 zone de livraisons.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE KELLER, côté pair, entre les n° 36 et n° 20, sur 10 places de stationnement payant, 2 zones de livraisons et 1 GIG-GIC qui sera reportée du n° 22 au n° 20 pendant la durée des travaux.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les dispositions des arrêtés n° 2015 P 0036 et n° 2015 P 0042 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne les emplacements situés au droit des n°s 21, 26 et 34 mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté n° 2015 P 0027 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent arrêté.

Art. 6. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 7. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 8. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 17 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 11278 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Acacias, à Paris 17°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre du remplacement d'un panneau publicitaire, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Acacias, à Paris 17° ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 23 avril 2018 au 24 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DES ACACIAS, 17° arrondissement, côté impair, au droit des n°s 35 à 37, sur 3 places ;

— RUE DES ACACIAS, 17° arrondissement, côté pair, au droit du n° 42, sur 3 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 18 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 11279 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue des Wallons, à Paris 13°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réhabilitation d'un immeuble, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue des Wallons, à Paris 13° ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 11 mai 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DES WALLONS, 13° arrondissement, côté pair, au droit du n° 8, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 17 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

Arrêté n° 2018 T 11280 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale boulevard de Courcelles, à Paris 17^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de la société Eau de Paris sur les réseaux, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale boulevard de Courcelles, à Paris 17^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 23 avril 2018 au 15 mai 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— BOULEVARD DE COURCELLES, 17^e arrondissement, côté impair, au droit des n^{os} 15 à 17, sur 3 places ;

— BOULEVARD DE COURCELLES, 17^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 15, sur 1 zone vélos.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 18 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 11282 modifiant, à titre provisoire les règles de stationnement et de circulation générale rue du Docteur Magnan, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société ORANGE, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue du Docteur Magnan, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 19 mai 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— RUE DU DOCTEUR MAGNAN, 13^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 13, sur 2 places ;

— RUE DU DOCTEUR MAGNAN, 13^e arrondissement, côté pair, en vis-à-vis du n° 13, sur 3 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite RUE DU DOCTEUR MAGNAN, 13^e arrondissement.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 17 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

Arrêté n° 2018 T 11283 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue du Général Lanrezac, à Paris 17^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de levage et de ventilation, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue du Général Lanrezac, à Paris 17^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 24 avril 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DU GÉNÉRAL LANREZAC, 17^e arrondissement, côté pair, au droit des n°s 2 à 6, sur 10 places ;

— RUE DU GÉNÉRAL LANREZAC, 17^e arrondissement, côté impair, au droit des n°s 1 à 5, sur 10 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 18 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 11285 modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale avenue Ingres, à Paris 16^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans le cadre des travaux (GRDF), il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale avenue Ingres, à Paris 16^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : jusqu'au 4 mai 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules AVENUE INGRES, 16^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 1, sur 5 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Ouest*

Eric PASSIEUX

Arrêté n° 2018 T 11288 modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale rue Michel-Ange, à Paris 16^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0365 du 26 août 2014 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires de la carte de stationnement de modèle communautaire dans les voies de compétence municipale du 16^e arrondissement ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de construction d'un immeuble, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale rue Michel-Ange, à Paris 16^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 16 avril 2018 au 30 novembre 2019 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0365 du 26 août 2014 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne les emplacements situés au droit des n°s 8, 11, 28, sur 3 places. Ces 3 emplacements sont déplacés provisoirement entre le n° 15 et le n° 17, RUE MICHEL-ANGE.

— RUE MICHEL-ANGE, 16^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 17, sur 3 places ;

— RUE MICHEL-ANGE, 16^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 19, sur 2 places (les 25 et 26 avril 2018) ;

— RUE MICHEL-ANGE, 16^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 23, sur 2 places ;

— RUE MICHEL-ANGE, 16^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 28, sur 1 place.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation

et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 17 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Ouest*

Eric PASSIEUX

Arrêté n° 2018 T 11290 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Londres, à Paris 9^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté 2015 P 0044, du 2 mars 2015, désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires périodiques), sur les voies de compétence municipale, à Paris 9^e ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de lavage d'une pompe à climatisation, réalisés par l'entreprise PRESTO, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Londres, à Paris 9^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 28 avril 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE LONDRES, 9^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 22, (sur une zone de livraison).

Ces dispositions sont applicables de 8 h à 12 h.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjointe à la Directrice de la Voirie
et des Déplacements*

Sandrine GOURLET

Arrêté n° 2018 T 11291 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Jean Leclaire, à Paris 17^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réhabilitation d'immeuble, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Jean Leclaire, à Paris 17^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 18 avril 2018 au 18 juin 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE JEAN LECLAIRE, 17^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 1, sur 1 place.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 18 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 11292 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue de Boulainvilliers et avenue Paul Doumer, à Paris 16^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans le cadre des travaux (RATP), il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue de Boulainvilliers et avenue Paul Doumer, à Paris 16^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 23 avril au 15 décembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DE BOULAINVILLIERS, 16^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 56, sur 3 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite sur la voie unidirectionnelle réservée aux véhicules de transports en commun (couloir de Bus) :

— AVENUE PAUL DOUMER, 16^e arrondissement, côté impair, depuis la rue de Passy jusqu'au n° 93.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 17 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Ouest*

Eric PASSIEUX

Arrêté n° 2018 T 11293 modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale avenue de la Porte de La Plaine, à Paris 15^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de construction de 2 hôtels VIPARIS (installation de 2 grues), il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale avenue de La Porte de La Plaine, à Paris 15^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 30 avril au 31 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— AVENUE DE LA PORTE DE LA PLAINE, 15^e arrondissement, au droit du candélabre 15-17466, sur 7 places ;

— AVENUE DE LA PORTE DE LA PLAINE, 15^e arrondissement, au droit du candélabre 15-17483, sur 7 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 17 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Ouest*
Eric PASSIEUX

Arrêté n° 2018 T 11295 modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale avenue du Maréchal Franchet d'Espérey, à Paris 16^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de mise en station d'une nacelle, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale avenue du maréchal Franchet d'Espérey, à Paris 16^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 3 mai 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— AVENUE DU MARÉCHAL FRANCHET D'ESPÉREY, 16^e arrondissement, côté pair, en vis-à-vis du n° 13, sur 10 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 17 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Ouest*
Eric PASSIEUX

Arrêté n° 2018 T 11297 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue Mère Teresa, à Paris 17^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 412-28, R. 412-7, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que la rue Mère Teresa, reliant la rue Georges Picquart à la rue Rostropovitch constitue l'une des voies de desserte de l'éco-quartier Clichy-Batignolles, à Paris 17^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public et une circulation sécurisée des cycles pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : du 2 avril 2018 au 31 décembre 2019) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE MÈRE TERESA, 17^e arrondissement, depuis la RUE GEORGES PICQUART vers la RUE MTISLAV ROSTROPOVITCH.

Art. 2. — A titre provisoire, la vitesse maximale autorisée est fixée 30 km/h RUE MÈRE TERESA, 17^e arrondissement, dans sa partie comprise entre la RUE GEORGES PICQUART et la RUE MTISLAV ROSTROPOVITCH.

Art. 3. — A titre provisoire, il est institué des pistes cyclables RUE MÈRE TERESA, 17^e arrondissement :

— une piste cyclable dans sa partie comprise depuis la RUE GEORGES PICQUART vers la RUE MTISLAV ROSTROPOVITCH, côté pair ;

— et une piste cyclable dans sa partie comprise depuis la RUE MTISLAV ROSTROPOVITCH vers la RUE GEORGES PICQUART, côté impair.

Art. 4. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE MÈRE TERESA, 17^e arrondissement, côté pair, et impair.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme très gênant.

Art. 5. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation provisoire.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 18 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 11298 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de la Glacière, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société U.T.B, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de la Glacière, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 7 mai 2018 au 11 mai 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DE LA GLACIÈRE, 13^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 7, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 18 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Chef-fe de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

Arrêté n° 2018 T 11301 modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale et du stationnement rue Azaïs, rue Saint-Eleuthère, rue du Cardinal Guibert et rue du Chevalier de la Barre, à Paris 18^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant qu'une manifestation intitulée « Le Périgord à Montmartre » se déroule sur l'espace public rue Azaïs, rue Saint-Eleuthère, rue du Cardinal Guibert et rue du Chevalier de la Barre, à Paris 18^e, du 14 au 23 mai 2018 ;

Considérant que pour assurer la bonne tenue de cette manifestation, il importe d'adapter les règles de circulation et de stationnement ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE AZAÏS, 18^e arrondissement, dans sa totalité.

Ces dispositions sont applicables du lundi 14 mai 2018 à 8 h au mercredi 23 mai 2018 à 12 h .

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours ni aux véhicules des riverains.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules (sauf véhicules des exposants et de l'organisation) :

- RUE AZAÏS, dans sa totalité ;
- RUE DU CARDINAL GUIBERT dans sa totalité ;
- RUE DU CHEVALIER DE LA BARRE, entre le n° 37 et le n° 42 ;
- RUE SAINT-ELEUTHÈRE dans sa totalité (de la sortie du funiculaire de Montmartre jusqu'à l'intersection avec la RUE AZAÏS).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté suspendent les dispositions contraires antérieures et s'appliquent jusqu'à la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 17 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 11309 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale dans diverses voies du 20^e arrondissement. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 412-28-1, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques, à Paris ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 99-10380 du 26 mars 1999 modifiant dans les 11^e et 20^e arrondissements l'arrêté n° 96-10915 du 18 juin 1996 portant création de voies de circulation réservés aux cycles ;

Considérant que, dans le cadre d'un événement sportif il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans diverses voies du 20^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 22 avril 2018 de 8 h à 20 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules BOULEVARD DE BELLEVILLE, dans sa partie comprise entre la RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD jusqu'à la RUE DE LA FONTAINE AU ROI.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules BOULEVARD DE BELLEVILLE, dans sa partie comprise entre la RUE DE LA FONTAINE AU ROI jusqu'à la RUE DE L'ORILLON.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours et aux véhicules des riverains.

Art. 3. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE BISSON, dans sa partie comprise entre la RUE DE TOURTILLE jusqu'au BOULEVARD DE BELLEVILLE.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours et aux véhicules des riverains.

Art. 4. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DE LA FONTAINE AU ROI, dans sa partie comprise entre le BOULEVARD DE BELLEVILLE jusqu'à la RUE DU MOULIN JOLY.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours et aux véhicules des riverains.

Art. 5. — A titre provisoire, les pistes cyclables sont interdites BOULEVARD DE BELLEVILLE, côté pair, et impair, dans sa partie comprise entre la RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD jusqu'à la RUE DE LA FONTAINE AU ROI.

Art. 6. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules BOULEVARD DE BELLEVILLE, côté pair, et impair, dans sa partie comprise entre la RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD jusqu'à la RUE DE LA FONTAINE AU ROI sur tout le stationnement payant et zones de livraisons.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 7. — Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393 sont suspendues pendant la durée de l'évènement en ce qui concerne les voies mentionnées au présent arrêté.

Art. 8. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée de l'évènement en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 9. — Les dispositions du présent arrêté suspendent les dispositions contraires antérieures et s'appliquent jusqu'à la dépose de la signalisation.

Art. 10. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 11. — Les dispositions de l'arrêté n° 1999-10380 sont suspendues pendant la durée de l'évènement concerne la portion de voie mentionnée au présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 avril 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation
*La Chef-fe de la Section Territoriale
de Voirie Nord Est*
Florence FARGIER

DÉPARTEMENT DE PARIS

AUTORISATIONS - FONCTIONNEMENT

Autorisation donnée la S.A.S. « Crèches de France » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type micro-crèche situé 49, rue Pétion, à Paris 11^e.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-48 ;

Vu le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu l'arrêté du 19 septembre 2017 autorisant la S.A.S. « Crèche de France » dont le siège social est situé 31, boulevard de la Tour Maubourg, à Paris 7^e, à faire fonctionner un établissement d'accueil collectif non permanent type micro-crèche sis 49, rue Pétion, Paris 11^e. La capacité d'accueil de l'établissement est de 10 places pour des enfants âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans du lundi au vendredi de 8 h à 19 h ;

Considérant la composition de l'équipe conforme à l'article R. 2324-42 du Code de la santé publique ;

Considérant l'avis favorable du service départemental de protection maternelle et infantile ;

Arrête :

Article premier. — La S.A.S. « Crèches de France » (n° SIRET : 453 456 014 00019) dont le siège social est situé 31, boulevard de la Tour Maubourg, à Paris 7^e, est autorisée à faire fonctionner un établissement d'accueil collectif, non permanent, type micro-crèche situé 49, rue Pétion, Paris 11^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de l'établissement est de 10 places, pour des enfants âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans du lundi au vendredi de 8 h à 19 h.

Art. 3. — Mme Laure AUVRAY, puéricultrice est nommée Directrice à titre dérogatoire conformément aux dispositions de l'article R. 2324-46 du Code de la santé publique.

Art. 4. — Le présent arrêté prend effet, à compter du 15 février 2018 et abroge à cette même date l'arrêté du 19 septembre 2017.

Art. 5. — Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance est chargé de l'exécution de la présente autorisation, qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 12 avril 2018

Pour la Maire de Paris
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,

Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance
Philippe HANSEBOUT

Autorisation donnée la S.A.S. « People and Baby » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type micro-crèche situé 66, rue de la Folie Régnault, à Paris 11^e.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-48 ;

Vu le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2014 autorisant la S.A.S. « People and Baby » dont le siège social est situé 9, avenue Hoche, à Paris 8^e, à faire fonctionner un établissement d'accueil collectif, non permanent, type micro-crèche situé 66, rue de la Folie Régnault, à Paris 11^e. La capacité d'accueil de l'établissement est de 10 places pour des enfants âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans du lundi au vendredi de 8 h à 19 h ;

Vu la demande de la S.A.S. « People and Baby » en date du 13 décembre 2017 de nommer un nouveau Directeur à titre dérogatoire ;

Considérant la composition de l'équipe conforme à l'article R. 2324-42 du Code de la santé publique ;

Considérant l'avis favorable du service départemental de protection maternelle et infantile ;

Arrête :

Article premier. — La S.A.S. « People and Baby » (n° SIRET : 479 182 750 00667) dont le siège social est situé 9, avenue Hoche, à Paris 8^e, est autorisée à faire fonctionner un établissement d'accueil collectif, non permanent, type micro-crèche situé 66, rue de la Folie Régnault, à Paris 11^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de l'établissement est de 10 places, pour des enfants âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans du lundi au vendredi de 8 h à 19 h.

Art. 3. — M. Yohann GRAIRE, Educateur de Jeunes Enfants diplômé d'Etat, est nommé Directeur à titre dérogatoire conformément aux dispositions de l'article R. 2324-46 du Code de la santé publique.

Art. 4. — Le présent arrêté prend effet, à compter du 2 janvier 2018 et abroge à cette même date l'arrêté du 4 avril 2014.

Art. 5. — Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance est chargé de l'exécution de la présente autorisation, qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 12 avril 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance
Philippe HANSEBOUT

Autorisation donnée à la S.A.S. « People and Baby » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type micro-crèche situé 3, rue de Dijon, à Paris 12^e.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
Siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-48 ;

Vu le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Considérant la composition de l'équipe conforme à l'article R. 2324-42 du Code de la santé publique ;

Considérant l'avis favorable du service départemental de protection maternelle et infantile ;

Arrête :

Article premier. — La S.A.S. « People and Baby » (SIRET : 479 182 750 00067) dont le siège social est situé 9, avenue Hoche, à Paris 8^e, est autorisée à faire fonctionner un établissement d'accueil collectif, non permanent, type micro-crèche situé 3, rue de Dijon, à Paris 12^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de l'établissement est de 10 places, pour des enfants âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans, du lundi au vendredi de 8 h à 19 h.

Art. 3. — M. Yohann GRAIRE, Educateur de Jeunes Enfants est nommé Directeur à titre dérogatoire conformément aux dispositions de l'article R. 2324-46 du Code de la santé publique.

Art. 4. — Le présent arrêté prend effet, à compter du 12 février 2018.

Art. 5. — Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance est chargé de l'exécution de la présente autorisation, qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 12 avril 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance
Philippe HANSEBOUT

Autorisation donnée à la S.A.R.L. « PERLIMPINPIN » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type micro-crèche situé 15, rue Raymond Losserand, à Paris 14^e.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-48 ;

Vu le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Considérant la composition de l'équipe conforme à l'article R. 2324-42 du Code de la santé publique ;

Considérant l'avis favorable du service départemental de protection maternelle et infantile ;

Arrête :

Article premier. — La S.A.R.L. « PERLIMPINPIN » (n° SIRET : 823 071 998 00012) dont le siège social est situé 18, rue Delambre, à Paris 14^e, est autorisée à faire fonctionner un établissement d'accueil collectif, non permanent, type micro-crèche situé 15, rue Raymond Losserand, à Paris 14^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de l'établissement est de 10 places, pour des enfants âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h.

Art. 3. — Le présent arrêté prend effet, à compter du 6 février 2018.

Art. 4. — Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance est chargé de l'exécution de la présente autorisation, qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 12 avril 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance
Philippe HANSEBOUT

Autorisation donnée à la S.A.R.L. « PARTENAIRE CRECHE ILE-DE-FRANCE » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type micro-crèche, situé 4, rue Villebois Mareuil, à Paris 17^e.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-48 ;

Vu le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Considérant la composition de l'équipe conforme à l'article R. 2324-42 du Code de la santé publique ;

Considérant l'avis favorable du service départemental de protection maternelle et infantile ;

Arrête :

Article premier. — La S.A.R.L. « PARTENAIRE CRECHE ILE-DE-FRANCE » (n° SIRET : 812 337 434 00078) dont le siège social est situé 5, rue de Charonne, à Paris 11^e, est autorisée à faire fonctionner un établissement d'accueil collectif, non permanent, type micro-crèche, situé 4, rue Villebois Mareuil, à Paris 17^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de l'établissement est de 10 places, pour des enfants âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans du lundi au vendredi de 8 h à 20 h .

Art. 3. — Le présent arrêté prend effet, à compter du 5 mars 2018.

Art. 4. — Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance est chargé de l'exécution de la présente autorisation, qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 12 avril 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,

Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance
Philippe HANSEBOUT

Autorisation donnée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil situé 10, rue Vauvenargues, à Paris 18^e.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-48 ;

Vu le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Considérant la composition de l'équipe conforme à l'article R. 2324-42 du Code de la santé publique ;

Considérant l'avis favorable du service départemental de protection maternelle et infantile ;

Arrête :

Article premier. — La Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (n° SIRET : 784 809 683 00013) dont le siège social est situé 35, rue du Plateau, à Paris 19^e, est autorisée à faire fonctionner un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil, situé 10, rue Vauvenargues, à Paris 18^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de l'établissement est de 85 places, pour des enfants âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans du lundi au vendredi de 8 h à 19 h.

Art. 3. — Le présent arrêté prend effet, à compter du 12 février 2018.

Art. 4. — Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance est chargé de l'exécution de la présente autorisation, qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 12 avril 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,

Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance
Philippe HANSEBOUT

Autorisation donnée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil, non permanent, type crèche familiale situé 10, rue Vauvenargues, à Paris 18^e.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-48 ;

Vu le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Considérant la composition de l'équipe conforme à l'article R. 2324-42 du Code de la santé publique ;

Considérant l'avis favorable du service départemental de protection maternelle et infantile ;

Arrête :

Article premier. — La Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (n° SIRET : 784 809 683 00013) dont le siège social est situé 35, rue du Plateau, à Paris 19^e, est autorisée à faire fonctionner un établissement d'accueil, non permanent, type-crèche familiale, situé 10, rue Vauvenargues, à Paris 18^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de l'établissement est de 35 places, pour des enfants âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans du lundi au vendredi de 8 h à 19 h.

Art. 3. — Le présent arrêté prend effet, à compter du 12 février 2018.

Art. 4. — Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance est chargé de l'exécution de la présente autorisation, qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 12 avril 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,

Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance

Philippe HANSEBOUT

Autorisation donnée à l'Association « L'Araignée Gentille » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type halte-garderie, situé 6, square d'Ornano, à Paris 18^e.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-48 ;

Vu le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu l'arrêté du 16 juin 2016 autorisant l'Association « L'Araignée Gentille » dont le siège social est situé 6, square d'Ornano, à Paris 18^e, à faire fonctionner un établissement d'accueil collectif, non permanent, type halte-garderie, situé 6, square d'Ornano, à Paris 18^e. Cet établissement est autorisé à accueillir 44 enfants âgés de 10 mois à 5 ans du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30 ;

Vu la demande de l'Association « L'Araignée Gentille » en date du 22 janvier 2018 de nommer une Directrice à titre dérogatoire ;

Considérant la composition de l'équipe conforme à l'article R. 2324-42 du Code de la santé publique ;

Considérant l'avis favorable du service départemental de protection maternelle et infantile ;

Arrête :

Article premier. — L'Association « L'Araignée Gentille » (n° SIRET : 328 542 162 00024) dont le siège social est situé 6, square d'Ornano, à Paris 18^e, est autorisée à faire fonctionner un établissement d'accueil collectif, non permanent, type halte-garderie, situé 6, square d'Ornano, à Paris 18^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de l'établissement est de 44 places, pour des enfants âgés de 10 mois à 5 ans du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30.

Art. 3. — Mme Annie ROUZES GAHETE, Educatrice de Jeunes Enfants diplômée d'Etat, est nommée Directrice à titre dérogatoire selon l'article R. 2324-46 du Code de la santé publique.

Art. 4. — Le présent arrêté prend effet, à compter du 23 février 2018 et abroge à cette même date l'arrêté du 16 juin 2016.

Art. 5. — Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance est chargé de l'exécution de la présente autorisation, qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 12 avril 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,

Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance

Philippe HANSEBOUT

Autorisation donnée à la S.A.S. « People and Baby » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil, situé 16, rue des Réglises, à Paris 20^e.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-48 ;

Vu le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu l'arrêté du 10 octobre 2017 autorisant la S.A.S. « People and Baby » dont le siège social est situé 9, avenue Hoche, à Paris 8^e, à faire fonctionner un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil situé 16, rue des Réglises, à Paris 20^e. La capacité d'accueil de l'établissement est de 13 places pour des enfants âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans du lundi au vendredi de 8 h à 19 h ;

Vu la demande de la S.A.S. « People and Baby » en date du 13 décembre 2017 de nommer un nouveau Directeur à titre dérogatoire ;

Considérant la composition de l'équipe conforme à l'article R. 2324-42 du Code de la santé publique ;

Considérant l'avis favorable du service départemental de protection maternelle et infantile ;

Arrête :

Article premier. — La S.A.S. « People and Baby » (n° SIRET : 479 182 750 00667) dont le siège social est situé 9, avenue Hoche, à Paris 8^e, est autorisée à faire fonctionner un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil, situé 16, rue des Réglises, à Paris 20^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de l'établissement est de 13 places, pour des enfants âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans du lundi au vendredi de 8 h à 19 h.

Art. 3. — M. Yohann GRAIRE, Educateur de Jeunes Enfants diplômé d'Etat, est nommé Directeur à titre dérogatoire selon l'article R. 2324-46 du Code de la santé publique.

Art. 4. — Le présent arrêté prend effet, à compter du 2 janvier 2018 et abroge à cette même date l'arrêté du 10 octobre 2017.

Art. 5. — Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance est chargé de l'exécution de la présente autorisation, qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 12 avril 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,

Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance

Philippe HANSEBOUT

Autorisation donnée à l'« Association des parents d'élèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemand » (AJEFA) pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type jardin d'enfants, situé 24, rue des Plâtrières, à Paris 20^e.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-48 ;

Vu le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu l'arrêté du 1^{er} février 1994 autorisant l'« Association des parents d'élèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemand » (AJEFA) à faire fonctionner un jardin d'enfants au 32-34, rue des Rasselins, à Paris 20^e, pour 30 enfants âgés de 2 à 6 ans ;

Vu la demande de l'« Association des parents d'élèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands » (AJEFA) de déménager et d'augmenter la capacité d'accueil ;

Considérant la composition de l'équipe conforme à l'article R. 2324-42 du Code de la santé publique ;

Considérant l'avis favorable du service départemental de protection maternelle et infantile ;

Arrête :

Article premier. — L'« Association des parents d'élèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemand » (AJEFA) (n° SIRET : 300 984 523 00013) dont le siège social est situé 134, rue du Faubourg Saint-Martin, à Paris 10^e, est autorisée à faire fonctionner un établissement d'accueil collectif, non permanent, type jardin d'enfants, situé 24, rue des Plâtrières, à Paris 20^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de l'établissement est de 35 places, pour des enfants âgés de 2 ans à 6 ans du lundi au vendredi de 8 h 15 à 18 h 30.

Art. 3. — Le présent arrêté prend effet, à compter du 19 janvier 2018 et abroge à cette même date l'arrêté du 1^{er} février 1994.

Art. 4. — Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance est chargé de l'exécution de la présente autorisation, qui sera

publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 12 avril 2018

Pour la Maire de Paris
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,

Le Directeur des Familles et de la Petite Enfance

Philippe HANSEBOUT

PRÉFECTURE DE POLICE

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté n° 2018-00296 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Direction des Finances, de la Commande Publique et de la Performance.

Le Préfet de Police,

Vu le Code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

Vu le décret n° 2003-737 du 1^{er} août 2003 modifié, portant création d'un Secrétariat Général pour l'administration à la Préfecture de Police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du Ministère de l'Intérieur ;

Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du Ministère de l'Intérieur et modifiant diverses dispositions du Code de la défense et du Code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté ministériel NOR : INTA1532249A du 24 décembre 2015, relatif aux services chargés d'exercer les missions relevant du Secrétariat Général pour l'administration du Ministère de l'Intérieur de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-00232 du 19 avril 2016 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Finances, de la Commande Publique et de la Performance ;

Vu le décret du 19 avril 2017 par lequel M. Michel DELPUECH, Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris (hors classe), est nommé Préfet de Police (hors classe) ;

Vu le décret du 23 août 2016 par lequel M. Thibaut SARTRE, Directeur de l'Evaluation de la Performance, et des Affaires Financières et Immobilières, est nommé Préfet, Secrétaire Général pour l'administration de la Préfecture de Police ;

Vu le décret du 3 juillet 2017 par lequel M. Philippe CASTANET, Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts détaché en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de Grasse (classe fonctionnelle II), est nommé Directeur des Finances, de la Commande Publique et de la Performance au Secrétariat Général pour l'administration de la Préfecture de Police ;

Vu l'arrêté du 22 août 2017 par lequel Mme Vanessa GOURET, administratrice civile hors classe, est nommée Sous-directrice des affaires financières, adjointe au Directeur des Finances, de la Commande Publique et de la Performance au Secrétariat Général pour l'administration de la Préfecture de Police ;

Sur proposition du Préfet, Directeur du Cabinet et du Préfet, Secrétaire Général pour l'administration ;

Arrête :

TITRE I

Délégation de signature générale

Article premier. — Délégation est donnée à M. Philippe CASTANET, Directeur des Finances, de la Commande Publique et de la Performance, directement placé sous l'autorité du Préfet, Secrétaire Général pour l'administration, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du Préfet de Police, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables à l'exception de la signature des marchés publics dont le montant dépasse 20 millions d'euros.

— M. Philippe CASTANET est également habilité à signer les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CASTANET, les délégations qui lui sont consenties à l'article 1^{er} peuvent être exercées dans les mêmes conditions par Mme Vanessa GOURET, sous-directrice des affaires financières, adjointe au Directeur des Finances, de la Commande Publique et de la Performance.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CASTANET et de Mme Vanessa GOURET, Mme Faouzia FEKIRI, administratrice civile hors classe, adjointe à la sous-directrice des affaires financières, chef du bureau du budget de l'Etat, M. Jean-Sébastien BOUCARD, administrateur civil, chef du bureau du budget spécial, M. Eric SARAMITO, agent contractuel, chef du bureau de la commande publique et de l'achat, Mme Ludivine RICHOU, agent contractuel, chef de mission contrôle de gestion, et Mme Véronique RAUT, agent contractuel, adjointe au chef de mission contrôle de gestion, sont habilités à signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables et administratives, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 4. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Faouzia FEKIRI, la délégation qui lui est consentie à l'article 3 est exercée, dans la limite de leurs attributions, par M. Fabrice TROUVE et Mme Brigitte COLLIN, conseillers d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoints au chef du bureau du budget de l'Etat.

Art. 5. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien BOUCARD, la délégation qui lui est consentie à l'article 3 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Chantal REBILLARD, adjointe de contrôle, et M. Bertrand ROY, attaché principal d'administration de l'Etat.

Art. 6. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric SARAMITO, la délégation qui lui est consentie à l'article 3 est exercée, par ses adjoints, Mme Liva HAVRANEK, attachée d'administration de l'Etat, M. Samuel ETIENNE et M. Florian HUON-BENOIT, agents contractuels, ainsi que M. Thierry AKEHURST, agent contractuel, dans la limite de ses attributions, exercées en qualité de chef de la cellule achat.

Art. 7. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Liva HAVRANEK, la délégation qui lui est consentie à l'article 5 est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Thierry AKEHURST, agent contractuel, en sa qualité de chef du pôle en charge de la passation des marchés publics relevant des segments « Logistique ».

Art. 8. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florian HUON-BENOIT, la délégation qui lui est consentie à l'article 5 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives,

par Mme Marion CARPENTIER et M. Mbaba COUME, agents contractuels.

Art. 9. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry AKEHURST, la délégation qui lui est consentie à l'article 5 est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Imane QAROUAL, attachée d'administration de l'Etat.

TITRE 2

Délégation de signature relative aux compétences du Centre de Services Partagés CHORUS

Art. 10. — Délégation est donnée à Mme Brigitte COLLIN, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du bureau du budget de l'Etat, chef du pôle exécution et chef du Centre de Services Partagés « CHORUS », et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Benjamin FERRY, Commandant de la Gendarmerie Nationale, directement placé sous l'autorité de Mme. Brigitte COLLIN, à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, les actes comptables (notamment les engagements juridiques, les actes de certification de service fait, les ordonnances de paiement, de virement, de délégation, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes, de réimputation, les pièces justificatives de recettes ainsi que les états de créances) émis, dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire confié à la sous-direction des affaires financières, dans la limite de ses attributions.

Art. 11. — Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, les actes comptables (notamment les engagements juridiques, les actes de certification de service fait, les ordonnances de paiement, de virement, de délégation, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes, de ré-imputation, les pièces justificatives de recettes ainsi que les états de créances) émis dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire confié au bureau du budget de l'Etat, dans la limite de leurs attributions respectives, aux agents placés sous l'autorité du chef du Centre de Services Partagés « CHORUS » dont les noms suivent :

- Mme Ingrid BOURGEOIS, attachée d'administration de l'Etat ;
- Mme Frédérique CASTELLANI, attachée d'administration de l'Etat ;
- Mme Dominique HILL, attachée d'administration de l'Etat ;
- Mme Aurélie LE GOURRIEREC, attachée d'administration de l'Etat ;
- Mme Fanny NEYRAT, attachée d'administration de l'Etat ;
- Mme Claire TILTE attachée d'administration de l'Etat.

Art. 12. — Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, les actes comptables (notamment les engagements juridiques, les actes de certification de service fait, les ordonnances de paiement, de virement, de délégation, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes, de réimputation, les pièces justificatives de recettes ainsi que les états de créances), dans la limite de leurs attributions respectives, aux agents placés sous l'autorité du chef du Centre de Services Partagés « CHORUS » dont les noms suivent :

- Mme Véronique ABRAHAM, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- M. Delphin ARNAUD, maréchal des logis ;
- Mme Alice ATTIA, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- M. Emmanuel BALEYA, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- Mme Djamilia BELHOCINE, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— M. Sylvain BIZET adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Dalila BOUAZZA, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Sahida BOULANGER-DALEAU, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Jocelyne CALBRY, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Carole CHARVERON, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— M. David CHIVE, adjudant de gendarmerie ;

— Mme Isabelle CLOUP, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Chantal COUDOUX, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Emilie COUDOUX, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Charline DA SILVA, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— M. Louis DE CHIVRE, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Audrey DEREMARQUE, maréchale des logis ;

— Mme Géraldine DEVAUX, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Séverine DOUCET, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Mélissa ERE, maréchale des logis ;

— Mme Mélodie FACELINA, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Emilie FAINE, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Claude FARDINY, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Hakima FARES, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Eolia FIRAGUAY, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Nadia FELICIO, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Nadège FOUREZ, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Jocelyne GELAN, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Stéphanie HARMANT, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Annie-Flore HOUNWANOU, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Annie-Claire ISMAËL, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Marie-Christine JAMAIN, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Marie-George JOSEPH, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Cathy KADA-RABAH, ouvrière d'Etat ;

— Mme Nathalie KLING, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Christelle LAFONT, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Vanessa LE COGUIC, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Isabelle LEDAN, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— M. Eric LEROY, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Johanna LETON, maréchale des logis ;

— Mme Véronique LOFERME, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Olivia LUC, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Florence MARTEL, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Jessica MARTIAL, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— M. Lyvio MATTHEW, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Marie MAURY-BERTHON, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Carole MAYENGO, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— M. Jérôme MILLION, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Colette MONNEGER, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— M. Moktar MOSTEFA-HANCHOUR, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Yveline MOULIN, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Josiane MOUNIER, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— M. Emmanuel NEIM, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Dominique OFFREDO, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Sabrina PARIS, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Anne-Lise PILLET, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Fabienne PINGAULT, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Virginie PONTHEU, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Christiance RAHELISOA, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— M. Cyrille REVERDIN, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Sandrine ROZET, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— M. Hervé RUEN, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Sédrina RYCKEMBUSCH, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Maddy SAINTE-MARIE, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Sandrine SCHOSMANN, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— M. Roger SOURBIER, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Eloïse THIERY, maréchale des logis ;

— Mme Pascale THOUROUDE, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Sabine TIROU, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Nassou TRAORE, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Cécile TRUC, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Ericka VALERE, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;

— Mme Anissa ZINI, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer.

TITRE 3

Délégation de signature relative
au système d'information financière CORIOLIS

Art. 13. — Délégation est donnée à M. Jean-Sébastien BOUCARD, administrateur civil, chef du bureau du budget spécial à la Direction des Finances, de la Commande Publique et de la Performance au Secrétariat Général pour l'administration de la Préfecture de Police, et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Chantal REBILLARD, adjointe de contrôle, et M. Bertrand ROY, attaché principal d'administration de l'Etat, adjoints au chef du bureau du budget spécial, à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, les actes comptables (notamment les actes de certification de service fait, les bordereaux de mandements, les transferts, les pièces justificatives de dépenses, les titres de recettes, les pièces justificatives de recettes) émis, dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire confié à la sous-direction des affaires financières, dans la limite de ses attributions.

Art. 14. — Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, les actes comptables (notamment les actes de certification de service fait, les bordereaux de mandements, les transferts, les pièces justificatives de dépenses) émis dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire confié au bureau du budget spécial, dans la limite de leurs attributions respectives, aux agents placés sous l'autorité de Mme Chantal REBILLARD, adjointe de contrôle, adjointe au chef du bureau dont les noms suivent :

- Mme Lugdivine BONNOT, secrétaire administrative ;
- Mme Fabiola PLATEAUX, secrétaire administrative ;
- Mme Sophie MAILLOT, adjointe administrative ;
- Mme Fatima EL YACOUBI, adjointe administrative ;
- M. Jérôme GYSSELS, adjoint administratif.

Art. 15. — Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, les actes comptables (notamment les bordereaux de titres de recettes, les pièces justificatives de recettes) émis dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire confié au bureau du budget spécial, dans la limite de ses attributions, à l'agent placé sous l'autorité de M. Bertrand ROY, attaché principal d'administration de l'Etat, adjoint au chef du bureau dont le nom suit :

- Mme Ghénima DEBA, secrétaire administrative.

TITRE 4

Dispositions finales

Art. 16. — Le Préfet, Directeur du Cabinet et le Préfet, Secrétaire Général pour l'administration, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux « Recueils des Actes Administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police et des Préfectures des Départements de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris », ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 avril 2018

Michel DELPUECH

COMMUNICATIONS DIVERSES

CONVENTIONS - CONCESSIONS

Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public portant sur l'installation et l'exploitation d'une activité sportive urbaine au centre sportif de la Croix-Nivert situé 107, rue de la Croix-Nivert, à Paris 15^e.

Collectivité concédante : Ville de Paris — Direction de la Jeunesse et des Sports — 25, boulevard Bourdon, 75180 Paris Cedex 04.

Nature de la convention : Convention d'occupation temporaire du domaine public conclue selon les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP).

Objet de la convention : Installation et exploitation d'une activité sportive urbaine au centre sportif de la Croix-Nivert 107, rue de la Croix-Nivert, à Paris (15^e).

Titulaire de la convention : Société Maraga dont le siège social est situé 20, rue Saint-Nicolas, à Paris (12^e).

Montant de la redevance due par l'occupant : part fixe de 2 000 € par an et part variable calculée à partir du chiffre d'affaires réalisé selon un barème progressif compris entre 0,75 % et 3 %.

Délibération du Conseil de Paris autorisant Mme la Maire de Paris à signer la convention : n° 2017 DJS 148 en date des 20, 21 et 22 novembre 2017.

Date de conclusion de la convention : 21 mars 2018.

Durée de la convention : dix ans.

Consultation de la convention : la convention est consultable en effectuant la demande par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Paris — Direction de la Jeunesse et des Sports — Sous-Direction de l'Action Sportive — Service du Sport de Haut Niveau et des Concessions Sportives — Bureau des Concessions Sportives — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris — Tél : 01 42 76 37 13 — Fax : 01 42 76 22 50.

La convention peut être contestée par tout tiers dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis, au titre du recours de plein contentieux créé par le Conseil d'Etat dans son arrêt du 4 avril 2014 (n° 358994).

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Paris — 7, rue Jouy, 75181 Paris Cedex 04 - France — Tél : 01 44 59 44 00 — Fax : 01 44 59 46 46.

Courrier électronique (courriel) : greffe.ta-paris@juradm.fr.

Direction de l'Urbanisme. — Signature de l'avenant n° 2 au traité de concession du secteur Cardeurs-Vitruve, à Paris 20^e.

Par délibération 2018 DU 75 en date des 5, 6, 7 février 2018, la Maire de Paris a été autorisée à signer l'avenant n° 2 au traité de concession du secteur Cardeurs-Vitruve (Paris 20^e arrondissement) avec la SEMAEST.

L'avenant n° 2 au traité de concession a été signé le 15 mars 2018 par M. Claude PRALIAUD, Directeur de l'Urbanisme au nom de la Maire de Paris et par délégation de cette dernière reçue par arrêté du 7 février 2018.

Le document signé est consultable durant deux mois à la Mairie de Paris, Direction de l'Urbanisme — Pôle Accueil et

Service à l'Usager (P.A.S.U.) 1^{er} étage, 6, promenade Claude Lévi-Strauss, 75013 Paris, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h 45 (sauf le mercredi où la fermeture à la mi-journée est de 12 h à 14 h).

Devant le Tribunal Administratif de Paris, le délai des recours contestant la validité de cet avenant ou de certaines de ses clauses est de deux mois à compter de la publication du présent avis.

LOGEMENT ET HABITAT

Autorisation de changement d'usage, avec compensation, d'un local d'habitation situé 4, rue de Marignan, à Paris 8^e ; compensation à la même adresse, 4, rue de Marignan, à Paris 8^e.

Décision n° 18-189 :

Vu la demande en date du 16 février 2017, par laquelle l'INDIVISION D'HARCOURT sollicite l'autorisation d'affecter à un autre usage que l'habitation (commerce) une surface de **18,40 m²**, située au rez-de-chaussée (partie de l'ancienne loge située en rez-de-chaussée transformée pour l'agrandissement d'un commerce existant en duplex), porte gauche sous le porche, dans l'immeuble sis 4, rue de Marignan, à Paris 8^e ;

Vu la compensation proposée consistant en la conversion à l'habitation d'un local T2 à un autre usage d'une surface totale réalisée de **44,40 m²**, situé au 1^{er} étage, porte face droite, dans le même immeuble que le local transformé en commerce sis 4, rue de Marignan, à Paris 8^e ;

Vu l'avis du Maire d'arrondissement en date du 18 septembre 2017 ;

L'autorisation n° 18-189 est accordée en date du 16 avril 2018.

Autorisation de changement d'usage, avec compensation, de locaux d'habitation situés 5, rue Boudreau, à Paris 9^e ; compensation 115, rue Brancion, à Paris 15^e et 151, rue du Faubourg Poissonnière, à Paris 9^e.

Décision n° 18-178 :

Vu la demande en date du 24 juin 2016 par laquelle la COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE sollicite l'autorisation d'affecter à un autre usage que l'habitation (bureaux) trois locaux d'une surface totale de **240,40 m²**, situés au 6^e étage, porte 813, 814 et 815, dans l'immeuble sis 5, rue Boudreau, à Paris 9^e ;

Vu la compensation proposée consistant en la conversion à l'habitation de 5 locaux à un autre usage d'une surface totale réalisée de **243,86 m²**, situés :

– 115, rue Brancion, à Paris 15^e (3 studios aux 1^{er} et 2^e étages, d'une superficie totale de 53,65 m²) ;

– 151, rue du Faubourg Poissonnière, à Paris 9^e (2 locaux T4 aux 2^e et 3^e étages d'une superficie totale de 190,21 m²).

	Adresse	Etage	Typologie	Identifiant	Superficie
<u>Transformation</u> Propriétaire : CIE FONCIERE PARISIENNE	5, rue Boudreau, Paris 9 ^e	R+6 R+6 R+6		local 813	53,90 m ²
				local 814	105,10 m ²
				local 815	81,40 m ²
				Superficie totale de la transformation	

<u>Compensation 1</u> hors arrondissement (logts sociaux) Propriétaire : Paris Habitat- OPH	115, rue Brancion/ Paris 15 ^e	R+1	Studio	1	15,97 m ²
		R+2	Studio	5	15,65 m ²
		R+2	Studio	7	22,03 m ²
					53,65 m ²
<u>Compensation 2</u> dans l'arrondissement (logts sociaux) Propriétaire : société ELOGIE	151, rue du Faubourg Poissonnière, Paris 9 ^e	R+2	T4	G-2.1	94,79 m ²
		R+3	T4	G-3.1	95,42 m ²
					190,21 m ²
Superficie totale des compensations					243,86 m ²

Vu l'avis du Maire d'arrondissement en date du 21 juillet 2016 ;

L'autorisation n° 18-178 est accordée en date du 17 avril 2018.

Autorisation de changement d'usage, avec compensation, d'un local d'habitation situé 22, rue des Capucines, à Paris 2^e ; compensations 104, rue Réaumur, à Paris 2^e et 115, rue Brancion, à Paris 15^e.

Décision n° 18-187 :

Vu la demande en date du 18 juillet 2016, par laquelle la société ALLIANZ IARD sollicite l'autorisation d'affecter à un autre usage que l'habitation (bureau) 3 locaux T1 (chambre de service), T2 et T3 d'une surface totale de **98,70 m²**, situés aux 3^e et 6^e étages de l'immeuble sis 22, rue des Capucines, à Paris 2^e ;

Vu la compensation proposée consistant en la conversion à l'habitation en logements privés et sociaux de 4 locaux (1 T4 et 3 T1) à un autre usage d'une surface totale réalisée de **157,57 m²**, situés :

– 104, rue Réaumur, à Paris 2^e (1 local T4 au 2^e étage d'une superficie de 100,26 m²) ;

– 115, rue Brancion, à Paris 15^e : 3 T1 aux 2^e et 3^e étages d'une superficie de 57,31 m².

	Adresse	Etage	Typologie	Identifiant	Superficie (m ²)
<u>Transformation</u> Propriétaire : SA ALLIANZ IARD	22, rue des Capucines, à Paris 2 ^e	3 ^e	T3		65,20
		6 ^e	T1		5,30
		6 ^e	T2		28,20
Superficie totale de la transformation					98,7 m ²
<u>Compensation</u> dans l'arrondissement (logt privé) Propriétaires : Alexandre PICARD Sophie PAYENNEVILLE	104, rue Réaumur, à Paris 2 ^e	Esc C 2 ^e Pte face	T4	29 et 31	100,26
Superficie totale réalisée de la compensation n° 1 (privée)					100,26 m ²
<u>Compensation</u> hors arrondissement (logt social) Propriétaire : PARIS HABITAT	115, rue Brancion, à Paris 15 ^e	2 ^e	T1	6	20,69
		3 ^e	T1	9	15,98
		3 ^e	T1	10	20,64
Superficie totale réalisée de la compensation n° 2 (sociale)					57,31 m ²

Le Maire d'arrondissement consulté le 8 août 2016 ;

L'autorisation n° 18-187 est accordée en date du 16 avril 2018.

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

Pose, par la Ville de Paris, d'appareils d'éclairage public, à Paris 18^e. — Avertissement.

La Ville de Paris établira aux n^{os} 60, 62, 64, et 68, rue Joseph de Maistre, à Paris 18^e, des appareils d'éclairage public dans les conditions prévues par la loi n^o 89 413 du 22 juin 1989 et le décret du 4 septembre 1989 relatifs au Code de la Voirie Routière.

Conformément aux textes susvisés, le projet des travaux sera déposé à la Mairie du 18^e arrondissement, pendant huit jours consécutifs, à partir du 7 mai 2018 jusqu'au 14 mai 2018 inclus.

Les intéressés pourront en prendre connaissance et formuler, s'il y a lieu, sur le registre spécial, les observations qu'ils jugeront utiles.

URBANISME

Avis aux constructeurs

L'attention des constructeurs est appelée sur la nécessité d'attendre l'issue du délai d'instruction de leur demande d'autorisation d'urbanisme avant d'entreprendre les travaux soumis à autorisation ou à déclaration préalable. En effet, d'une part leur demande peut être rejetée dans ce délai et d'autre part l'absence de réponse au terme de ce délai vaut parfois rejet implicite.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales.

Lexique

Arrondissement – Références et numéro du dossier – Lieu des travaux – Nom du pétitionnaire – Nom et adresse de l'architecte – Objet de la pétition.

Surface créée : surface de plancher créée.

Surface supprimée : surface de plancher supprimée.

S.T. : Surface du Terrain.

I.S.M.H. : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

M1 : 1^{er} permis modificatif.

M2 : 2^e permis modificatif (etc.).

Liste des demandes de permis d'aménager déposées entre le 1^{er} avril et le 15 avril 2018.

3^e arr. (PA-075-103-18-V0001). — Rue des Archives. — Pét. : M. MANSION Boris, MAIRIE DE PARIS – D.V.D. — Réaménagement de la rue des Archives entre les rues de Bretagne et Pastourelle. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

8^e arr. (PA-075-108-18-V0004). — Avenue des Champs-Élysées. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. – SAGP. — Réalisation de pistes cyclables sur les Champs-Élysées entre les rues de Tilsitt et Presbourg et le Rond-Point des Champs-Élysées exclu. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

11^e arr. (PA-075-111-18-V0001). — 27 au 35, rue Bréguet. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS/D.E.V.E./SPA. — Aménagement d'un jardin public rue Bréguet et installation d'une cabane à outils. Surface créée : 5,40 m². — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

12^e arr. (PA-075-112-15-V0002-M01). — Route de la Pyramide. — Pét. : M. ROUX Olivier, S.A.R.L. SEPE. — Arch. : M. COULAN Philippe, 28, rue de l'Abbé Groult, 75015 PARIS. — Création d'un sas d'entrée, déplacement de l'ascenseur, aménagement intérieur, création supplémentaire de bureau, suppression du logement, modification des façades et de la clôture allée des chênes et remplacement de la terrasse en bois. Modificatif au PA 075-112-15-V-0002 autorisé le 10-10-2016. Surface créée : 36,95 m². Surface démolie : 3,74 m². Surface supprimée : 46 m². Surface créée : 59 m². — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

13^e arr. (PA-075-113-18-V0001). — Place Jeanne d'Arc. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS/D.E.V.E./SPA. — Aménagement du parvis de l'église Notre-Dame de la Gare et installation de 2 jardinières. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

15^e arr. (PA-075-115-18-V0001). — 34, boulevard Victor. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS – D.E.V.E./SPA. — Aménagement d'un jardin municipal Boulevard Victor avec création d'un verger, de champs fleuris, pose de mobilier urbain et création d'une clôture. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 1^{er} avril et le 15 avril 2018.

1^{er} arr. (PC-075-101-18-V0006). — 2 au 4, rue Gomboust, 59, rue Saint-Roch, 31, avenue de l'Opéra. — Pét. : M. KLEIN Stéphane, S.A.S. PRET (FRANCE). — Arch. : M. FRANCK Claude, 16, rue Cassini, 75014 PARIS. — Modification de la devanture d'un commerce, pose de stores à rez-de-chaussée et 1^{er} étage, changement de destination de locaux de bureaux en commerce au 1^{er} étage sur rue et création d'une trémie de monte-plats au 1^{er} étage. — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

1^{er} arr. (PC-075-101-18-V0007). — 72, quai des Orfèvres. — Pét. : Mme GARANGER Delphine, S.A.S. FONCIA RIVES GAUCHE. — Arch. : CABINET EPAE, 103, avenue Pierre Grenier, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Ravalement de la façade sur rue et réfection de la couverture. Immeuble inscrit le 20-09-1950. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

1^{er} arr. (PC-075-101-18-V0008). — 12 au 14 T, rue Jean-Lantier, 3, rue des Deux Boules. — Pét. : M. DONTENVILLE Lionel, S.A.S. SERGIC. — Arch. : M. ROMANET Jean-Pierre, 15, rue Martel, 75010 PARIS. — Ravalement des façades sur rue et du mur pignon. Monument Historique inscrit à la date du 12-04-1974. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

2^e arr. (PC-075-102-15-V0010-M02). — 2 au 4, rue Favart, 85 au 89, rue de Richelieu, 29 au 33, rue Saint-Marc. — Pét. : S.N.C. ACE PROMOTION. — Arch. : WILMOTTE et ASSOCIES S.A., 68, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 PARIS. — Modifications des accès d'un immeuble de bureaux côté rue Richelieu et rue Favart par création de 2 trémies de part et d'autre de la rampe d'accès, mise en valeur de l'entrée, remplacement du hall traversant par un hall d'accueil et mise en place de nouveaux patios côté rue Richelieu. Modificatif au PC n^{os} 075-102-15-V-0010, 075-102-15-V-0010-M01 délivrés les 18-12-2015 et 29-05-2017. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

2^e arr. (PC-075-102-18-V0009). — 22 au 24, rue Saint-Sauveur. — Pét. : Mme MATHE DUMAINE Laure. — Arch. : BDVA, 21, rue Châtillon, 75014 PARIS. — Remplacement des menuiseries extérieures sur jardin au 3^e étage. Monument Historique inscrit le 03-11-1994. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

5^e arr. (PC-075-105-16-V0004-M01). — 18, rue Larrey, 7, rue Lacépède. — Pét. : M. DESCOU Mathieu, S.N.C. LACEPEDE. — Arch. : DTACC, 98, rue de Sèvres, 75007 PARIS. — Diminution

de la hauteur du bâtiment neuf, suppression de l'édicule d'accès à la toiture et des panneaux solaires et modification des façades du bâtiment neuf. Modificatif au PC n° 075-105-16-V-0004 délivré le 11-08-2016. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

5^e arr. (PC-075-105-18-V0006). — 47, rue de la Montagne Sainte-Geneviève. — Pét. : Mme CHEVREAU Laurence, PARIS HABITAT DTSE. — Arch. : M. CHAZOTTES Cédric, 12, rue de la Folie-Régnaud, 75011 PARIS. — Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures côtés rue et jardin et amélioration de la sécurité des garde-corps. Monument Historique inscrit le 06-02-1964. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

6^e arr. (PC-075-106-12-V0024-M01). — 10, rue de l'Abbaye. — Pét. : M. Francis HOLDER, COFINHOLDER. — Arch. : M. BARTMANN Frédéric, 66, rue Jean-Baptiste Lebas, 59910 BONDUES. — Redistribution intérieure aux sous-sol, rez-de-chaussée et 1^{er} étage. Modificatif au PC n° 075-106-12-V-0024 délivré le 24-06-2013. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

6^e arr. (PC-075-106-18-V0008). — 16, rue Séguier. — Pét. : Mme LASSABLIÈRE Delphine, GRIFFATON ET MONTREUIL. — Arch. : Mme RIZZOLI Vittoria, 16, rue Claude Tillier, 75012 PARIS. — Ravalement des façades sur cour et jardin, réfection de la couverture versant jardin et révision de l'escalier A. Monument Historique inscrit le 31-03-2010. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

7^e arr. (PC-075-107-18-P0013). — 2, rue de Lille, 4, rue des Saints-Pères. — Pét. : M. LENHARDT Pierre, INSTITUT NATIONAL DES LANGUES ET CIVILISATIONS ORIENTALES. — Arch. : M. GUERIN SURVILLE Alban, 61, rue des Petits Champs, 75001 PARIS. — Déplacement des trémies d'ascenseur du rez-de-chaussée au 4^e étage, fermeture de trémies d'escalier à rez-de-chaussée, création d'un châssis de désenfumage en toiture sur cour, création d'une mezzanine à rez-de-chaussée et redistribution des locaux d'un bâtiment d'enseignement supérieur et de recherche. Surface à supprimer : 14 m². Surface créée : 41 m². — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

7^e arr. (PC-075-107-18-V0015). — Place de la Résistance. — Pét. : M. CAUVIN Philippe, MAIRIE DE PARIS – DCPA. — Arch. : FRENK & JULLIEN, 212, rue Saint-Maur, 75010 PARIS. — Construction d'un bâtiment d'accueil de la Visite Publique des Égouts à rez-de-chaussée avec édicule d'ascenseur en toiture-terrasse et aménagement des espaces extérieurs après démolition du kiosque d'accueil. Surface à démolir : 6 m². Surface créée : 50 m². — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

7^e arr. (PC-075-107-18-V0016). — 97, rue Saint-Dominique. — Pét. : Mme GRANGER Laure-Linh, S.C.I. FONCIERE BERLINH. — Arch. : M. CASANOVA Yann, 28, rue Berthollet, 75005 PARIS. — Surélévation de la couverture en vue d'aménagement des combles d'un bâtiment à usage de commerce au rez-de-chaussée et d'habitation du rez-de-chaussée au R + 5 avec création d'un balconnet au 5^e étage sur cour, modification des menuiseries extérieures, création d'une toiture-terrasse et ravalement des héberges. Surface créée : 27,10 m². S.T. : 170 m². — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

8^e arr. (PC-075-108-18-V0019). — 9, rue du Boccador. — Pét. : M. CRIVELLI Francesco, S.A.S. REDBLUE. — Arch. : M. TORRES Stéphane, 86, rue Louis Rouquier, 92300 LEVALLOIS PERRET. — Réhabilitation d'un immeuble R + 6 à destination d'habitation et de commerce, création de plancher dans l'emprise de deux courettes et de l'escalier de service, ravalement des façades, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, agrandissement des lucarnes, création de verrières et remplacement des verrières existantes. Surface de plancher créée : 932,70 m². Surface de plancher démolie : 618,10 m². — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

9^e arr. (PC-075-109-18-V0013). — 29, rue de Caumartin. — Pét. : M. CACHAN Serge, S.N.C. HOTEL ASTRA. — Arch. : M. MAIDENBERG Philippe, 39, rue du Sentier, 75002 PARIS. —

Réaménagement intérieur d'un hôtel avec ouverture de murs porteurs, dépose d'un escalier du rez-de-chaussée au R + 6 et du rez-de-chaussée au R – 1, suppression d'un ascenseur du rez-de-chaussée à R + 7, prolongement de l'escalier au R – 1 et R + 7 et modification de la toiture. Surface créée : 67,90 m². S.T. : 513 m². — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

10^e arr. (PC-075-110-18-V0013). — 182, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. GUINGAND Vianney, S.C.I. 182, RUE DU FAUBOURG SAINT-DENIS. — Arch. : M. DE VERICOURT Patrice, 37, avenue de Saxe, 75007 PARIS. — Construction de 2 bâtiments d'habitation (8 logements) de 3 et 4 étages et combles sur cour. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

11^e arr. (PC-075-111-18-V0020). — 22, rue Alphonse Baudin. — Pét. : M. GALLIZIA Benoît, S.C.I. GALLI. — Arch. : S.A.R.L. LHERM GALLIZIA ARCHITECTES, 21, rue Trousseau, 75011 PARIS. — Surélévation de deux niveaux d'un bâtiment R + 3 à usage d'habitation et d'artisanat en rez-de-chaussée. Surface de plancher créée : 205 m². — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

12^e arr. (PC-075-112-18-V0015). — 35 au 37 B, boulevard Soult. — Pét. : M. GUIHARD Jean-François, CFBCT. — Arch. : M. MANIGLIER Sébastien, 2, rue Paul Delmet, 75015 PARIS. — Restructuration à tous les niveaux des locaux de l'Ecole Nationale Supérieure des métiers de la viande, mise aux normes d'accessibilité et de sécurité du bâtiment A existant et du bâtiment en fond de cour, déplacement de l'espace d'accueil sous le préau du bâtiment A, création de 2 extensions en toiture-terrasse et d'une chambre froide à rez-de-chaussée, reconstruction après démolition de locaux techniques et poubelles en sous-sol, ouverture de trémies d'ascenseur desservant tous les niveaux, création de cheminements de secours depuis le bâtiment C, d'une passerelle d'accessibilité PMR côté rue, remplacement partiel des menuiseries extérieures au R + 2 sur rue, création d'un jour de souffrance au 6^e étage en limite séparative du bâtiment A, démolition de l'escalier de secours extérieur en façade sur cour et d'une chambre froide en façade du bâtiment D. Surface créée : 107,63 m². Surface à supprimer : 27 m². — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

12^e arr. (PC-075-112-18-V0016). — 16, rue Edouard Robert. — Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, STE PARIS-HABITAT OPH. — Arch. : M. LAIR Philippe, 58, rue Rochechouart, 75009 PARIS. — Changement de destination d'un local d'habitation, situé au 1^{er} étage d'un bâtiment R + 1 en cœur d'îlot, en jardin d'enfants, réaménagement intérieur du rez-de-chaussée au 1^{er} étage et remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-V0024). — 166, rue Jeanne d'Arc. — Pét. : M. PETIT Henry-Jean, ASSOCIATION LYCEE PRIVE ALBERT DE MUN. — Arch. : LACAU ET ASSOCIES, 59, rue Lepic, 75018 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment d'un étage à usage de lycée professionnel, de bureau et d'habitation sur rue et cour avec démolition des garages dans la cour, décaissement et création de planchers intermédiaires, création d'un ascenseur, d'un édicule en toiture, remplacement des menuiseries extérieures sur rue et cour et ravalement de la façade sur cour. Surface démolie : 65 m². Surface créée : 278,50 m². — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-V0025). — 124 au 132, rue de Tolbiac, 129 au 129 B, avenue de Choisy. — Pét. : M. BUENO Antoine. — Arch. : Mme CHERET Laurence, 16, rue Eugène Carrière, 75018 PARIS. — Surélévation d'un niveau d'un bâtiment à usage d'habitation de 2 étages avec création d'une terrasse en toiture. Surface créée : 28,19 m². S.T. : 3 100 m². — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-V0026). — 40 B au 68 S, quai d'Austerlitz, 18 au 24, port d'Austerlitz, 51 V, quai d'Austerlitz. — Pét. : Mme KERTEKIAN Alice, S.A.S. LOUISE CATHERINE. — Arch. : M. CANTAL-DUPART Michel, 5, rue de Savoie,

75006 PARIS. — Construction d'un ensemble de bâtiments démontables de commerce (container cuisine, container bloc sanitaire et container bar) et d'un abri de point de restauration. Surface créée : 41 m². — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

14^e arr. (PC-075-114-15-V0032-M01). — 49, rue Raymond Losserand. — Pét. : Mme DE BREM Valérie, S.E.M. ELOGIE S.I.E.M.P. — Arch. : AMFA - Agence Michel FERRANET ARCHITECTES, 11, passage Saint-Bernard, 75011 PARIS. — Création d'un abri-vélos sur jardin et modification des 2 lucarnes sur rue. Modificatif au PC n° 075-114-15-V-0032 délivré le 27-10-2016. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

14^e arr. (PC-075-114-18-V0020). — 5, rue Lalande. — Pét. : Mme MAXWELL Lindsay. — Arch. : Mme VASCOVICI Ghislaine, 129, rue Roger François, 94700 MAISONS ALFORT. — Transformation de caves en pièces d'habitation au R - 1 en extension d'un appartement existant. Surface créée : 27,68 m². — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

14^e arr. (PC-075-114-18-V0021). — 146, boulevard du Montparnasse, 2 au 6 T, rue Campagne Première. — Pét. : M. BRETELE Jean-François, S.C.I. CAMPAGNE PREMIERE. — Arch. : M. ROUSSEAU Jean-Michel, 21-23, rue des Filles du Calvaire, 75003 PARIS. — Aménagement intérieur d'un bâtiment de bureau avec une extension de plancher entre le rez-de-chaussée et l'entresol, déplacement d'un escalier et création de coursives. Surface créée : 43 m². S.T. : 856 m². — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

15^e arr. (PC-075-115-15-V0050-T01). — 140, boulevard de Grenelle, 1, rue de l'Avre. — Pét. : M. CORBEL Stéphane, S.A.S.U. PARIS EIFFEL INVESTISSEMENTS. — Arch. : Mme PERRET ACKNIN Céline, rue Marcel Bontemps, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Transfert du PC n° 075-115-15-V-0050 délivré le 30-06-2016 à Hôtel Grenelle, CID et Associés (Isabelle DIDIER) à PARIS EIFFEL INVESTISSEMENTS S.A.S.U. (Stéphane CORBEL). — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

15^e arr. (PC-075-115-18-V0016). — 222 au 224, rue de la Croix Nivert, 40 au 54, rue Desnouettes, 4, villa Lecourbe. — Pét. : MM. BACQUE ET ANDRADE Christophe et Bruno, S.A.S. PARIS 15 VAUGIRARD LOT A. — Arch. : HARMONIC ET MASSON ASSOCIES, 93, rue de Montmartre, 75002 PARIS. — Construction d'un bâtiment de 6 étages sur deux niveaux de sous-sol à usage d'habitation, de commerce et de crèche au rez-de-chaussée avec végétalisation de la toiture. Surface créée : 7 666 m². S.T. : 2 587 m². — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

15^e arr. (PC-075-115-18-V0017). — 222 au 224, rue de la Croix Nivert, 40 au 54, rue Desnouettes, 4, villa Lecourbe. — Pét. : MM. ANDRADE ET BACQUE Bruno et Christophe, S.C.C.V. PARIS 15 VAUGIRARD LOT C. — Arch. : AGENCE IBOS ET VITART, 4, cité Paradis, 75010 PARIS. — Construction d'un bâtiment à usage d'habitation au-dessus des ateliers de maintenance de la RATP en R + 10 avec végétalisation des toitures. Surface créée : 3 300 m². S.T. : 18 605 m². — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

16^e arr. (PC-075-116-12-V0003-M07). — 94 au 96, rue Lauriston. — Pét. : S.C.I. RUE LAURISTON. — Arch. : AUTHIER Jean-François, 15, rue de Palestro, 75002 PARIS. — Modification de la façade à rez-de-chaussée sur rue des deux bâtiments, modification de l'aménagement extérieur du patio, réaménagement des locaux à tous les niveaux et adaptation de la sécurité incendie. Modificatif aux PC n°s 075-116-12-V-0003, 075-116-12-V-0003-T01, 075-116-12-V-0003-T02, 075-116-12-V-0003-T03, 075-116-12-V-0003-T04, 075-116-12-V-0003-M05 et 075-116-12-V-0003-M06 délivrés les 09-01-2012, 02-11-2015, 04-12-2015, 11-03-2016, 24-06-2016, 09-11-2016 et 02-08-2017. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

17^e arr. (PC-075-117-11-V0031-M02). — 6, rue Christine de Pisan, 116 T au 166, rue de Saussure, 145 B, rue Cardinet. — Pét. : M. FOUILLAND François, ICF NOVEDIS S.A. — Arch. : CABINET LAN ARCHITECTURE, 25, rue d'Hauteville,

75010 PARIS. — Création d'un accès pour le 3^e commerce à rez-de-chaussée, suppression des fermetures de loggias avec pose de garde-corps, création de menuiseries pour le commerce 01 et modification des surfaces d'habitation et de commerce. Modificatif au PC n° 075-117-11-V-0031 délivrée le 07-10-2011 et PC n° 075-117-11-V-0031-M01 refusé le 10-11-2015. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0023). — 69, rue de Prony. — Pét. : Mme KIEME ROBERT-HOUDIN Aurelie. — Arch. : M. MARTINEZ Guillaume, 127, rue Championnet, 75018 PARIS. — Surélévation partielle d'un étage d'un bâtiment d'habitation de 5 étages après démolition d'édicules d'ascenseur et d'escalier en toiture-terrasse sur rue et cour. Surface créée : 45 m². — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0024). — 165, boulevard Pereire. — Pét. : M. MOREL Benoît. — Arch. : M. PILLAUD Laurent, 19, rue Emile Durkheim, 75013 PARIS. — Surélévation de deux niveaux sur un bâtiment d'habitation de 2 étages + combles avec création d'une toiture-terrasse, d'un ascenseur sur cour du rez-de-chaussée au R + 5, ravalement partiel de la façade sur rue, habillage de la façade cour et végétalisation partielle du mur pignon. Surface créée : 120 m². S.T. : 135 m². — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

18^e arr. (PC-075-118-18-V0014). — 14, rue Duc. — Pét. : M. DA COSTA COELLO Juan Carlos. — Arch. : M. BIRIOTTI Roger, 2, place du Marché Sainte-Catherine, 75004 PARIS. — Changement de destination de locaux de commerce en habitation (1 logement créé) à rez-de-chaussée sur rue et cour avec modification des menuiseries à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

18^e arr. (PC-075-118-18-V0015). — 50, rue Labat. — Pét. : M. SEBAGH Laurent, S.C.I. SHEFFA. — Arch. : CABINET LEBRUN, 35, avenue Mac Mahon, 75017 PARIS. — Changement de destination d'un commerce en hébergement hôtelier à rez-de-chaussée et sous-sol avec modification de la devanture. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

19^e arr. (PC-075-119-18-V0016). — 5, villa du Bois d'Orme. — Pét. : Mme BEAUTEMPS Valeria, S.C.I. PIRINGUNDINO. — Arch. : M. BEAUTEMPS Didier, 5, villa du Bois d'Orme, 75019 PARIS. — Fermeture d'une trémie à rez-de-chaussée. Surface créée : 23,50 m². — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

19^e arr. (PC-075-119-18-V0017). — 10 B au 20 B, avenue Mathurin Moreau, 95 au 99 B, avenue Simon Bolivar, 25, rue Henri Turot. — Pét. : PARIS HABITAT OPH. — Arch. : M. DE JEAN Patrick, 7, rue de Malte, 75011 PARIS. — Installation d'une crèche à rez-de-chaussée et sous-sol d'un bâtiment d'habitation avec démolition et reconstruction partielles du plancher du rez-de-chaussée, modification des baies et réaménagement des extérieurs avec construction d'un abri poussettes et d'un abri jeux. Surface concernée : 64,80 m². Surface totale : 364,80 m². — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

19^e arr. (PC-075-119-18-V0018). — 100, avenue de Flandre, 3, rue Gresset. — Pét. : M. DESTRIEZ Romain. — Modification de la façade à rez-de-chaussée sur cour avec changement de destination d'un local commercial en habitation. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

19^e arr. (PC-075-119-18-V0019). — 30, avenue Corentin Cariou. — Pét. : Mme BERIAN Beatriz, S.A.S. SOCIETE PATHE CINE 32. — Arch. : M. CHICAN Pierre, 105, rue du Faubourg du Temple, 75010 PARIS. — Restructuration de la salle de cinéma de la Géode, modification de sa façade d'entrée et mise aux normes de la sécurité incendie et de l'accessibilité. Surface de plancher créée : 1 560 m². Surface de plancher démolie : 1 791 m². — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

20^e arr. (PC-075-120-15-V0051-M01). — 10 au 22, rue de la Croix Saint-Simon, 119 T au 127 B, rue d'Avron. — Pét. : Mme RIBADEAU DUMAS Pascale, MEDICA FRANCE —

GROUPE KORIAN. — Arch. : M. RUSSO Philippe, 43, rue Claude Bernard, 75005 PARIS. — Modification des liaisons verticales, des cloisonnements, création d'un escalier dans une cour et modification du désenfumage mécanique. Surface démolie : 12 m². Modificatif au PC n° 075-120-15-V-0051 autorisé le 29-02-2016. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

20^e arr. (PC-075-120-18-V0014). — 46, rue de Belleville, 2 au 10, cour Lesage, 11 au 15, rue Lesage. — Pét. : M. DONG En Ru, E.C.R.C.P. — Arch. : M. SUN Yu Jun, 10, rue de la Pierre Levée, 75011 PARIS. — Réhabilitation d'un ancien théâtre en lieu de culte au 2^e étage + mezzanines avec construction de 2 coursives intérieures de liaison entre les mezzanines et installation d'un escalier extérieur du rez-de-chaussée au 2^e étage. Surface créée : 25 m². — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

20^e arr. (PC-075-120-18-V0015). — 10 au 12, rue Botha. — Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, PARIS HABITAT-OPH. — Arch. : Mme GARIN Marcela, 17, rue Froment, 75011 PARIS. — Changement de destination de locaux d'habitation, à rez-de-chaussée, en locaux de la crèche attenante, extension à rez-de-chaussée des 3 halls d'entrée de l'immeuble d'habitation et de la crèche, ravalement des façades avec isolation thermique par l'extérieur et remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures. Surface de plancher créée : 28,20 m². Surface de plancher démolie : 8,30 m². — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 1^{er} avril et le 15 avril 2018.

3^e arr. (PD-075-103-18-V0001). — 10, rue Pastourelle. — Pét. : M. KINDER Johan, S.A.S. THE GRADUATE STORE. — Agrandissement d'une trémie à rez-de-chaussée. Surface supprimée : 6,50 m². — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

9^e arr. (PD-075-109-18-V0005). — 14, rue de la Grange Batelière. — Pét. : M. ROUDY Ludovic. — Démolition partielle de la toiture sur cour en vue de création d'un accès à une terrasse. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

12^e arr. (PD-075-112-18-V0007). — 9, rue de Capri. — Pét. : M. RICHARD Kaoukeb, PARIS HABITAT. — Démolition d'un auvent et de locaux techniques et sanitaires sur cour. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

19^e arr. (PD-075-119-18-V0004). — 5, cité du Palais Royal de Belleville. — Pét. : Mme LACAILLE Carole. — Démolition de la toiture et de la charpente. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

Liste des déclarations préalables déposées entre le 1^{er} avril et le 15 avril 2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0068). — 10, rue Cambon. — Pét. : M. RAVANSHAD Ali Reza, S.C.I. PARISIENNE CIVILE TRUST. — Agrandissement d'une fenêtre au 1^{er} étage sur rue. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0069). — 12, rue Saint-Roch. — Pét. : M. BENNOIN Claude, S.A.R.L. SOCIETE BENNOIN. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0070). — 15, rue des Halles. — Pét. : M. HUMBERT Etienne, STE LAPEYRE. — Modification de la devanture en vue d'installation de boutique de vente d'appareils sanitaires. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0071). — 223, rue Saint-Honoré. — Pét. : Mme JOCELYN ET DE VERDELON, S.C.I. 223, RUE SAINT-HONORE. — Création d'une sortie de secours au R + 7 sur cour. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0072). — 10, rue Sainte-Anne. — Pét. : M. TESTE Sébastien, S.A.S. ABSIDE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0073). — 6, rue du Chevalier de Saint-George. — Pét. : M. ZAGHDOUN David, S.A.R.L. SWEET INN PARIS. — Changement de destination de locaux de bureau en hébergement hôtelier au 3^e étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0109). — 20 au 28, galerie Saint-Marc, 2 au 22, galerie des Variétés, 6 au 30, galerie Montmartre. — Pét. : M. CHANDRUK Rodolphe, S.A.R.L. CABINET DEBERNE. — Réfection de l'étanchéité des balcons aux 5^e et 6^e étages sur rue. — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0110). — 65, rue Sainte-Anne. — Pét. : M. TIMSIT Jonathan, S.C.I. SAINTE-ANNE 1. — Changement de destination de locaux d'hébergement hôtelier en habitation (1 logement) au 1^{er} étage sur cour. — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0111). — Boulevard des Capucines. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS - D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre face au n° 25 du boulevard des Capucines. — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0112). — 14, rue de la Banque, 29, rue Paul Lelong. — Pét. : M. CHAZALY Frédéric, S.A.S. COVEA IMMOBILIER. — Création de 2 châssis de toit et déplacement d'un châssis de désenfumage. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0113). — 32, rue Etienne Marcel. — Pét. : M. DE LA CHAPELLE Charles-Henty, S.C.I. VICTOIRE IMMO 1. — Changement de destination de locaux d'habitation, situés à l'entresol d'un bâtiment sur rues, en bureaux. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0114). — 11, boulevard des Italiens. — Pét. : M. ABONNENIC Jean Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Remplacement d'un kiosque existant. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0115). — 25, boulevard des Italiens. — Pét. : M. CABANTOUS Jean-Baptiste, JBA - HD DINER. — Modification de la devanture et rentoilage du store d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0116). — 1, rue Daunou. — Pét. : M. RICHAUD Eric, S.A.S. HÔTEL CHOISEUL OPERA. — Ravalement des murs pignons Ouest et Sud. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0117). — 11, rue Louis le Grand. — Pét. : M. GROSSI Michel, S.A. BNP PARIBAS. — Ravalement des murs pignons Ouest et Sud. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0118). — 13, rue Froissart. — Pét. : M. CHOMEL Grégori, IMMOBILIERE ILE DE FRANCE. — Ravalement partiel du pignon Ouest. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0119). — 101, rue Quincampoix. — Pét. : M. PETIT Laurent. — Changement de destination de commerce en hébergement hôtelier à rez-de-chaussée et entresol sur rue. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0120). — 122, rue de Turenne. — Pét. : M. BOUHNIC Serge. — Modification de la devanture d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0121). — 128, rue Vieille du Temple. — Pét. : Mme MEIGS Divina. — Remplacement des menuiseries extérieures d'un appartement au 2^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0122). — 73, rue Notre-Dame de Nazareth, 327, rue Saint-Martin. — Pét. : M. JOCHIMEK Ruben, S.A.S. VERONESE. — Remplacement de la porte métallique et pose de grilles pour la climatisation et la ventilation des locaux. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0125). — 13, rue des Arquebusiers. — Pét. : M. ETHUIN Georges, S.A.R.L. TOURISTIMO. — Changement de destination d'un local de bureau en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0126). — 100 au 102, boulevard de Sébastopol, 8, rue Salomon de Caus. — Pét. : M. DRUAIS Yannick, S.A.S. LEFORT ET RAIMBERT. — Changement de destination de locaux d'habitation (1 logement) en bureaux au 4^e étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0127). — 89, rue Beaubourg. — Pét. : M. SUN Xianhao, S.A.R.L. SC. — Pose d'un store-banne en devanture d'une épicerie fine. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0129). — 63, rue Notre-Dame de Nazareth. — Pét. : Mme BIGOT Constance. — Pose de 3 fenêtres de toit. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0130). — 19, boulevard Saint-Martin. — Pét. : Mme GUAN Xiao Jing, S.A.R.L. AUCIEL. — Pose de stores à rez-de-chaussée et 1^{er} étage d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0079). — 1, quai de l'Hôtel de Ville. — Pét. : M. BOURSIN Gérard, STE SC LES WOMBATS. — Installation d'une terrasse ouverte sur le quai. — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0080). — 4, rue du Pont Louis-Philippe. — Pét. : Mme CHOUX Caroline, E.U.R.L. CULTIVE TON METRE CUBE. — Modification de la devanture de locaux de bureau. — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0081). — 3, port de l'Hôtel de Ville. — Pét. : M. AVIERINOS Frédéric, S.A.S. BATOBAR. — Installation d'une terrasse de plein air saisonnière au port de l'Hôtel de Ville à compter du 1^{er} mai 2018 jusqu'au 31-10-2018. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0082). — 4, rue des Juges Consuls, 3 B, rue du Cloître Saint-Merri. — Pét. : M. AMBERT Aurélien. — Modification de l'édicule d'accès à la toiture-terrasse du 7^e étage. Surface créée : 1,35 m². Surface à supprimer : 1,95 m². — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0083). — 20, rue Pavée, 15, rue Malher. — Pét. : M. VIDAL Jacques, S.A.S. LAUREN VIDAL RETAIL. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0084). — 12, boulevard Morland. — Pét. : M. SIERAKOWSKI Piotr. — Agrandissement d'une ouverture sur le mur pignon droit au 5^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0085). — 15, rue d'Arcole. — Pét. : M. MOSSO Hubert, SYNDIC S.A.R.L. GESTIM. — Réfection de l'ensemble de la couverture. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0086). — 30, rue de Venise. — Pét. : M. RAYBAUT-PERES Olivier, EPIC PARIS HABITAT OPH. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0087). — 33, rue des Deux Ponts. — Pét. : M. LACOSTE François, LACOSTE ET THIEULIN. — Ravalement des façades et pignon et réfection de la couverture et des souches de cheminées sur cour. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0088). — 12, rue des Lombards. — Pét. : Mme CATRIX Emma, S.A.S. NITRO. — Installation d'un conduit d'extraction sur cour. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0089). — 15, rue du Temple. — Pét. : M. HOURLIER Patrice, S.A.S.U. FONCIA INSTITUTIONAL PROPERTY MANAGEMENT. — Arch. : CABINET LE DÛ – BRUNET – ARMAND, SCP d'Architecture, 60, avenue d'Iéna, 75016 PARIS. — Réfection de cinq souches de cheminées sur rue et de deux autres sur cour. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0090). — 65, rue de la Verrerie. — Pét. : M. ROLLIN Benoît. — Création d'un châssis de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0109). — 28, rue Censier. — Pét. : M. MARTIN-ROUX Martin, S.A.S. HÔTEL MAXIM QUARTIER LATIN. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0110). — 44, boulevard Saint-Germain. — Pét. : Mme FEYT Brigitte. — Création d'une extension en toiture au 6^e étage sur rue. Surface créée : 1 m². — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0111). — 2 au 6, rue Saint-Victor, 28 au 32, rue de Poissy. — Pét. : M. BERTRAND Arnaud. — Ouverture de 2 jours de souffrance au 1^{er} étage sur le pignon droit. — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0112). — 33, rue Monge. — Pét. : M. DUMONT Laurent, BOUCHERIE DES ARENES. — Modification de la devanture d'une boucherie. — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0113). — 17 au 19, rue Henri Barbusse. — Pét. : REGION ILE DE FRANCE. — Installation de passerelles de sécurité en toiture d'un établissement scolaire côté rue Pierre Nicole. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0114). — 12, rue des Bernardins. — Pét. : M. MOLESIN Simon, S.E.M. REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Modification d'une porte sur rue. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0115). — 38 au 40, rue du Fer à Moulin. — Pét. : M. PINAR Angel, S.A.R.L. ANGEL ET ASSOCIES. — Modification de la façade à rez-de-chaussée d'un local à destination de bureau en vue d'installation d'un cabinet d'expertise comptable. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0116). — 48, rue Monge. — Pét. : M. GOUSSET Tomy, S.A.S. HUGO & CO. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0117). — 30, rue de la Clef. — Pét. : M. GIROIS Pascal, S.A.R.L. GIROIS. — Ravalement du pignon droit sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0118). — 7, place Jussieu. — Pét. : M. GIROIS Pascal, S.A.R.L. GIROIS. — Ravalement des façades sur courette et de pignons arrières en limites séparatives. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0119). — 2, rue Malebranche. — Pét. : Mme KONE Aminata, SYNDIC CABINET GTF. — Ravalement des façades sur la courette. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0120). — 26, rue Soufflot, 63, boulevard Saint-Michel. — Pét. : M. GOUIDER Helmi, S.A.S. GOUIDER RAVALEMENT. — Ravalement du pignon en héberge sur la cour du 12-14, rue Victor Cousin. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0121). — 7, rue Broca. — Pét. : M. DELAITTE Alain Serge. — Création d'une baie vitrée type atelier en remplacement de deux fenêtres d'un appartement situé au 2° étage sur cour. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0122). — 5, square Adanson. — Pét. : Mme LOIZILLON Brigitte, S.A.R.L. EG 2 M. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0123). — 121, boulevard Saint-Michel. — Pét. : M. ANTOINE Pascal, S.A.R.L. LIBRAIRIE LE FEU FOLLET. — Modification de la devanture et rentoilage du store d'une librairie. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0124). — 5, rue Lagrange. — Pét. : M. BOULAICH Dominique, S.A.R.L. ROYAL SOUVENIRS. — Modification de la devanture d'un magasin de souvenirs. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0125). — 22, avenue des Gobelins. — Pét. : M. DUPE Jean, LCL. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0092). — 8 au 10, rue Jean Ferrandi. — Pét. : M. LACOURT Etienne. — Réouverture d'une fenêtre au 2° étage sur rue. — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0093). — 18, rue des Grands Augustins. — Pét. : M. AGUILERA. — Remplacement d'une fenêtre par une porte-fenêtre et d'une porte par une fenêtre à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0094). — 46, rue Monsieur le Prince. — Pét. : M. CHOMEL Grégori, IMMOBILIERE ILE DE FRANCE. — Ravalement de la façade sur cour du bâtiment A et de l'oriel en façade sur cour du bâtiment B. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0095). — 62 B, rue de Vaugirard, 46, rue Madame. — Pét. : M. SAULAIS Fabrice, CABINET FABRICE SAULAIS. — Réfection des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0096). — 186, boulevard Saint-Germain. — Pét. : M. ABONNENIC Jean Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Remplacement d'un kiosque existant. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0097). — 89, boulevard Raspail. — Pét. : Mme GOZLAN Vanessa, S.A.S. LODING. — Modification de la devanture d'un magasin de chaussures. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0098). — 20, rue du Cherche-Midi. — Pét. : M. PIAU Frédéric, S.C.I. 27, RUE DU DRAGON. — Installation d'un conduit d'extraction pour un restaurant en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0099). — 3, rue de Médecis. — Pét. : M. DENIAU Stanislas, S.A.S. ARCHIVOLTE. — Remplacement de menuiseries extérieures au 2° étage sur rue. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0100). — 13, avenue de l'Observatoire. — Pét. : M. DRACH, S.A.R.L. CABINET UBELMANN. — Réfection de la couverture sur rue, cour et courette. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0101). — 98, rue de Rennes. — Pét. : S.A.S. MAIF - ASSURANCE. — Pose de grilles pour la sécurisation du sas de l'entrée des bureaux d'un cabinet d'assurances. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0102). — 4, rue de l'Abbé Grégoire, 77, rue de Sèvres. — Pét. : Mme MAO Yan, S.A.R.L. BOYA. — Modification de la devanture d'un magasin de fleurs. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0103). — 74, rue Notre-Dame des Champs, 1 au 1 B, rue de la Grande Chaumière. — Pét. : M. MESTRE Bruno, BNP PARIBAS. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0104). — 1, rue de Médecis, 13 B, rue de Vaugirard. — Pét. : M. MESTRE Bruno, BNP PARIBAS. — Mise en place d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite en devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0105). — 19 au 21, rue Jacob. — Pét. : Mme CORNEILLE Hermine, S.C.I. 19, RUE JACOB. — Changement de destination de locaux de bureaux en habitation (2 logements créés) à rez-de-chaussée sur jardin. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0106). — 14, rue du Regard. — Pét. : M. LAGNIEZ Bruno. — Changement de destination d'un commerce en hébergement hôtelier au rez-de-chaussée en fond de cour. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0107). — 36, rue Bonaparte. — Pét. : S.A. MANUFACTURE DE PAPIERS PEINTS ZUBER ET CIE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un magasin de papiers peints. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0108). — 19 B au 21, rue de Tournon. — Pét. : M. DENIAU Stanislas, S.A.S. ARCHIVOLTE. — Remplacement des fenêtres au 4° étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0109). — 12, rue Huysmans, 107 au 107 B, boulevard Raspail. — Pét. : M. RIBOT Romain, S.A.S. CABINET FONCIA LUTECE. — Arch. : M. CŒURET Michel, 82, rue Félix Faure, 92700 COLOMBES. — Restauration des façades sur cour, y compris les paliers de service, et réfection à l'identique de la couverture des petits toits donnant sur cour. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0123). — 24, rue de Monttessuy. — Pét. : Mme ATKINSON Julie, S.C.I. ATKINSON FAMILLE. — Changement de destination de locaux d'habitation en hébergement hôtelier au 3° étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0124). — 2 au 4, rue de Solférino, 9 B au 11, quai Anatole France. — Pét. : M. SAULAIS Fabrice, CABINET FABRICE SAULAIS. — Ravalement des façades sur cour et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0125). — 1, rue de l'Université. — Pét. : M. CHAZALY Frédéric, S.C.I. MMA VIE. — Remplacement de six portes-fenêtres. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0126). — 71, avenue Bosquet, 33, rue Bosquet. — Pét. : MM. SILVERA/ CORIAT Paul/Samuel, S.A.R.L. C&S. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une boutique de mobilier contemporain. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0127). — 33, rue de Verneuil. — Pét. : M. JUNG Richard, S.A. CABINET ANDRE GRIFFATON. — Création d'un ascenseur desservant les niveaux du rez-de-chaussée au 3° étage, dans le noyau d'un escalier. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0128). — 36, rue de Sèvres. — Pét. : M. ABONNENIC Jean Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Remplacement d'un kiosque existant. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0129). — 237, boulevard Saint-Germain. — Pét. : M. ABONNENIC Jean Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Remplacement d'un kiosque existant. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0130). — 4, rue du Général Camou. — Pét. : M. ETHUIN Georges, S.A.R.L. TOURISTIMO. — Changement de destination d'un local de commerce en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0131). — 180, rue de Grenelle. — Pét. : Mme SZMAJ Greta. — Création d'un châssis de toit sur cour. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0132). — 155, rue de Grenelle. — Pét. : M. CAZALIERES Olivier, S.N.C. TOUR D'Auvergne 26. — Changement de destination de locaux d'habitation en commerce à rez-de-chaussée sur rue et cour et au 1^{er} étage sur cour. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0133). — 37, avenue Bosquet, 119, rue Saint-Dominique. — Pét. : M. MESTRE Bruno, BNP PARIBAS. — Repositionnement de la boîte aux lettres en devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0135). — 4, avenue Sully-Prudhomme, 7, avenue Robert Schuman. — Pét. : Mme SERERO Barbara. — Remplacement de menuiseries extérieures au 2^e étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0136). — 7, rue Duvivier. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. E.G.I.P. — Ravalement de la façade sur la rue Duvivier. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0137). — 4, rue de Monttessuy. — Pét. : M. LEFEVRE Patrick, S.A.R.L. MAROUTEAU. — Réfection de la couverture, ravalement des souches de cheminées et remplacement des châssis de toit. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0138). — 9, rue du Bac. — Pét. : M. HUTT Everett. — Remplacement de trois fenêtres sur rue et de trois fenêtres sur cour d'un appartement situé au 2^e étage. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

7° arr. (DP-075-107-18-V0139). — 54, rue des Saints-Pères. — Pét. : Mme SABATIER Isabelle, SOCIETE DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS. — Réaménagement du sous-sol et remplacement d'une fenêtre par une porte sur cour. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0124). — 9 au 11, avenue Franklin D. Roosevelt. — Pét. : M. ROSMAN Léonard, S.C.I. FDR HOLDING. — Création d'une verrière en toiture sur cour. — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0125). — 20, avenue George V. — Pét. : M. N'DIAYE El Hads Ibrahima, S.A.R.L. RAPP TAILORING. — Modification de la devanture d'un magasin de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0126). — 155, rue du Faubourg Saint-Honoré. — Pét. : M. CLARET Alexis, S.A.R.L. SAJES IMMOBILIER. — Remplacement des 10 menuiseries extérieures d'un plateau de bureaux situé au 1^{er} étage sur rue. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0127). — 8 au 12, rue Paul Baudry. — Pét. : M. TANG Joseph, DCPA. — Isolation thermique par l'extérieur des façades sur rue et cour d'une école. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0128). — 6, avenue Matignon. — Pét. : M. BROUSSAIL Rémi, S.A. ENTREPRISE GUY BROUSSAIL. — Ravalement de la façade sur rue et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0129). — 20, rue de la Ville l'Evêque. — Pét. : M. ROOS Jérémie, S.A.R.L. MUGO PAYSAGE D'AUJOURD'HUI. — Extension de la végétalisation de la dalle du jardin du rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0130). — 23, rue de Berri. — Pét. : M. GOZLAN Vanessa, S.A.S. LODING. — Modification de la devanture d'un magasin de chaussures. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0131). — 44, avenue George V, 1, rue Vernet, 21, rue Quentin-Bauchart. — Pét. : M. MAC CROHON Ramon, MDC EXPLOITATION. — Modification de la devanture d'un restaurant et pose de stores. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0132). — 62, rue de Rome. — Pét. : Mme PIRES Sophie. — Agrandissement de deux fenêtres au 4^e étage sur cour. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0133). — 4, avenue Percier. — Pét. : M. VANDEWEGHE Eric, S.A.R.L. CVL. — Réfection de la couverture sur rue. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0134). — 5, avenue George V. — Pét. : M. SAULAIS Fabrice, CABINET FABRICE SAULAIS. — Réfection du balcon au 5^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0135). — 5, avenue George V. — Pét. : M. SAULAIS Fabrice, CABINET FABRICE SAULAIS. — Fermeture d'une courette en toiture. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0136). — 3 au 5, rue de Duras. — Pét. : M. LACOSTE François, LACOSTE ET THIEULIN. — Ravalement de la façade et du pignon, remplacement des garde-corps, d'une partie des volets sur rue et réfection de la couverture sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0137). — 22, rue de Marignan. — Pét. : M. PERRIN Alexandre, S.A.S. 22 MARIGNAN. — Remplacement des menuiserie extérieures à rez-de-chaussée d'un local de bureau. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0138). — 3, avenue Beaucour. — Pét. : M. GERBENNE Christophe, S.A. R.I.V.P. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0140). — 7, avenue Matignon. — Pét. : M. SPRAJC Branislav, S.A.S.U. GROUPE BS BATIMENT. — Ravalement de la façade à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

8° arr. (DP-075-108-18-V0141). — 65 au 65 B, rue du Rocher. — Pét. : M. VANHEERSWYNGHELIS Laurent, S.A.S. BAGNIS. — Ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

9° arr. (DP-075-109-18-V0133). — 53, rue Blanche. — Pét. : Mme CADET Nguyen, S.A. BOUCHERIE CHAPTAL. — Modification de la devanture d'une boucherie avec rentoilage du store. — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

9° arr. (DP-075-109-18-V0134). — 27, rue de Douai. — Pét. : S.C.I. AKELIUS PARIS XLI. — Ravalement des façades sur rue et cour et remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

9° arr. (DP-075-109-18-V0135). — 11, rue de la Tour d'Auvergne. — Pét. : M. DESPREZ Erik, S.A.S. IDF LES COMPAGNONS. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

9° arr. (DP-075-109-18-V0136). — 11, rue Godot de Mauroy. — Pét. : Mme KUNZE Petra. — Création de deux châssis de toit. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

9° arr. (DP-075-109-18-V0137). — 40 au 42, rue de La Rochefoucauld. — Pét. : M. TANGARA Tidiane, STE EFIDIS, S.A. D'HLM. — Arch. : S.A.R.L. MAP ATELIER d'Architecture, 13, rue Richard Lenoir, 75011 PARIS. — Ravalement des façades sur rue et cour ainsi que du mur mitoyen dans la cour. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0138). — 22 au 24 B, rue de Rochechouart. — Pét. : VILLE DE PARIS – D.V.D. — Création de jardinières sur le trottoir. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0139). — 72, rue de Rochechouart. — Pét. : M. LOMBARDI Fabien, S.A.S. LOMBARDI'S PIZZA. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une supérette. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0140). — 14, rue de la Grange Batelière. — Pét. : M. ROUDY Ludovic. — Création d'une terrasse sur les lucarnes en toiture sur cour. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0141). — 9, rue de Mogador. — Pét. : M. DEMANGE Willy, S.A. SAGL. — Restructuration des combles au 6^e étage en vue de création de 2 logements, remplacement de la porte d'accès de l'immeuble, installation d'un ascenseur et d'un édicule en toiture, création de 4 lucarnes au 6^e étage côté rue de Mogador, agrandissement des fenêtres de toit, ravalement des façades sur cour et courette, remplacement des menuiseries extérieures au 6^e étage et réfection de la couverture sur cour A. Surface créée : 5,70 m². Surface supprimée : 7,70 m². — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0142). — 49, rue des Martyrs. — Pét. : M. MESTRE Bruno, BNP PARIBAS. — Repositionnement de la boîte aux lettres en devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0143). — 15, rue de Rochechouart. — Pét. : Mme PERESSINI Martine. — Changement de destination partiel d'un commerce en extension d'un appartement existant au rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0144). — 53, rue de la Victoire. — Pét. : M. BORIES Alain, COPROPRIETE 53, RUE DE LA VICTOIRE. — Ravalement de la façade sur rue et des deux murs pignons. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0145). — 70, rue de la Chaussée d'Antin, 55 au 59, rue de Châteaudun. — Pét. : M. COJEAN Alain, S.A.S. COJEAN. — Modification de la devanture d'un commerce avec pose de stores. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0146). — 63, rue de la Victoire. — Pét. : M. FAUCHER Damien, S.C.I. 63, RUE DE LA VICTOIRE. — Création d'une verrière au 3^e étage sur cour. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0126). — 4, rue Lucien Sampaix. — Pét. : M. XU Guangyuan, S.A.R.L. DELICES NOVA. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0127). — 9, rue Perdonnet. — Pét. : M. BECOGNEC Julien, S.A.R.L. CABINET NBGI. — Arch. : M. BIGNON François, 41, rue Corot, 92410 VILLE D'AVRAY. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0128). — 41, rue de l'Echiquier. — Pét. : M. DE REMUR Stanislas, S.C.I. KIKONDUI. — Changement de destination de commerce en bureau à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0129). — 41, rue de l'Echiquier. — Pét. : M. DE REMUR Stanislas, S.C.I. KIKONDUI. — Changement de destination de commerce en bureau à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0130). — 51 au 53, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. JEANNEAU Guillaume, CABINET SAINT-LAMBERT. — Ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0131). — 261, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. DONNOT Kevin. — Changement de destination d'un entrepôt en local d'habitation sur cour. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0132). — 16, rue Arthur Groussier. — Pét. : M. BEHNIA Kamran. — Création d'un châssis de toit versant rue. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0133). — 5, rue Henri Feulard. — Pét. : M. BAILLY Frédéric, S.A.R.L. ALTERNA. — Modification d'une porte d'accès sur rue. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0134). — 156 au 158, avenue Parmentier. — Pét. : M. MESTRE Bruno, BNP PARIBAS. — Modification de la devanture pour la mise en place d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0135). — 31, rue de Sambre-et-Meuse. — Pét. : Mme LEFEBVRE Anne, STE CHORUS. — Remise en peinture de la devanture d'une pharmacie. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0136). — 6, rue du Faubourg Poissonnière. — Pét. : E.U.R.L. SEGUIN LEVY. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0137). — 138, rue La Fayette. — Pét. : M. DHURAI Umathan, S.A.S. DIAMOND HOUSE. — Modification de la devanture d'un commerce avec pose de store. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0138). — 39, rue Lucien Sampaix. — Pét. : Mme BIANCHI Anne, S.C.I. DU CANAL. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0139). — 108 au 110, quai de Jemmapes, 54, rue Bichat, 11, rue de l'Hôpital Saint-Louis. — Pét. : M. JOUANNEAU Jean-Michel, S.A.R.L. JEMMAPES DISTRIBUTION. — Modification de la devanture d'un supermarché avec rentoilage du store. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0140). — 32, rue Philippe de Girard. — Pét. : M. RIBEIRO Bruno, S.A.R.L. R.P.I. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0141). — 13 au 15, rue Bouchardon. — Pét. : Mme NIORE Juliette, S.C.I. L'ATELIER. — Modification de la façade au rez-de-chaussée sur cour d'un local de bureau. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0185). — 4 au 8, rue Saint-Sébastien, 80, rue Amelot. — Pét. : Mme GINORI Anaïs. — Modification et ouverture de baies au 4^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0186). — 5, passage Sainte-Anne Popincourt. — Pét. : M. DESTRIAU Damien. — Création d'un châssis de toit versant rue. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0187). — 38, rue Jean-Pierre Timbaud, 25, avenue de la République. — Pét. : Mme ZHANG Zhang. — Pose de stores au 7^e étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0188). — 21, rue Amelot, 3, rue du Pasteur Wagner. — Pét. : M. JUNG Franck, S.A.S. ENTREPRISE LECUYER. — Réfection de l'éanchéité du balcon au 5^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0189). — 102, rue Amelot. — Pét. : Mme PAILLARD Dominique, CENTRE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF CHARLES PEGUY – ASSOCIATION. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0190). — 106, rue de la Folie-Méricourt. — Pét. : M. HEMMERDINGER. — Changement de destination d'un commerce en habitation au 1^{er} étage sur cour. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0191). — 28, rue Oberkampf, 40, boulevard Voltaire. — Pét. : M. BERTHIER Jean-Michel, CREDIT DU NORD. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0192). — 64, rue Jean-Pierre Timbaud. — Pét. : M. MESSOUS Said, E.U.R.L. LA FOLLE BLANCHE. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0193). — 88, boulevard Richard Lenoir. — Pét. : S.A. CRAUNOT. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0194). — 21, rue de Malte. — Pét. : Mme GREGOIRE-PAVOIS Anne. — Modification de la façade à rez-de-chaussée sur cour d'un local d'habitation et remplacement d'une fenêtre côté cour. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0195). — 135, rue de Montreuil. — Pét. : M. CHAZAL Cyril, S.C.I. MONCHAR. — Modification de la devanture d'une brasserie. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0196). — 10 au 12, rue Crespin du Gast. — Pét. : M. GOUIDER Helmi, S.A.S. GOUIDER. — Arch. : M. BELLOTTI Ugo, 27, rue du Sergent Bauchat, 75012 PARIS. — Ravalement du pignon en héberge. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0197). — 5, cité Joly. — Pét. : M. GOUIDER Helmi, S.A.S. GOUIDER. — Arch. : M. BELLOTTI Ugo, 27, rue du Sergent Bauchat, 75012 PARIS. — Ravalement de la contre-façade sur cour. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0198). — 32, rue Popincourt. — Pét. : Mme COLOOS Dominique. — Installation d'un collecteur de lumière en toiture d'un immeuble sur cour. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0199). — 6, rue Popincourt. — Pét. : M. DUBOUT Benjamin, S.A.S. CS POPINCOURT. — Ravalement des façades sur rue et cour et réfection de la toiture. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0200). — 24, rue Saint-Sabin, 2, rue Bréguet. — Pét. : M. BOUGON Patrice, S.A.R.L. SSB. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0201). — 189, rue de Charonne. — Pét. : Mme CULIOLIAUTON Anne-Sophie, S.A.S.U. LE PETIT CABAS EPICERIE. — Remise en peinture de la devanture en vue d'installation d'une épicerie. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0202). — 142, avenue Ledru-Rollin. — Pét. : M. HENNEQUIN Gilles, S.A.S. CARREFOUR PROXIMITE FRANCE. — Modification de la devanture d'une supérette. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0203). — 13, rue de l'Asile Popincourt. — Pét. : M. NATAF Florent, S.C.I. ROMEO. — Modification du seuil de la porte d'entrée sur rue et création d'une baie sur cour à rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0204). — 77, avenue Parmentier. — Pét. : M. VENOT Christian, S.C.I. FAVENOT. — Changement de destination d'un local de bureau en local d'habitation au 1^{er} étage sur rue, cour et courette avec suppression d'une trémie au R + 1. Surface supprimée : 7,80 m². — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0205). — 3, rue du Général Blaise. — Pét. : M. SLAMA Amos, S.A.R.L. HOTEL DE LA PORTE DE VINCENNES. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0206). — 9, avenue de Bouvines. — Pét. : Mme PLUVIAUX Christine, CABINET MASSON. — Réfection de la couverture, versant cour. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0207). — 3, cité d'Angoulême. — Pét. : M. EDEL Yves, ASSOCIATION DU CENTRE ETIENNE MARCEL. — Modification de l'emplacement de la porte d'accès par rapport au nu de la façade et traitement du seuil. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0208). — 2, cité du Couvent, 101, rue de Charonne. — Pét. : M. BOUCHE David. — Remplacement des fenêtres et des garde-corps du 1^{er} étage sur rue et cour, pose de barreaux sur 2 fenêtres à rez-de-chaussée sur cour et remplacement de la porte d'entrée d'un local artisanal. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0209). — 17, rue de la Fontaine au Roi. — Pét. : Mme DARIER Magali, S.A.S.U. SATYA YOGA. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0210). — 51, boulevard Voltaire. — Pét. : M. ABOULKER Dimitri, S.A.S. ABOULEC. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0211). — 15, boulevard Richard Lenoir. — Pét. : M. FOURNIER Alexis, S.A.S. MAVILLE IMMOBILIER. — Arch. : CABINET CROUE & LANDAZ ARCHITECTES, 17, rue Victor Duruy, 75015 PARIS. — Ravalement du pignon Sud. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0132). — 6, rue du Rendez-Vous. — Pét. : M. CANIT Nicolas, CABINET POUGEOT. — Ravalement des façades sur rue et cour et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0133). — 274, rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét. : M. MAHAUT Ambroise, S.A.S. NEXITY NATION. — Ravalement de la façade et réfection de la couverture sur rue. — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0134). — 25, boulevard Diderot. — Pét. : S.C.I. LA POSTE. — Modification de la devanture, sur rues, d'un bureau de poste. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0135). — 172 B, rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét. : M. UDDIN Nizam, S.A.R.L. CHALIGNY FRIED CHICKEN 172. — Rentoilage d'un store-banne en devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0136). — 17, rue de l'Aubrac. — Pét. : Mme BOUVIALA Fabienne, S.A.S. F.C.B.M. — Modification de la devanture d'un espace événementiel. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0137). — 55, rue de Lyon. — Pét. : M. CHAZALY Frédéric, S.A.R.L. LYON MDM COVEA IMMOBILIER. — Remplacement de quatre fenêtres au 5^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0138). — 102, boulevard Diderot. — Pét. : Mme REGIS Christel, S.A.S.U. BOULANGERIE PERSEPHONE. — Modification du trajet du conduit d'extraction en toiture. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0139). — 2, boulevard Soult, 1 au 3, place Edouard Renard, 1, avenue Armand Rousseau. — Pét. : M. MESTRE Bruno, BNP PARIBAS. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0140). — 48 B, avenue de Saint-Mandé, 43 au 43 W, avenue de Saint-Mandé, 51 au 51 W, boulevard de Picpus. — Pét. : M. MESTRE Bruno, BNP PARIBAS. — Mise en place d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite en devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0141). — 41, rue de Lyon. — Pét. : Mme MARCETTEAU DE BREM Valérie, S.E.M. ELOGIE-SIEMP. — Réfection de la couverture, versants rue et cour. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0142). — 9, rue Elisa Lemonnier. — Pét. : M. LINARD Léon. — Installation d'une véranda au 5^e étage sur cour. Surface créée : 14 m². — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0143). — 9, rue de Capri. — Pét. : M. RICHARD Kaoukeb, PARIS HABITAT. — Ravalement des façades sur rue et cour avec remplacement des menuiseries extérieures, création d'un auvent pour vélos sur cour et installation du local poubelles à rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0144). — 87 T, rue de Charenton. — Pét. : Mme CORBIER Geneviève – SYNDIC BENEVOLE. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0136). — 6, rue du Tage. — Pét. : M. MOLESIN Simon, S.E.M. REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Modification d'une porte sur rue. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0137). — 33, rue Pascal. — Pét. : M. SIMONDI Fabrice. — Remplacement des menuiseries extérieures au 1^{er} étage sur cour. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0138). — 11, boulevard Auguste Blanqui. — Pét. : M. SAADI Boussad. — Changement de destination d'un commerce en artisanat à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0139). — 14, rue Caillaux. — Pét. : M. GABIOT Laurent. — Création de 2 fenêtres de toit côtés rue et cour. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0140). — 50 au 58, rue Baudricourt, 113 au 123, rue de Tolbiac. — Pét. : M. FRENTZ Dominique, VILLE DE PARIS – DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS. — Modification d'un mur de clôture avec création d'un portail et d'un escalier d'accès aux courts de tennis. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0141). — 1 ND N/13, 75 au 77, rue du Chevaleret. — Pét. : M. FERREIRA Anthony, E.U.R.L. ASPECT NEUF. — Ravalement du mur pignon droit sur rue. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0142). — 95 au 97, rue Bobillot. — Pét. : M. CHOPLAIN Pascal, ORANGE FTIMMO GESTION. — Ravalement des façades sur rue et cour et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0143). — 31, boulevard de Port-Royal. — Pét. : MM. BAYOU Amar ET MUROLO Tony. — Changement de destination d'un atelier en habitation à rez-de-chaussée sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0144). — 6, square Grange. — Pét. : M. SMADJA Lucien, S.A.R.L. UNISTONE. — Ravalement des façades et remplacement d'une fenêtre par une porte sur cour. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0145). — 13, rue Fagon. — Pét. : M. BALA Philippe, VILLE DE PARIS – DCPA. — Réfection des sanitaires d'un groupe scolaire. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0146). — 5, square Grange. — Pét. : Mme LOUIS Cécile, S.A.R.L. LOUIS PEINTURE NEVEU. — Ravalement de la façade côté square. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0147). — 36, boulevard Arago. — Pét. : Mme LOUIS Cécile, S.A.R.L. LOUIS PEINTURE NEVEU. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0148). — 66 B au 66 T, rue Albert. — Pét. : Mme CHAUX Delphine. — Déplacement et création d'un châssis de toit. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0149). — 83, rue du Château des Rentiers. — Pét. : S.A.R.L. ESPRIT VERT. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0150). — 12, rue Lahire. — Pét. : M. VANLEAR Damien, S.A. HABITAT SOCIAL FRANÇAIS. — Ravalement des façades sur rue et cour avec réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-P0133). — 27, boulevard Jourdan. — Pét. : Mme DEUSSEN Christiane, FONDATION DE L'ALLEMAGNE. — Ravalement des façades, réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse avec travaux annexes et remplacement des menuiseries extérieures et des stores. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0127). — 1, impasse de la Gaîté. — Pét. : Mme DE VIVO Alexia, S.C.I. MIKAL. — Aménagement des combles d'un appartement situé au 5^e étage avec création de 3 châssis de toit côtés rue et jardin et d'un plancher dans le volume des combles. Surface créée : 6 m². — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0128). — 20 au 34, rue Antoine Chantin, 13, rue de Châtillon. — Pét. : M. MORIN DEPOORTERE, MAIRIE DE PARIS – DCPA. — Création d'un auvent dans une cour d'école au rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0129). — 140, avenue du Maine. — Pét. : Mme GOMES GONCALVES Maria de Fatima. — Modification de la devanture d'une retoucherie. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0130). — 10, rue Friant. — Pét. : M. SOULAS Gilles, S.A.R.L. CONSEIL PROMOTION SERVICE. — Changement de destination partiel d'un commerce en habitation à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0131). — 35, rue Paul Fort. — Pét. : M. DE ABREU Sébastien, S.A.R.L. DE ABREU. — Ravalement des façades sur la courette en début de parcelle. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0132). — 5, rue de la Cité Universitaire. — Pét. : M. DE ABREU Sébastien, S.A.R.L. DE ABREU. — Ravalement des façades sur la cour en début de parcelle. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0134). — 28, avenue de l'Observatoire. — Pét. : M. THUARD Christophe. — Réouverture d'une baie sur cour. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0135). — 15, avenue Villemain. — Pét. : M. HEFTLER Vincent, S.A.S. COTRAGI. — Ravalement de la façade sur rue après réfection de l'un de ses éléments de structure dégradé au rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0136). — 130 au 140, rue de l'Ouest, 188 au 196, rue d'Alésia, 133 au 143, rue Vercingétorix. — Pét. : M. MORIN DEPOORTERE Jean Luc, MAIRIE DE PARIS – / DCPA. — Végétalisation des toitures-terrasses d'un établissement scolaire avec installation de garde-corps. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0137). — 282, boulevard Raspail. — Pét. : Mme TRAN Tuong Van, S.A.R.L. PHARMACIE RASPAIL 14. — Modification de la devanture d'une pharmacie. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0138). — 75, boulevard Brune. — Pét. : Mme HENOT Sylvie, S.A. EFIDIS HLM. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un pressing. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0139). — 73, boulevard Brune. — Pét. : Mme HENOT Sylvie, S.A. EFIDIS HLM. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un salon de coiffure. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0140). — 2 au 4, rue des Thermopyles, 30 au 32, rue Didot. — Pét. : Mme ISAMBERT Céline, S.C.I. LUNA. — Arch. : M. VASSORT Jérémy, 148, rue de Paris, 91120 PALAISEAU. — Extension d'un cabinet médical sur cour. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0141). — 18, avenue René Coty, 57, rue de la Tombe Issoire. — Pét. : M. LEGENDRE Jean-Christophe, S.A.S. PLURITECH. — Reprise ponctuelle de travaux de réfection sur les façades sur rue. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0142). — 47, avenue Reille. — Pét. : M. FORGET Claude. — Ravalement des murs pignons. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0143). — 15 au 19, rue Niepce. — Pét. : M. HENNEQUIN Gilles, S.A.S. CARREFOUR PROXIMITE FRANCE. — Modification de la devanture d'une supérette. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0144). — 16, rue du Maine. — Pét. : M. BOURGUET. — Création d'une fenêtre de toit versant rue. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0145). — 45, rue de la Tombe Issoire. — Pét. : M. DA CRUZ Yanni, S.A.S. CABINET FONCIA LUTECE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0146). — 4 B, rue Joanès, 89, rue Didot. — Pét. : Mme VARJABEDIAN Michèle. — Couverture d'une courette à rez-de-chaussée en extension d'une cuisine. Surface créée : 11,50 m². — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0147). — 5 B, rue Maurice Rouvier. — Pét. : M. VANLEAR Damien, S.A. HABITAT SOCIAL FRANÇAIS. — Ravalement des façades sur rue et cour avec réfection des toitures-terrasses. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-P0187). — 2, avenue de la Porte de Plaisance. — Pét. : M. JEANNERET Thomas, LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS. — Mise en place d'une protection acoustique et visuelle sur les centrales de traitement d'air en toiture du bâtiment. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0173). — 75, rue de la Croix Nivert. — Pét. : M. ZAPP Laurent, M. ZAPP Laurent. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0174). — 16, rue Nélaton. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, R.I.V.P. — Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures côtés rue et cour. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0175). — 224 au 226, rue de la Convention. — Pét. : M. TOURON Philippe, S.A.S. LE DIVAN. — Modification de la devanture d'une librairie. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0176). — 5, rue Tiphaine. — Pét. : Mme CANINI Céline, S.A.S. FONCIA LUTECE. — Réfection partielle de la couverture. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0177). — 18, rue Robert Fleury. — Pét. : M. DESPREZ Erik, S.A.S. IDF LES COMPAGNONS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0178). — 26, rue Modigliani, 8, place Jenny Alpha, 126 au 130, avenue Félix Faure. — Pét. : M. KRIEF Alison, S.A.S. CARE INVEST. — Modification de la devanture d'un cabinet d'ophtalmologie. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0179). — 293, rue de Vaugirard. — Pét. : M. AZOULAY Alain, S.A.S. CARREFOUR PROXIMITE FRANCE. — Modification de la devanture d'une supérette. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0180). — 70, rue Balard. — Pét. : M. ABAD Jean-Louis, S.A.S.U. FONCIA IPM. — Remplacement des pierres d'appuis de l'ensemble des fenêtres d'un immeuble de bureaux. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0181). — 4, rue du Hameau. — Pét. : M. CAI Lupeng, S.A.R.L. CHARM CODE. — Modification de la devanture d'un salon de coiffure. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0182). — 19 au 23, rue du Docteur Finlay. — Pét. : M. QUERTIER Benoît, PARIS HABITAT OPH/DTSO. — Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0183). — 41, rue des Cévannes. — Pét. : M. BENHAMOU Serge, S.A.R.L. VERSAILLES PEINTURE AGENCEMENT. — Ravalement du rez-de-chaussée de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0184). — 26 au 34, rue Cambronne, 1 au 9, rue Paul Chautard, 9 au 11, passage Ribet. — Pét. : M. BILLOCHON Pierre, S.C.I. ZOLA NIVERT. — Changement de destination d'un commerce en bureau à rez-de-jardin et rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0185). — 1, rue du Docteur Jacquemaire-Clemenceau. — Pét. : M. SABRAZES Xavier. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0186). — 102, rue de la Croix Nivert. — Pét. : M. LEDEZ Christophe, S.A.S. CARREFOUR PROXIMITE FRANCE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une supérette. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0188). — 3, rue de Lourmel. — Pét. : M. GAGNEPAIN Bruno. — Modification de la devanture d'une charcuterie. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0189). — 114, rue de Sèvres, 81 au 85, avenue de Breteuil. — Pét. : Mme LECLAINCHE Lydia, S.A.R.L. UNION COMMERCIALE IMMOBILIERE. — Arch. : CABINET CROUE & LANDAZ ARCHITECTES, 17, rue Victor Duruy, 75015 PARIS. — Ravalement de l'ensemble des façades. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0190). — 5, rue Auguste Chabrières. — Pét. : Mme LANDE-BIBRONT Colette, S.C.I. LA RUCHE. — Changement de destination partiel d'un commerce en habitation à rez-de-chaussée et sous-sol. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0191). — 21, rue Gerbert. — Pét. : M. GOUIDER Helmi, S.A.S. GOUIDER. — Arch. : M. DE BESOMBES Matthieu, 12, rue Fenoux, 75015 PARIS. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0192). — 21, rue Gerbert. — Pét. : M. GOUIDER Helmi, S.A.S. GOUIDER. — Arch. : M. DE BESOMBES Matthieu, 12, rue Fenoux, 75015 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0193). — 66, avenue Emile Zola. — Pét. : M. LEDEZ Christophe, S.A.S. CARREFOUR PROXIMITE FRANCE. — Modification de la devanture d'une supérette. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0194). — 2, rue Ferdinand Fabre. — Pét. : M. GUERNALEC Eric. — Changement de destination d'un local de bureau à rez-de-chaussée sur rue et jardin en local d'habitation. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0195). — 60, rue de la Convention. — Pét. : M. FERNANDES Filipe, S.A.S. FEFGP L'ARTISAN DES GOURMANDS. — Modification de la devanture et rentoilage du store d'une boulangerie. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0196). — 8, rue César Franck. — Pét. : S.A.R.L. VAS & CO. — Pose d'un store en devanture d'une épicerie fine. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-P0176). — 131, rue de Longchamp. — Pét. : M. BULANOV Andreï, BUREAU MILITAIRE DE L'AMBASSADE DE RUSSIE. — Agrandissement du portail d'accès sur rue, réfection de la clôture et installation d'un climatiseur à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-P0193). — 16, avenue de Lamballe, 4, avenue du Général Mangin, 23, rue Berton. — Pét. : M. KEÇECI Aysel, AMBASSADE DE TURQUIE. — Abattage d'un arbre dans les jardins de l'Ambassade. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0174). — 32, rue de Boulainvilliers. — Pét. : Mme CHAMPENOIS Caroline. — Remplacement d'une baie vitrée au 5^e étage sur jardin et création d'un châssis de toit versant rue. — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0175). — 12, avenue Frémiet, 5, rue Charles Dickens. — Pét. : M. MANCHES Jean-Philippe, S.A.S. J&J ESTATE. — Changement de destination d'un commerce en hébergement hôtelier aux rez-de-chaussée et sous-sol sur rue. — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0177). — 6, rue de l'Albani. — Pét. : Mme MAGNENEY Françoise, S.A. GERANCE DE PASSY. — Réfection de la couverture du dôme. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0178). — 102, rue Chardon-Lagache, 178 au 180, avenue de Versailles. — Pét. : M. BADOUCHE ARCHITECTE. — Ravalement des façades sur courte. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0179). — 161, avenue Victor Hugo. — Pét. : M. MARCIANO Yoel-Henry, S.C.I. REBILAN. — Création d'une porte sur rue. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0180). — 2 B, rue René Bazin. — Pét. : M. CHARVET Steve. — Création d'une véranda en toiture-terrasse et végétalisation partielle de la toiture. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0181). — 48 au 48 B, rue des Belles Feuilles, 2 au 4, impasse des Belles Feuilles, 1, impasse des Belles Feuilles. — Pét. : Mme CASTANHEIRA Anne, S.A.S. CASTA BATIMENT. — Ravalement des coursives sur cour. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0182). — 85, rue de Passy. — Pét. : M. BLANC Christophe. — Modification de la devanture d'un magasin de chaussures. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0183). — 163, rue de la Pompe. — Pét. : M. CANTET Jean-François, SYNDIC CABINET VALIERE CORTEZ. — Réfection des balcons aux 2^e et 4^e étages sur rues. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0184). — 2, avenue d'Eylau. — Pét. : M. ABONNENIC Jean Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Remplacement d'un kiosque existant. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0185). — 4, rue de la Pompe. — Pét. : M. VANNIER Philippe, S.A.S. CRESCENDO INDUSTRIES. — Remplacement de 4 fenêtres, ravalement partiel à rez de jardin sur cour et création d'une verrière au 1^{er} étage sur courette après démolition d'un édicule. Surface supprimée : 5 m². Surface créée : 18 m². — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0186). — 18, boulevard Emile Augier. — Pét. : Mme RABOSSEAU Marie, S.A.S. G.L.F. LOÏCK FOUCHET. — Arch. : M. DANGUY Marc, 71, rue du Cherche-Midi, 75006 PARIS. — Ravalement de deux pignons en fond de parcelle. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0187). — 25, rue de Passy. — Pét. : Mme VERNEUIL Alexandra, MAIRIE DE PARIS - D.P.A. - SLA 16/17. — Modification des menuiseries extérieures d'un groupe scolaire. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0188). — 28, avenue de New York. — Pét. : Mme VAN LOON Yvette, S.C.I. 28 AVENUE DE NEW YORK. — Remise en peinture d'une grille séparative en limite de propriété. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0189). — 1, chemin de la Croix Catalan. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, S.A.S. FREE MOBILE. — Installation d'un relais de radiotéléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0190). — 16, avenue Théophile Gautier. — Pét. : M. LEDEZ Christophe, S.A.S. CARREFOUR PROXIMITE FRANCE. — Modification de la devanture d'une supérette. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0191). — 48, rue Molitor. — Pét. : M. DELAMARRE Pierre, LVP LA VALORISATION DU PATRIMOINE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0192). — 5 B, rue Octave Feuillet. — Pét. : M. LEVENT Hubert, HENRAT ET GARIN. — Ravalement partiel et remplacement des menuiseries extérieures d'un appartement situé au 6^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0194). — 5, Grande avenue de la Villa de la Réunion. — Pét. : M. PAPP Karoly, S.C.I. DOCLER REAL ESTATE I. — Aménagement paysager d'un jardin privé. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0195). — 13, chaussée de la Muette. — Pét. : M. ROUSSEAU Aurélien, S.A.R.L. MAVILLE IMMOBILIER. — Pose de deux portillons et d'une grille séparative en limite de propriété. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0196). — 71, avenue Victor Hugo. — Pét. : M. FELICI Jean-Paul, S.A.S. THOMANN HANRY. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0197). — 27, rue Claude Terrasse. — Pét. : M. RAVAUD Philippe. — Modification d'une fenêtre et remplacement d'une fenêtre par une porte-fenêtre sur cour. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0198). — 106 au 108, avenue Victor Hugo. — Pét. : Mme ZAMMITH Marie, S.A. CAROLL INTERNATIONAL. — Modification de la devanture d'un magasin de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0199). — 17, rue Davioud. — Pét. : M. GOUIDER Helmi, S.A.S. GOUIDER RAVALEMENT. — Ravalement du pignon en héberge côté rue donnant sur la toiture du 80, rue du Ranelagh. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0200). — 5, rue de l'Alboni. — Pét. : M. BARRESI. — Remplacement d'une fenêtre au 4^e étage sur mur pignon. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0201). — 78, rue du Ranelagh, 17, rue Davioud. — Pét. : M. GOUIDER Helmi, S.A.S. GOUIDER RAVALEMENT. — Ravalement du pignon en héberge donnant sur l'arrière de la cour du 80, rue du Ranelagh. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0202). — 1, place Rodin. — Pét. : M. Jean CHARPENTIER. — Réfection de l'étanchéité du toit terrasse. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0203). — 7, place Victor Hugo. — Pét. : M. DUPE Jean, LCL. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0204). — 4, rue Girodet. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, S.A.S. SAPA. — Arch. : CABINET G LAMM – SAGL, 22, rue Delambre, 75014 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue et réfection des souches de cheminées versant rue. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0192). — 5 B, rue Lacaille. — Pét. : M. CELLÉ Olivier, OGEC BATIGNOLES EPINETTES – ASSOCIATION. — Réfection de l'étanchéité de la cour d'une école primaire. — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0193). — 2, boulevard Pershing. — Pét. : M. RICCOBONI Rémi, S.A.S. RAVIER-RICCOBONI. — Réfection de la couverture versants rue et du dôme. — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0194). — 5, rue Lacroix. — Pét. : M. BOULAY Philippe, S.A.S. PEINTECO. — Ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0195). — 4, place de la Porte de Champerret. — Pét. : M. PIGNOL Patrick, S.A.S. ROYAL VILLIERS. — Pose d'un store en devanture d'un restaurant sur rue et modification d'une baie à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0197). — 97, rue Legendre. — Pét. : M. SANCON Julien, S.A.R.L. BLOU. — Modification de la devanture d'un commerce en vue d'aménagement d'une boutique de meubles. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0198). — 5, rue Lecomte. — Pét. : M. SANCON Julien, S.A.R.L. BLOU. — Remplacement d'une porte de garage sur rue. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0199). — 39, avenue de Wagram. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, S.A.S. FREE MOBILE. — Installation d'un relais de radiotéléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0200). — 11, rue Claude Pouillet. — Pét. : M. SADALLAH Amar, S.A.R.L. ROYAL BATIMENT. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0201). — 44, rue des Dames. — Pét. : M. GILLES Bruno. — Transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre, d'une porte en fenêtre à rez-de-chaussée, fermeture de deux trémies d'escaliers à rez-de-chaussée et 1^{er} étage et création d'un puits de lumière en toiture sur cour. Surface créée : 11 m². — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0202). — 111, avenue de Saint-Ouen. — Pét. : M. ABEADE Nino, S.A.R.L. INGENCIA. — Ravalement de la façade, remise en peinture des menuiseries de lucarnes et réfection des souches de cheminées sur rue. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0203). — 114, rue des Dames. — Pét. : Mme HALOT Astrid, S.A. CABINET BERARD. — Création d'un ascenseur du rez-de-chaussée jusqu'en toiture avec

modification des menuiseries extérieures sur cour. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0204). — 1, rue de Chazelles. — Pét. : M. MEISSONNIER Armand. — Changement de destination de locaux de stockage en bureau à rez-de-chaussée et sous-sol sur cour. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0205). — 8, rue Meissonnier. — Pét. : M. SORDET Charles-Henri. — Remplacement de huit fenêtres, de sept fenêtres de toit, installation d'un climatiseur en toiture et ouverture du mur de refend pour la réunion de deux appartements au 5^e et dernier étage. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0206). — 15, avenue Carnot. — Pét. : M. RAMEZ Gérald, S.A.S. 2 TF. — Ravalement de deux murs pignons. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0207). — 39, rue Mstislav Rostropovitch. — Pét. : M. LIZE Jérôme, AGLM IMMO. — Pose d'une grille de ventilation. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0208). — 85, rue de Tocqueville. — Pét. : Mme MARAIS – BANQUETTES CLAUDIE. — Création de deux châssis de toit. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0209). — 4, rue du Général Lanrezac. — Pét. : M. BELLAICHE Simon, S.A.S. LA FONCIERE. — Changement de destination de locaux d'habitation en bureau et commerce. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0186). — 2, rue Véron. — Pét. : M. GASPARELLI Antonio, S.A.R.L. SEB. — Ravalement de l'ensemble des façades. — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0187). — 14, rue Jean Dollfus. — Pét. : M. MOLESIN Simon, S.E.M. REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Modification d'une porte sur rue. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0188). — 5, rue Durantin. — Pét. : M. RENOUX Bruno, S.A.R.L. CABINET PASSET. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0189). — 1, rue Gabrielle. — Pét. : M. MILLOT Jean-Pierre. — Installation d'un caisson de climatisation à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0190). — 60 B au 62, rue Lepic, 45 au 47, rue Durantin. — Pét. : M. TANG Joseph, DCPA – SECTION PERFORMANCE ENERGETIQUE. — Pose d'une isolation thermique extérieure sur un mur pignon et sur la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0191). — 84, rue Philippe de Girard. — Pét. : M. YAKOVLEFF Jean-Luc, CABINET VOILLEMOT. — Ravalement des bâtiments sur cour. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0192). — 3, rue Achille Martinet. — Pét. : M. DE ABREU Sébastien, S.A.R.L. DE ABREU. — Arch. : S.A.R.L. AGASSE ARCHITECTE, 130, rue de Tocqueville, 75017 PARIS. — Ravalement de la façade sur la rue Achille Martinet et du pignon en retour. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0193). — 78 au 92, rue des Poissonniers, 26 Q, rue Ordener, 2 au 8, allée d'Andrezieux. — Pét. : M. FONTAINE Hervé, S.A. ICF HABITAT LA SABLIERE. — Division de 2 parcelles en 4 lots. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0194). — 11, rue La Vieuville. — Pét. : Mme OPRANDI Roberta, S.A.S. BRLM. — Modification de la devanture d'une boutique de décoration. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0195). — 17, rue Burq. — Pét. : M. WEYL Claude, S.C.I. WEYL. — Installation d'un caisson de climatisation à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0196). — 10, rue de Trétaigne. — Pét. : Mme TURCOT Corinne, S.A.S. CABINET JUNEGE. — Implantation d'un ascenseur extérieur en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0197). — 22, rue Burq. — Pét. : M. POTENCIER Fabien. — Installation de trois châssis de toit sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0198). — 44, rue Ramey. — Pét. : M. FROISSART Cyrille. — Création de deux châssis de toit versant rue. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0199). — 88, boulevard Barbès. — Pét. : M. PATEL Jayaram, S.A.S.U. VILOURAM – CHEZ L'AMI. — Modification de la devanture et rentoilage du store d'un établissement de restauration rapide. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0200). — 6, rue Stephenson. — Pét. : M. ASLAN Carlo, CABINET FREQUEL. — Ravalement des façades sur rue et cour et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0201). — 8, passage Lathuille. — Pét. : M. SEMOF Marc. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0202). — 67, rue Marx Dormoy. — Pét. : M. MESTRE Bruno, BNP PARIBAS. — Modification de la devanture pour la mise en place d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0203). — 115, boulevard Ney. — Pét. : M. GHAZI Abdelhamid. — Modification de la devanture et de la façade sur cour d'un commerce. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0204). — 1, rue Pierre Dac, 95, rue Caulaincourt. — Pét. : M. MESTRE Bruno, BNP PARIBAS. — Mise en place d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite en devanture d'une agence bancaire et d'une vitrophanie pour malvoyant. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0205). — 14, rue Ferdinand Flocon. — Pét. : M. EGGENSCHWILER Adrien, S.A.S. LE RECIPROQUE. — Pose d'un store-banne en devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0206). — 88, rue des Martyrs, 59, rue d'Orsel. — Pét. : Mme RICHEMOND Joëlle. — Remplacement d'une fenêtre de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0207). — 38, rue Championnet. — Pét. : M. MEGEL Robert. — Création d'une véranda sur une toiture-terrasse au 3^e étage sur cour. Surface créée : 17,88 m². — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0208). — 47, rue Boinod. — Pét. : M. TRANCOSO Sébastien, S.A.R.L. LCST RENOVATION. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0209). — 24 au 26, rue des Abbesses, 3 au 5, passage des Abbesses. — Pét. : M. VALENTE Patrick, S.A. SOCATEB. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0210). — 64, rue Philippe de Girard, 23 B, rue Pajol. — Pét. : Mme CHANEAC Delphine. — Modification de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0211). — 7, place Jean-Baptiste Clément. — Pét. : M. MARKOVIC Millan. — Modification des lucarnes, création d'une verrière, modification d'une fenêtre par une porte-fenêtre et remplacement de la porte de garage. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0212). — 50, rue des Abbesses. — Pét. : M. GAUDIN Jaky Jean Georges, BOUCHERIE GAUDUI. — Modification de la devanture d'une boucherie. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0213). — 28, rue Saint-Vincent. — Pét. : M. SCHNEIDER Emmanuel, COPROPRIETE DU 28, RUE SAINT-VINCENT. — Isolation thermique par l'extérieur partielle sur les façades, remplacement des menuiseries et des volets extérieurs et isolation des toitures-terrasses. — Date d'enregistrement : 12-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0214). — 23, rue Hermel. — Pét. : Mme LEDERMANN Alice. — Dépose des volets roulants, remplacement de neuf fenêtres et création de quatre. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0215). — 50, avenue de la Porte des Poissonniers. — Pét. : M. ARNOLD Marc, S.A. BOUYGHES TELECOM. — Implantation d'un relais de téléphonie mobile en toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0104). — 37, rue David d'Angers. — Pét. : Mme CHARVET Nadya. — Création d'une fenêtre de toit sur cour. — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0106). — 2 au 4, cité Hiver, 14 au 18, rue Edouard Pailleron, 1 au 3, cité Hiver. — Pét. : M. MASURIER Cyril, S.A. SFR. — Installation d'antennes de téléphonie mobile en toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0107). — 2, cité Jandelle, 3, cité Jandelle. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, S.A. SAPA. — Ravalement de l'ensemble des façades et des souches de cheminée avec pose d'une isolation thermique extérieure sur les façades sur courette et sur pignon. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0108). — 41 au 43, quai de la Seine. — Pét. : M. BECUE Franck, COOPERATION ET FAMILLE. — Réhabilitation d'un immeuble avec ravalement des façades sur rue et jardin et remplacement des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0109). — 54, avenue Jean Jaurès. — Pét. : M. MARET Renaud, S.A. NATURALIA. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une supérette. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0110). — 3, villa du Bois d'Orme. — Pét. : Mme BEAUTEMPS Valeria, S.C.I. PIRINGUNDINO. — Création de deux cours anglaises. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0111). — 93, rue Compans. — Pét. : Mme BARRAL Jeanne. — Création de cinq châssis de toit, rénovation de la verrière sur cour et déplacement des deux portes d'accès. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0112). — 10, rue des Solitaires. — Pét. : Mme GAULTIER Alyse, S.C.I. ALYSE. — Modification d'un soupirail côté cour. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0113). — 6, villa Rimbaud. — Pét. : Mme OZANNE Jacqueline. — Réaménagement d'une maison individuelle comprenant création d'une lucarne, de deux balcons et extension de la clôture en façade sur rue. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0114). — 97 P1 au 107, avenue de Flandre. — Pét. : M. MESTRE Bruno, BNP PARIBAS. — Modification de la devanture et du garde-corps de la rampe d'accès d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0115). — 151 au 153, avenue Jean Jaurès. — Pét. : M. MESTRE Bruno, BNP PARIBAS. — Modification de la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite en devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0116). — 4 au 4 T, passage de Melun, 8 au 10 ND B/19, 9 ND B/19. — Pét. : S.A.S. PAGESI. — Installation d'une clôture en limite séparative entre le 4 et le 6, passage de Melun. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0117). — 64 au 66, quai de la Loire. — Pét. : Mme PEYROT Joëlle, S.E.M. R.I.V.P. — Extension des clôtures existantes pour sécurisation de la résidence. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0118). — 8, rue Clavel. — Pét. : M. BOUCAUX Loïc, LA POSTE DOI / POSTE IMMO. — Modification de la devanture d'un bureau de poste à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0122). — 24, rue des Maronites. — Pét. : M. LAURENS Samuel, S.A.S. ORBIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 03-04-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0123). — 6 au 8, rue Philidor. — Pét. : M. VANLAER Damien, HABITAT SOCIAL FRANÇAIS. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0124). — 36 au 36 B, rue de l'Ermitage. — Pét. : Mme RASUREL Elise, CABINET SOGI. — Ravalement de la façade sur rue et réfection de l'étanchéité des balcons et des terrasses. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0125). — 86, rue de Belleville. — Pét. : M. MEGRIER David, S.A. IMMOBILIERE 3F. — Ravalement de la façade sur rue et des murs pignons. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0126). — 79, rue des Cascades. — Pét. : M. DE ABREU Sébastien, S.A.R.L. DE ABREU. — Arch. : S.A.R.L. AGASSE ARCHITECTE, 130, rue de Tocqueville, 75017 PARIS. — Ravalement de la façade sur la rue des Cascades. — Date d'enregistrement : 04-04-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0127). — 36, rue Sorbier. — Pét. : Mme OUGNOU Myryam, SYNDIC CABINET SOGI. — Réfection de la corniche et de l'étanchéité du balcon du 4^e étage. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0128). — 82, rue Haxo. — Pét. : M. LALOUX Thierry. — Remplacement d'une fenêtre de toit par une verrière côté cour intérieure. — Date d'enregistrement : 05-04-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0129). — 14, rue Stendhal. — Pét. : M. MUNIER Gérard, S.C.I. LE PAYSAN URBAIN GRAND PARIS. — Implantation d'un coffret électrique sur rue. — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0130). — 78, rue Julien Lacroix. — Pét. : M. GUET Daniel. — Changement de destination de locaux artisanaux en habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 06-04-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0131). — 86, rue d'Avron. — Pét. : M. PUPULIN Yves. — Création d'un conduit d'extraction en toiture. — Date d'enregistrement : 09-04-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0132). — 4, place Saint-Fargeau. — Pét. : M. MESTRE Bruno, BNP PARIBAS. — Modification de la devanture d'une agence bancaire par la mise en place d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0133). — 86, rue d'Avron, 17 au 19, rue du Volga. — Pét. : M. MESTRE Bruno, BNP PARIBAS. —

Mise en place d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite en devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 10-04-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0134). — 2 au 8 P, rue Riblette, 15 au 21, rue Saint-Blaise. — Pét. : M. FLEISCHMAN Pierre, S.A. SEEF. — Ravalement de la façade sur rue et du retour. — Date d'enregistrement : 11-04-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0135). — 2, rue des Cascades. — Pét. : Mme SURREAUX Dominique, S.A.S.U. AGENCE MENILMONTANT. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0136). — 26, rue de Belleville. — Pét. : Mme GUILLERM Céline. — Création d'un châssis de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 13-04-2018.

Permis d'aménager autorisé entre le 1^{er} avril et le 15 avril 2018.

17^e arr. (PA-075-117-17-V0005). — 3 B, place de Wagram. — Pét. : DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT. — Aménagement de 2 escaliers et d'un cheminement piétonnier sur un petit tronçon de la Petite Ceinture ferroviaire. — Date de la décision : 10-04-2018.

Liste de permis de construire autorisé entre le 1^{er} avril et le 15 avril 2018.

1^{er} arr. (PC-075-101-17-V0035). — 20 au 26, rue Duphot, 8 ND A/1, 17 au 23, boulevard de la Madeleine. — Pét. : NBIM MARCEL S.C.I. — Arch. : M. DE LANGSDORFF Florian, 15, rue Guy Moquet, 75017 PARIS. — Extension au R + 7 d'un immeuble de bureaux de 7 étages sur un niveau de sous-sol. Surface créée : 128 m². — Date de la décision : 04-04-2018.

2^e arr. (PC-075-102-17-V0017). — 184, rue Saint-Denis, 80, rue Réaumur, 41, rue Guérin-Boisseau. — Pét. : C.R.P.C.E.N. — Arch. : M. FOURRET Dominique, 102, boulevard des Batignolles, 75017 PARIS. — Changement de destination partiel des 1^{er} et 2^e étages de locaux à usage artisanal, en bureau, avec remplacement des fenêtres. — Date de la décision : 05-04-2018.

3^e arr. (PC-075-103-17-V0028). — 72, rue des Archives, 23, ruelle Sourdis. — Pét. : S.A.S. CABINET MARIE SAINT-GERMAIN. — Arch. : M. FINATEU Jean-Thomas, 7, rue du Hainaut, 75019 PARIS. — Changement de destination d'un entrepôt en commerce à rez-de-chaussée dans la cour avec ravalement des façades et remplacement des menuiseries extérieures. — Date de la décision : 10-04-2018.

4^e arr. (PC-075-104-16-V0017-M01). — 11, rue de Sévigné. — Pét. : M. LACOSTE Pierre. — Arch. : M. FOURMENT Guillaume, 4, place de l'Eglise, 92210 SAINT-CLOUD. — Pose d'une isolation thermique par l'intérieur plus épaisse, modification partielle de l'épaisseur du plancher dans les combles et déplacement d'un châssis de toit. Surface créée : 60 m² au lieu de 71 m². Modificatif au PC n° 075-104-16-V-0017 délivré le 21-09-2016. — Date de la décision : 09-04-2018.

4^e arr. (PC-075-104-17-V0030). — 24, rue Vieille du Temple. — Pét. : SDC 24, RUE VIEILLE DU TEMPLE REPRESENTE PAR LE CABINET WARREN & ASSOCIES. — Arch. : M. DRUMMOND Didier, 18, rue Daval, 75011 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue et du porche d'accès à la cour intérieure. Monument Historique inscrit le 29-03-1928. — Date de la décision : 09-04-2018.

6^e arr. (PC-075-106-14-V0032). — 30, rue Saint-André des Arts, 12 au 16, rue Git-le-Cœur. — Pét. : CINEMA SAINT-ANDRE DES ARTS. — Arch. : Mme PLAVSIC Aneta, 8, avenue Victoria, 75004 PARIS. — Mise aux normes d'accessibilité et

de sécurité d'un cinéma avec création de 2 salles de débats au sous-sol, création d'un escalier de secours au rez-de-chaussée et démolition partielle de murs porteurs et de plancher au rez-de-chaussée. Surface de plancher créée : 70 m². Surface supprimée : 8 m². — Date de la décision : 06-04-2018.

6^e arr. (PC-075-106-15-V0033-M01). — 2, rue du Dragon, 165, boulevard Saint-Germain. — Pét. : S.A.S. UFIPAR. — Arch. : PERROT & RICHARD, 60, rue Saint-André des Arts, 75006 PARIS. — Modification de la façade menuisée à rez-de-chaussée sur boulevard et rue, des matériaux de couverture du pyramidion et des lucarnes en zinc. Modificatif au PC n° 075-106-15 V003 délivré le 25-07-2016. — Date de la décision : 04-04-2018.

6^e arr. (PC-075-106-17-V0033). — 6, rue Férou. — Pét. : Mme FINANCE Anne. — Arch. : Mme RENAULT Laurence, 112, avenue Ledru-Rollin, 75011 PARIS. — Remplacement des volets au 3^e étage sur cour et rue, révision des volets persiennes du 2^e étage sur cour et rue, des 1^{er} étage et rez-de-chaussée sur rue, des 3 niveaux de la façade en trompe-l'œil et remise en peinture des persiennes remplacées ou révisées de l'Hôtel de Luzy. Monument Historique inscrit les 22-02-1926 et 06-02-1952. — Date de la décision : 06-04-2018.

7^e arr. (PC-075-107-16-V0041-T01). — 15, rue Monsieur. — Pét. : M. GANIEZ Julien, S.A.S. DELTA RUE MONSIEUR. — Arch. : CASSIOPEE CONCEPT, 27, rue Richard Lenoir, 75011 PARIS. — Transfert total à la société DELTA RUE MONSIEUR, du PC n° 075-107-16-V-0041 délivré le 02-06-2017 à la société MONSIEUR SAINT-JAMES S.A.S. — Date de la décision : 05-04-2018.

7^e arr. (PC-075-107-17-V0040). — 11, rue de Lille. — Pét. : M. PAJOT Julien. — Arch. : Mme TALONI Lily, 31, rue Galilée, 75116 PARIS. — Rénovation d'un appartement situé au 4^e étage, comprenant redistribution intérieure et travaux d'aménagement. — Date de la décision : 11-04-2018.

8^e arr. (PC-075-108-17-V0018-M01). — 6 au 8, place de la Concorde. — Pét. : S.C.I. DES HÔTELS N° 6 ET 8, PLACE DE LA CONCORDE. — Arch. : M. PONCELET Etienne, 14, rue du Gros Gérard, 59000 LILLE. — Précisions concernant la réglementation PPRI. Modificatif au PC n° 075-108-17-V-0018 délivré le 28-08-2017. — Date de la décision : 06-04-2018.

8^e arr. (PC-075-108-17-V0023). — 50, avenue des Champs-Élysées, 1 au 5, rue du Colisée. — Pét. : M. BATIEAU Fabrice, S.A. GAUMONT S.A. — Arch. : LOCI ANIMA, Mme Françoise RAYNAUD, 140, boulevard de Clichy, 75018 PARIS. — Restructuration partielle de 2 bâtiments de 7 et 10 étages sur 2 niveaux de sous-sols partiels, sur rues, à usage de cinéma et de bureau transformés en commerce, locaux communs et salle d'exposition, extension du 2^e sous-sol pour création de locaux techniques, agrandissement des baies de liaisons entre les 2 bâtiments, construction d'une extension sur la terrasse du R + 3 après démolition du volume existant, démolitions et reconstruction de planchers, modification des liaisons verticales, dépose de la façade côté rue du Colisée et du rez-de-chaussée et entresol côté avenue des Champs-Élysées pour création de nouvelles façades avec réhabilitation de la marquise, réfection de la toiture du 7^e étage et d'étanchéité avec végétalisation partielle des toitures-terrasses. Surface supprimée : 1 010 m². Surface créée : 701 m². — Date de la décision : 11-04-2018.

9^e arr. (PC-075-109-17-V0028). — 18, square Edouard VII, 2 au 6, rue Edouard VII, 6 au 6 B, impasse Sandrié. — Pét. : SOCIETE FONCIERE LYONNAISE. — Arch. : M. GRATIO Didier, 8, rue du Château-Landon, 75010 PARIS. — Revalorisation des espaces extérieurs du site dit « Edouard VII » avec remplacement des grilles au niveau des porches du site, implantation de luminaires en façades sur rues, place et cours des bureaux, installation de mobiliers végétalisés dans les cours, mise en valeur des sous-faces des passages par des plafonds suspendus, pose d'impostes en ferronnerie à l'entrée du passage rue

Edouard VII et de la rue Bruno Coquatrix et rentoilage des stores extérieurs en façades côté place. Monuments Historiques inscrits le 30-12-1977. — Date de la décision : 09-04-2018.

10^e arr. (PC-075-110-17-V0007). — 6, rue du Terrage, 1, rue Robert Blache. — Pét. : R.I.V.P. — Arch. : M. BRISSAUD Fabien, 24, place Raoul Follereau, 75010 PARIS. — Construction d'un bâtiment de 5 étages sur un niveau de sous-sol à usage d'habitation (6 logements créés) et de commerce à rez-de-chaussée et sous-sol après démolition d'un bâtiment à rez-de-chaussée. Surface créée : 384 m². — Date de la décision : 06-04-2018.

10^e arr. (PC-075-110-17-V0038). — 210, rue Saint-Maur. — Pét. : M. DOBOIN Nathaniel. — Arch. : M. SCHREPFFER Alexandre, 5, rue Saint-Paul, 75004 PARIS. — Changement de destination d'un local artisanal en habitation (1 logement créé) à rez-de-chaussée sur cour avec création d'une extension, aménagement d'une terrasse privative et modification de 3 baies. Surface créée : 11 m². — Date de la décision : 12-04-2018.

11^e arr. (PC-075-111-12-V0078-M01). — 11, rue Gerbier. — Pét. : Mme Christine ASPERTI-BOURSIN. — Arch. : STE DDS ARCHITECTS, 10, rue Basfroi, 75011 PARIS. — Modification de la façade sur rue et du gabarit enveloppe. Modificatif au PC n° 075-111-12-V-0078 autorisé le 18-01-2013. — Date de la décision : 03-04-2018.

11^e arr. (PC-075-111-15-V0006-M01). — 4 au 6, cité du Couvent. — Pét. : GLFF. — Arch. : Mme DOUNIAU Claire, 102-104, avenue Edouard Vaillant, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Modification des grilles en façade et toiture, mise en peinture des portes et modification de leurs seuils à rez-de-chaussée sur rue. Monument Historique inscrit le 17-09-1973. Modificatif au PC n° 075-111-15-V-0006 délivré le 16-07-2015. — Date de la décision : 09-04-2018.

11^e arr. (PC-075-111-17-V0064). — 117 au 119 B, rue de Montreuil. — Pét. : S.A.S. CRECHES DE FRANCE. — Arch. : Mme PERAUD Catherine, 42 bis, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 PARIS. — Changement de destination d'un local à usage de commerce, en sous-sol et rez-de-chaussée, sur rue, en micro-crèche de 10 berceaux, avec modification de la devanture. — Date de la décision : 05-04-2018.

12^e arr. (PC-075-112-17-V0048). — 64 au 64 P, avenue de Saint-Mandé. — Pét. : Mme THIBEAU Madeleine. — Arch. : WAW ARCHITECTES, 52, rue René Boulanger, 75010 PARIS. — Extension à rez-de-chaussée et 1^{er} étage sur jardin du bâtiment A avec agrandissement des fenêtres aux 1^{er} et 2^e étages sur jardin, création d'une terrasse en toiture au R + 2 sur jardin et transformation de 2 fenêtres en portes-fenêtres côté rue. Surface créée : 35,50 m². — Date de la décision : 09-04-2018.

13^e arr. (PC-075-113-14-V0013-M01). — 51, rue Bruneseau. — Pét. : S.C.I. DUO PARIS. — Arch. : M. NOUVEL Jean, 10, cité d'Angoulême, 75011 PARIS. — Abaissement de la zone de pleine terre entre la tour DUO-1 et le boulevard périphérique avec modification de la clôture, remplacement de l'escalier menant vers les voies SNCF par une pente douce, adaptation des voies piétonnes et de végétation du belvédère avec modification du revêtement des édicules techniques, augmentation de hauteur de la tour DUO-2 avec suppression des panneaux solaires photovoltaïques, suppression de la couverture rétractable de la nacelle en toiture de DUO-1, adaptation du contour de certains espaces plantés en terrasses pour le passage de la nacelle de nettoyage et suppression des coursives extérieures de nettoyage des baies, implantation d'un jacuzzi extérieur au niveau 17, retrait des portes d'entrée du hall de DUO-1 et suppression des traverses d'allège, déplacement des bureaux de la salle des marchés du 5^e au 9^e niveau avec augmentation de la hauteur des niveaux, modification partielle des baies et hauteur d'allège, diminution des gaines d'ascenseur, réaménagement intérieur, extension et déplacement de l'accès du local-vélo et création d'un local technique attenant. Surface finale de plancher créée : portée à 106,950 m². — Date de la décision : 05-04-2018.

13^e arr. (PC-075-113-17-V0056). — 14, rue de Rungis. — Pét. : M. STACCHETTI Hervé André. — Arch. : LOMUS ARCHITECTES, 142, rue d'Avron, 75020 PARIS. — Construction sur cour d'une extension de R + 1 attenante à la maison individuelle, après démolition du garage et de la véranda, et aménagement de la cour. Surface démolie : 9 m². Surface créée : 91 m². — Date de la décision : 11-04-2018.

14^e arr. (PC-075-114-08-V0024-M03). — 10, rue des Plantes. — Pét. : M. CONDOMINES Xavier Roger. — Arch. : Mme Marie POPULAIRE, 9, rue de la Cossonnerie, 75001 PARIS. — Modification de l'escalier, fermeture des trémies aux 1^{er} et 2^e étages, déplacement des gaines techniques et mise en place d'une isolation phonique des murs mitoyens. Modificatif aux PC n^{os} 075-014-08-V-0024, 075-014-08-V-0024-M01 et 075-014-08-V-0024-M02 délivrés les 22-10-2008, 11-07-2013 et 18-02-2014. — Date de la décision : 09-04-2018.

14^e arr. (PC-075-114-15-V0025-M02). — 4 au 6, rue Cassini. — Pét. : S.A.S. CASSINI. — Arch. : M. HOLLIER Marc, 33, rue François Lesueur, 94200 IVRY-SUR-SEINE. — Création d'un sous-sol d'habitation dans l'aile du bâtiment en R + 2 sur cour, pose d'un meneau structurel, remplacement du vitrage translucide par du vitrage clair du bow-window de la construction neuve et modification de l'ossature aluminium en vue de la pose d'un coffre à volet roulant sur les baies vitrées de la façade Sud de la construction neuve. Modificatif au PC n^{os} 075-114-15-V-0025 et 075-114-15-V-0025-M01 délivrés les 24-10-2015 et 15-12-2016. SDP créée 63,90 m². — Date de la décision : 09-04-2018.

14^e arr. (PC-075-114-17-V0006). — 14, rue Edouard Jacques, 5, passage des Arts. — Pét. : S.N.C. FONCIERE SUFFREN. — Arch. : TL ARCHITECTURE, 26, rue de Téhéran, 75008 PARIS. — Transformation des combles et de la toiture actuelle en terrasse périphérique et en un logement au centre du bâti au R + 3, mise en place d'un garde-corps autour de la terrasse et modification de la façade à rez-de-chaussée sur rue. Surface créée : 32 m². — Date de la décision : 13-04-2018.

15^e arr. (PC-075-115-17-V0063). — 110 au 114, rue de Lourmel. — Pét. : M. BAILLOT D'ESTIVAUX Pierre, OGEC DE SAINTE-ELISABETH. — Arch. : RMDM ARCHITECTES, 18, rue des Bons Enfants, 93400 SAINT-OUEN. — Restructuration d'un groupe scolaire, extension du bâtiment principal A sur la rue de Lourmel, du bâtiment C avec déplacement des circulations verticales après démolition du gymnase sur cour, surélévation d'un niveau du bâtiment D de R + 2 à R + 3, création du nouveau gymnase et d'un amphithéâtre (bâtiment E) après démolition du préau, création d'un auvent sur cour, végétalisation des toitures-terrasses, réaménagement intérieur et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Surface de plancher démolie : 400 m². Surface de plancher créée : 1 624 m². — Date de la décision : 03-04-2018.

15^e arr. (PC-075-115-17-V0068). — 58, rue Castagnary, 1 au 1 P, villa des Charmilles. — Pét. : M. CAMUSET Matthieu, S.A.S. VILLA DES CHARMILLES. — Arch. : M. SIMONET Noé, 100, boulevard de Belleville, 75020 PARIS. — Changement de destination d'un local à usage de bureau, du rez-de-chaussée au 2^e étage, avec mezzanine dans le volume du rez-de-chaussée, en habitation (1 triplex créé), sur rue et cour couverte partiellement par une verrière, avec démolition du plancher de la mezzanine et du 1^{er} étage pour reconstruction avec extension, réfection de la verrière, ravalement des façades et remplacement des menuiseries extérieures. Surface de plancher supprimée : 8,90 m². Surface de plancher créée : 48,90 m². — Date de la décision : 03-04-2018.

15^e arr. (PC-075-115-17-V0071). — 7 au 7 B, rue de la Rosière. — Pét. : M. LENORMAND Paulin. — Arch. : APIA ARCHITECTURE, 217, rue de Bercy, 75012 PARIS. — Surélévation d'un niveau d'un bâtiment d'habitation de 3 étages. Surface de plancher créée : 102 m². S.T. : 238 m². — Date de la décision : 03-04-2018.

15^e arr. (PC-075-115-17-V0077). — 21, rue de la Croix Nivert. — Pét. : M. RIBON Christophe. — Arch. : Mme HELMER Véronique, 113, rue de l'Abbé Groult, 75015 PARIS. — Création d'une extension après démolition de la véranda existante d'une maison en fond de parcelle avec modification de la façade côté impasse Ribet, ajout de 2 fenêtres de toit au R + 1, ajout de volets roulants au R + 1 et R + 2, habillage de la façade au R + 1 côté terrasse et ravalement du pignon surélevé. Surface de plancher créée : 21,70 m². Surface de plancher supprimée : 10,60 m². — Date de la décision : 11-04-2018.

15^e arr. (PC-075-115-18-V0004). — 148, rue Castagnary, 34 au 36, rue de Chambery. — Pét. : Mme CASSON Solène. — Arch. : Mme BEAUGRAND-BERNARD Maud, 83, rue Blomet, 75015 PARIS. — Changement de destination d'un local à usage de bureau, à rez-de-chaussée sur rue et cour, en habitation (1 logement créé), avec modification de la devanture sur rue et de baies sur cour. — Date de la décision : 12-04-2018.

16^e arr. (PC-075-116-13-V1064-M01). — 6, place Possoz, 2, rue Faustin Hélie, 72, rue Cortambert. — Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, STE PARIS HABITAT OPH. — Arch. : M. PENNEC Yves, 87, rue Gabriel Péri, 92120 MONTROUGE. — Remplacement des parements existants de la façade Sud et création d'un jardin partagé à la place de la terrasse en toiture. Modificatif au PC n^o 075-116-13-V1064 délivré le 07-08-2014. — Date de la décision : 13-04-2018.

16^e arr. (PC-075-116-15-V0024-M01). — 4, rue Le Sueur, 40, rue Chalgrin. — Pét. : M. BENOLIEL Paul, S.C.I. CIE IMMOBILIERE VINCENT & JEAN-DAVID. — Arch. : M. PLUZANSKI Stéphane, 35, rue de Coulmiers, 75014 PARIS. — Installation d'un SPA sur la terrasse avec modification des garde-corps, d'un abri jardin, modification du balcon, de 2 baies, et réduction de la mezzanine. — Date de la décision : 09-04-2018.

16^e arr. (PC-075-116-17-V0061). — 39, rue du Général Delestraint, 11, rue de Varize. — Pét. : M. BORDESSOUL Bruno, S.A.S. CRECHES DE FRANCE. — Arch. : Mme PERAUD Catherine, 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 PARIS. — Changement de destination d'un local à rez-de-chaussée et sous-sol sur rue à usage de bureau en micro-crèche (10 berceaux) avec modification de la façade et réaménagement intérieur. — Date de la décision : 13-04-2018.

16^e arr. (PC-075-116-18-V0002). — 49 au 51, rue du Général Delestraint. — Pét. : M. CHAZALY Frédéric, S.A.S. COVEA IMMOBILIER. — Arch. : SCPA LE DU BRUNET ARMAND, 60, avenue de Léna, 75116 PARIS CEDEX 16. — Transformation d'un garage en logement avec modification de la façade sur rue et cour (1 logement créé). Surface de plancher créée : 40,13 m². — Date de la décision : 11-04-2018.

16^e arr. (PC-075-116-18-V0008). — 20, rue Jean Giraudoux. Pét. : Mme HAUMONT Lise, SYNDIC SYNDIC ONE. — Arch. : M. D'ASTORG Guillaume, 134, rue de Rivoli, 75001 PARIS. — Fermeture d'une courette du 1^{er} au 6^e étage après démolition de murs et d'allèges avec création d'une verrière et d'un châssis de désenfumage en remplacement d'un châssis fixe en toiture sur cour. — Date de la décision : 12-04-2018.

16^e arr. (PC-075-116-18-V0009). — 41, rue du Général Delestraint. — Pét. : M. JACQUELINE Michel, S.A. CAFA. — Arch. : M. D'EUDEVILLE Edouard, 23, rue des Martyrs, 75009 PARIS. — Changement de destination d'un commerce en habitation à rez-de-chaussée sur rue et cour avec modification de la devanture (1 logement créé). — Date de la décision : 12-04-2018.

17^e arr. (PC-075-117-14-V0024-M02). — 27, rue Baron. — Pét. : FRANCE LOGIS 12. — Arch. : M. LE COURTOIS DU MANOIR Marc, 9, chemin de l'Eglise, 14340 VALSEME. — Modification du nombre de logements (10 au lieu de 9), diminution du nombre de places de stationnement (3 au lieu

de 6), suppression des panneaux solaires et végétalisation de la toiture avec création d'un édicule. Modificatif au PC n° 075-117-14-V-0024 autorisé le 20-03-2015. — Date de la décision : 06-04-2018.

18^e arr. (PC-075-118-16-V0009). — 8, rue Ganneron. — Pét. : SOCIETE D'EXPLOITATION STYLE HOTEL. — Arch. : M. THOMELIN Nicolas, 211, rue Saint-Maur, 75010 PARIS. — Réhabilitation d'un hôtel de tourisme composé de 2 bâtiments de R + 5, création d'un ascenseur et d'une passerelle de liaison sur cour, de 2 issues de secours en façade sur rue et mises aux normes d'accessibilité et de sécurité. Surface créée : 60,60 m². Surface supprimée : 9,60 m². — Date de la décision : 05-04-2018.

18^e arr. (PC-075-118-17-V0052). — 2, rue Maurice Utrillo. — Pét. : Mme CACHET Nathalie. — Arch. : M. CASINI Nicola, 13, rue Chapon, 75003 PARIS. — Création d'une terrasse au-dessus d'une couverture de courette et ouverture d'une baie d'accès à la courette en façade arrière. — Date de la décision : 13-04-2018.

19^e arr. (PC-075-119-12-V0039-M04). — 136 au 138, avenue Jean Jaurès. — Pét. : S.A. ETABLISSEMENTS ASTEL. — Arch. : M. Rémy SAADA, 30, rue Louis Rège, 13008 MARSEILLE. — Redistribution des logements (137 logements créés au lieu de 103). Modificatif aux PC n°s 075-119-12-V-0039, 075-119-12-V-0039-M02 et 075-119-12-V-0039-M03 délivrés les 28-06-2013, 28-11-2016 et 04-09-2017. — Date de la décision : 11-04-2018.

19^e arr. (PC-075-119-12-V0047-M01). — 46 au 50, rue de Romainville. — Pét. : M. Clément L'HOMME, EMMAÛS HABITAT. — Arch. : DAUFRESNE, LE GARREC & ASSOCIES, 10, rue Bonouvrier, 93107 MONTREUIL. — Création de murs de soutènement induisant une modification du niveau du jardin, création d'une cour Anglaise permettant l'éclairage naturel des locaux au sous-sol, arasement du muret de clôture, modification de l'emplacement des arbres, pose d'une clôture grillagée séparant la résidence sociale et le centre culturel, modification des baies à rez-de-chaussée et ajout de grilles de ventilation en façade, déplacement de l'accès à la terrasse technique au R + 5 et suppression de l'échelle à crinoline, suppression de l'auvent, modification des couleurs et des matériaux des menuiseries extérieures et des portes du rez-de-chaussée. Modificatif au PC n° 075-119-12-V-0047 délivré le 25-03-2013. — Date de la décision : 05-04-2018.

19^e arr. (PC-075-119-15-V0054-M01). — 10, rue de Meaux. — Pét. : Mme DE BREM Valérie, S.I.E.M.P. — Arch. : Mme Suzel BROUT, 68, rue de la Folie-Méricourt, 75011 PARIS. — Suppression des baies vitrées de la cage d'escalier en façade sur cour. Surface créée : 837 m². S.T. : 271 m². — Date de la décision : 03-04-2018.

19^e arr. (PC-075-119-17-V0026). — 110 au 116, rue de l'Ourcq, 249 au 255, rue de Crimée. — Pét. : S.A. COFFIM. — Arch. : M. MIESSNER Nicolas, 12, rue de Lancry, 75010 PARIS. — Construction d'une résidence étudiante de 224 chambres à R + 10 avec local de commerce à rez-de-chaussée après démolition d'un bâtiment de bureaux à R + 3, changement de destination de bureaux en habitation (3 logements créés) dans une tour existante, restructuration des 2 niveaux de sous-sols avec aménagement de locaux techniques, d'une chaufferie et de locaux de stockage, réaménagement d'une partie des espaces extérieurs, cheminements et espaces verts et implantation d'un local vélos à rez-de-chaussée à l'extérieur de la construction. Surface créée : 5 219,17 m². Surface supprimée : 1 745 m². — Date de la décision : 03-04-2018.

19^e arr. (PC-075-119-17-V0047). — 47, rue de Romainville. — Pét. : M. Hermes WOLFGANG. — Arch. : M. FREIBERG Jens, 4-6, rue Saint-Nicolas, 75012 PARIS. — Changement de destination d'un local à usage de commerce,

en sous-sol et rez-de-chaussée, sur rue et cour, en habitation (1 logement créé), avec modification des façades. — Date de la décision : 11-04-2018.

20^e arr. (PC-075-120-16-V0059). — 140, boulevard de Charonne. — Pét. : S.C.I. RESIDENCES FRANCO SUISSE. — Arch. : M. HERTENBERGER Dominique, 43, rue Beaubourg, 75003 PARIS. — Construction, après démolition totale d'un ensemble de bâtiments, d'un bâtiment d'habitation avec toitures-terrasses végétalisées, sur rue et jardin, de 7 étages sur 1 niveau de sous-sol partiel, comprenant 26 logements dont 7 logements intermédiaires pour une surface de 495,90 m² et un local commercial à rez-de-chaussée sur rue. Surface créée : 1 673 m². S.T. : 482 m². — Date de la décision : 09-04-2018.

20^e arr. (PC-075-120-17-V0057). — 397, rue des Pyrénées. — Pét. : M. LALO Jean-Marc GILBE. — Arch. : M. LALO Jean-Marc, 145, rue de Belleville, 75019 PARIS. — Construction d'une extension au local d'habitation du 1^{er} étage sur cour, après démolition partielle de la toiture du rez-de-chaussée. Surface créée : 22 m². S.T. : 1 273 m². — Date de la décision : 09-04-2018.

20^e arr. (PC-075-120-17-V0067). — 54, rue Saint-Blaise. — Pét. : S.A.R.L. IMMODAIX. — Arch. : M. MATUSZEK Six, 135, rue de Bagnolet, 75020 PARIS. — Transformation de 4 garages en habitation (1 logement créé) à rez-de-chaussée sur cour avec remplacement des portes des garages par des menuiseries extérieures, des fenêtres au R + 1 et ravalement de la façade sur cour. Surface créée : 51,20 m². — Date de la décision : 05-04-2018.

Liste des permis de démolir autorisés entre le 1^{er} avril et le 15 avril 2018.

10^e arr. (PD-075-110-18-V0001). — 182, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. GINGAND Vianney, S.C.I. 182, RUE DU FAUBOURG SAINT-DENIS 10EME. — Démolition d'un bâtiment R + 3, d'un bâtiment R + 1 et 2 bâtiments à rez-de-chaussée sur cour. — Date de la décision : 10-04-2018.

14^e arr. (PD-075-114-18-V0001). — 155 au 157, rue du Château. — Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, EPIC PARIS HABITAT. — Démolition d'un local poubelles à rez-de-chaussée sur courette. — Date de la décision : 09-04-2018.

17^e arr. (PD-075-117-18-V0001). — 27 B, avenue de Villiers. — Pét. : M. PLATERO Michel, FNAIM DU GRAND PARIS. — Démolition de la verrière en toiture. — Date de la décision : 12-04-2018.

17^e arr. (PD-075-117-18-V0003). — 54, rue Boursault. — Pét. : Mme MARTIN DE BAUDINIÈRE EPOUSE PERKINS Aliette. — Démolition partielle d'un bâtiment. — Date de la décision : 13-04-2018.

18^e arr. (PD-075-118-17-V0020). — 74, rue Joseph de Maistre. — Pét. : S.N.C. DU CEDRE. — Démolition de l'escalier principal et de l'escalier secondaire et démolition partielle des dalles. — Date de la décision : 05-04-2018.

18^e arr. (PD-075-118-18-V0004). — 4, rue Dejean. — Pét. : M. GUELLI Mounir, S.A.S. M3. — Démolition d'escaliers, de planchers et percement de murs. — Date de la décision : 13-04-2018.

20^e arr. (PD-075-120-18-V0001). — 5, square Chauré, 13, rue du Lieutenant Chauré. — Pét. : Mme KAPEL MARCOVICI Danièle. — Agrandissement de certaines baies du rez-de-chaussée au R + 3 et création d'embrasures aux R + 2 et R + 3. — Date de la décision : 09-04-2018.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

PARIS MUSÉES

Liste des œuvres acquises au nom de la Ville de Paris.

Le Président,

Vu les articles L. 2221-10 et R. 2221-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 du 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de Paris Musées et notamment son article 5 portant sur la gestion des collections ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'établissement public Paris Musées en date du 18 juin 2014 déléguant le pouvoir d'acquérir les œuvres d'un montant inférieur à 75 000 euros à son Président ;

Vu les avis des Commissions scientifiques des acquisitions de l'établissement public Paris Musées en date du 13 octobre 2017 ;

Vu les avis des Commissions scientifiques régionales compétentes en matière d'acquisition organisées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France les 28-29 novembre 2017 et les avis des délégations permanentes pour les ventes publiques ;

Arrête :

Article premier. — L'établissement public Paris Musées a acquis au nom de la Ville de Paris les œuvres suivantes, pour les musées dont il assure la gestion et les affecte selon les modalités suivantes :

Œuvres affectées à la Maison de Balzac :

Œuvres	Vendeurs	Montant
Grandville, deux affiches de librairie pour « Les Animaux peints par eux-mêmes », vers 1856 et « Scènes de la Vie Privée et Publique pour des Animaux », 1842	Sotheby's	14 040,00 €

Œuvres affectées au Musée Carnavalet :

Œuvres	Vendeurs	Montant
Adolphe Yvon (1817-1893), François 1 ^{er} pose la première pierre de l'Hôtel de Ville, huile sur toile, vers 1861.	Galerie Terrades	11 000,00 €
Emile Zola (1840-1902) — Autoportrait d'Emile Zola — Circa 1900 Séquence de quatre portraits. Quatre épreuves argentiques d'époque 24 x 18 cm.	Artcurial	6 760,00 €

Œuvres affectées au Musée Cernuschi :

Œuvres	Vendeurs	Montant
Hua Tianyou, deux dessins (hommes dessinant et esquisse du portrait de René Grousset), années 40, encre sur papier	Marianne Yen	4 000,00 €
Jarre, type Cizhou, dynastie des Jin	Urbane Savreux	2 552,00 €
Brûle-Parfum, Vietnam, dynastie des Lê, 15 ^e — 16 ^e siècles, bronze	Thomas Ulbrich	3 000,00 €

Œuvres affectées au Musée Bourdelle :

Œuvres	Vendeurs	Montant
Bourdelle (Antoine). Lettre autographe signée en deux endroits « E.A. Bourdelle » et « Bourdelle ». Paris, 16 janvier 1910. 2 pp. in-4.	Alde	1 220,00 €
Lettre autographe à André Fontainas, Montceau les Mines, 27 décembre 1923	Librairie Trois Plumes	315,00 €

Œuvres affectées au Palais Galliera :

Œuvres	Vendeurs	Montant
Affiche de Héléne Majera 1983	Héléne Majera	2 500,00 €
Robe de Nina Ricci, vers 1938	Patricia Jonquières	1 700,00 €

Œuvres affectées au Petit Palais — Musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris :

Œuvres	Vendeurs	Montant
25 lettres autographes signées du sculpteur Aimé-Jules Dalou à son mouleur, Amédée Bertault	Cornette de Saint-Cyr	3 538,50 €
Xavier Mellery, (1845-1921) La renaissance flamande, aquarelle sur papier	Galerie Elstir	35 000,00 €
Auguste Carli, Enfant et satyre, modèle pour le décor du linteau de l'une des portes latérales du Grand Palais, 1899	Galerie Wijermars	11 000,00 €
Ringel d'Illzach et Muller et Cie, pot à tabac et son couvercle, grès émaillé polychrome, après 1886	Saint-Honoré Art Consulting	7 000,00 €
Antoine de Favray, Famille jouant aux cartes dans un intérieur rustique, huile sur toile, vers 1740-1744	Galerie Rafael Valls Limited	50 832,40 €

Œuvres affectées à la maison Victor Hugo :

Œuvres	Vendeurs	Montant
Lionel Royer, Esmeralda, huile sur panneau, 60 x 39 cm	Galerie Tristan de Quelen	3 000,00 €
Henri Pille, ensemble de 22 dessins	Benoît Choné	5 200,00 €

Œuvres affectées au Musée Zadkine :

Œuvres	Vendeurs	Montant
Deux lettres autographes d'Ossip Zadkine	Argenteuil Maison de Vente	1 891,00 €

Art. 2. — Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- M. le Directeur Régional des Finances Publiques.

Fait à Paris, le 17 avril 2018

Pour le Président du Conseil d'Administration
et par délégation,

La Directrice Chargée des Collections

Cécile AUFAURE

POSTES À POURVOIR

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'attaché-e. — directeur-ice adjoint-e à compétence administrative et financière (DAA) du CASVP 13.

Localisation :

CASVP 13, 146, boulevard de l'hôpital, 75013 Paris, Métro : place d'Italie, Bus : 27, 47, 57, 67,83.

Présentation du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris :

Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est un établissement public municipal qui a pour mission de mettre en œuvre l'action sociale sur le territoire parisien. Il gère des établissements ou services à caractère social ou médico-social visant à la fois l'accueil et l'hébergement, la restauration, l'animation et la distribution d'aides sociales légales ou facultatives au profit de publics en difficulté. Il emploie 6000 agents et dispose d'un budget général de 448 M € (hors budgets annexes).

Présentation du service :

Les CASVP mutualisées 5/13 comportent au total 240 agents ainsi que des établissements rattachés (11 résidences appartements, 5 foyers soleil, 2 résidences services, 6 restaurants Émeraude, 12 clubs).

Le CASVP du 13^e arrondissement de Paris comporte 180 agents et les établissements suivants :

1 résidence services, 6 résidences appartements, 3 foyers soleil, 2 clubs émeraude, 6 clubs de proximité et 3 restaurants Émeraude.

Il a pour mission l'application de la politique sociale de la ville de Paris, l'instruction en lien avec la DASES des dossiers d'aide légale, ainsi que la polyvalence de secteur en matière sociale.

Définition métier :

Placé-e sous l'autorité hiérarchique de la Directrice du CASVP 5/13, il-elle seconde celle-ci en collaboration avec l'adjointe chargée de l'action sociale dans ses missions de responsable d'un établissement d'action sociale et de manager d'équipes pluridisciplinaires composées de personnels administratifs, sociaux et hospitaliers.

Suite à la mutualisation des CASVP 5/13, il-elle fait partie intégrante de l'équipe de direction composée de la Directrice du CASVP 5 et 13, des Directrices Adjointes à compétence Administrative (DAA) 5 et 13, des Directrices Adjointes à Compétence Sociale (DACS) 5 et 13 et de l'adjointe à la DACS du 13^e.

A ce titre, il-elle peut être amené-e à suppléer les autres membres de l'équipe de direction et est susceptible d'intervenir en tant que de besoin sur l'ensemble du territoire 5/13.

Activités principales :

— Il-elle intègre une équipe de direction et participe, en lien étroit avec le Directeur du CASVP local, aux activités suivantes :

— l'organisation et le bon fonctionnement du CASVP 13 et de manière plus générale du CASVP 5/13 ;

— l'encadrement et l'animation des équipes (notamment par l'organisation régulière de réunions associant les responsables de service) ;

— la garantie de la qualité des services apportés aux usagers et d'une diffusion locale de l'information sur les aides municipales visant à faciliter l'accès aux droits ;

— la participation à la décision des aides sociales (ASE, AE principalement) ;

— l'élaboration et le suivi des projets du CASVP local et le pilotage local des actions mises en œuvre dans le cadre du projet de service des CASVP d'arrondissement ;

— l'analyse de l'activité du CASVP local, de ses évolutions et des pratiques d'instruction, par comparaison avec d'autres CASVP locaux, et le développement des outils nécessaires à ce suivi ;

— la supervision de l'attribution des aides municipales et de la conformité de l'instruction des demandes d'aides avec le cadre réglementaire, à ce titre, il (elle) participe activement au plan de maîtrise des risques ;

— la préparation et le suivi du budget de la section et des établissements rattachés et des aides financières instruites par le CASVP local (avec une analyse des évolutions constatées) ;

— l'organisation de manifestations et d'événements en lien avec les partenaires de l'arrondissement (forums, collecte alimentaire...) ;

— la gestion d'établissements à destination des parisiens âgés en lien avec la sous-direction des personnes âgées ;

— le respect des conditions de travail et des règles d'hygiène et de sécurité.

• il/elle est également Directeur adjoint Qualité (QualiParis) et chargé du suivi des engagements de qualité de service découlant du label Qualiparis dont le CASVP local est détenteur ;

• il/elle a particulièrement en charge les domaines suivants : suivi des affaires signalées, des établissements rattachés au CASVP local, des bénévoles ;

• il/elle intervient en appui de la Directrice dans le domaine RH en lien étroit avec le SLRH 5/13 et le SRH ;

• il/elle a vocation à assurer la représentation du CASVP local et à remplacer la Directrice en cas d'absence ou d'empêchement.

Savoir-faire :

— intérêt pour les questions sociales et connaissance des dispositifs sociaux nationaux et municipaux ;

— connaissance générale du droit de la fonction publique et des règles de comptabilité publique ;

— bonne pratique des outils bureautiques l'informatique (EXCEL, WORD, PIAF notamment).

Savoir-être :

— capacités managériales et capacité à se positionner vis-à-vis des équipes ;

— sens des relations humaines et du respect du droit des usagers ;

— aptitude pour le travail en réseau et sens de la communication ;

— capacité d'adaptation et goût pour la polyvalence ;

— esprit rigoureux et capacité d'organisation ;

— sens de l'écoute et disponibilité ;

— esprit d'initiative et réactivité.

Contact :

Les personnes intéressées par ce poste sont invitées à envoyer leur CV et lettre de motivation à :

Mme Virginie AUBERGER — Directrice des CASVP 5/13.

Tél. : 01 44 08 12 00 / 01 56 81 73 25.

Email : virginie.auberger@paris.fr.

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur des travaux.

Poste : Ingénieur-e chef de subdivision — Service des déplacements — Section du stationnement sur voie publique.

Contact : Dany TALOC, chef de la section — Service des déplacements.

Tél : 01 44 67 28 60 — Email : dany.taloc@paris.fr.
Référence : Intranet ITP n° 44390.

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance de quatre postes de catégorie A (F/H) — Ingénieurs des travaux.

1^{er} poste :

Poste : Ingénieur-e Intégration Applicative DevOps — Pilote du Domaine Usages et Services Numériques.
Contact : Lydia MELYON, responsable du Bureau de l'Intégration Applicative et du Devops.
Tél. : 01 43 47 66 16.
Email : lydia.melyon@paris.fr.
Référence : Intranet ITP n° 44441.

2^e poste :

Poste : Ingénieur-e réseau.
Contact : Philippe CHUET, chef du Bureau des Infrastructures Réseaux et Télécom.
Tél. : 01 43 47 80 15.
Email : philippe.chuet@paris.fr.
Référence : Intranet ITP n° 44616.

3^e poste :

Poste : Responsable du contrôle qualité.
Contact : Joachim LABRUNIE, chef du Service Technique des Infrastructures, de la Production et du Support.
Tél. : 01 43 47 62 49.
Email : joachim.labrunie@paris.fr.
Référence : Intranet ITP n° 44618.

4^e poste :

Poste : Directeur-trice de Projet Infrastructure.
Contact : Joachim LABRUNIE, chef du Service Technique des Infrastructures, de la Production et du Support.
Tél. : 01 43 47 62 49.
Email : joachim.labrunie@paris.fr.
Référence : Intranet ITP n° 44621.

Direction Constructions Publiques et Architecture. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur des travaux.

Poste : Ingénieur-e chef de subdivision — SERP Section Locale d'Architecture du 18^e arrondissement (SLA18).
Contact : Gaël PIERROT, Chef de la SLA — Section Locale d'Architecture du 18^e arrondissement.
Tel : 01 71 28 76 73 — Email : gael.pierrot@paris.fr.
Référence : Intranet ITP n° 44643.

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — Technicien supérieur.

Poste : Technicien d'essais du LEM.VP (F/H).
Service : Service du Patrimoine de Voirie — Laboratoire de l'Espace Public de la Ville de Paris (LEM.VP).
Contact : M. Damien BALLAND, Chef du LEM.VP — tél. : 01 44 08 97 26 — mail : damien.balland@paris.fr.
Référence : Intranet TS n° 41868.

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance de trois postes de catégorie B (F/H) — Techniciens supérieurs des administrations parisiennes.

1^{er} poste : Technicien-ne supérieur-e — spécialité études paysagères — Chef-fe d'exploitation spécialité Etudes paysagères.

Service : Service du paysage et de l'aménagement.
Contacts : Mme Fabienne GASECKI.
Tél. : 01 71 28 51 93 — mail : fabienne.gasecki@paris.fr.
Référence : Intranet TS n° 44508.

2^e poste : Technicien-ne supérieur-e — Chef-fe d'exploitation spécialité génie urbain à la Division Urbanisme et Paysage.

Service : Service du paysage et de l'aménagement.
Contacts : M. Mathieu PRATLONG — Chef de la Division urbanisme et paysage.
Tél. : 01 71 28 51 50 — mail : mathieu.pratlong@paris.fr.
Référence : Intranet TS n° 44506.

3^e poste : Conseiller-ère Environnement.

Service : Agence d'écologie urbaine.
Contacts : Mme Karima PREVOST.
Tél. : 01 71 28 53 59 — mail : karina.prevost@paris.fr.
Référence : Intranet TS n° 44368.

Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Service de l'Action Foncière (SdAF) — Département de la Topographie et de la Documentation Foncière (DTRF).
Poste : Responsable de la Base de données MANIP (Mise A Niveau de l'Inventaire Parisien).
Contact : Muriel TUMELERO.
Tél. : 01 42 76 70 31.
Référence : AP 18 44585.

Direction des Finances et des Achats. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Sous-direction des achats — CSP2 services aux Parisiens, économie et social — Domaine des prestations de services.
Poste : Acheteur-se expert-e — adjoint-e chef de domaine — domaine prestations de services.
Contact : Catherine CHEVALIER.
Tél. : 01 42 76 64 44.
Référence : AP 18 44603.

Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Service des ressources humaines.
Poste : Adjoint-e à la cheffe du SRH.
Contact : Emeline RENARD.
Tél. : 01 71 28 55 53.
Référence : AP 18 44690.

Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance de deux postes d'attaché ou d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

1^{er} poste :

Service : SDAFE — BAFD — SAF d'Enghien-les-Bains.

Poste : Directeur·trice du SAFD.

Contact : Eléonor KOEHL.

Tél. : 01 53 46 84 00.

Référence : AT 18 44591/AP 18 44592.

2^e poste :

Service : SDAFE — Bureau de l'Aide Sociale à l'Enfance (BASE).

Poste : Responsable du secteur 19^e.

Contact : Eugénie HAMMEL.

Tél. : 01 42 76 28 51.

Référence : AT 18 44607/AP 18 44611.

Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance d'un poste d'attaché ou d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

Service : SAFI — Service des Affaires Financières.

Poste : Chef du Service des Affaires Financières.

Contact : Olivier CLEMENT.

Tél. : 01 42 76 57 35.

Référence : AT 18 44620/AP 18 44622.

Direction de la Démocratie des Citoyen·ne·s et des Territoires. — Avis de vacance d'un poste d'attaché ou d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Mairie du 13^e arrondissement (bénéficiant du label QualiParis)

Poste : Directeur·trice Général·e Adjoint·e des Services chargé·e de la relation à l'utilisateur, de la qualité de service, de l'innovation numérique et de la communication interne.

Contact : Véronique GILLIES-REYBURN.

Tél. : 01 44 08 14 14.

Référence : AT 18 44613/AP 18 44628.

Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Département Prévention de la Délinquance et Assistance aux Sans-Abri.

Poste : coordinateur migrants et travail social, Unité d'Assistance aux Sans-Abri (UASA).

Contact : Pierre-Charles HARDOUIN.

Tél. : 01 42 76 74 10.

Référence : n° 44188.

Direction des Finances et des Achats. — Avis de vacance de trois postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

1^{er} poste :

Service : Sous-Direction des Achats — CSP2 services aux parisiens, économie et social — Domaine communication et événementiel.

Poste : acheteur·se expert·e — Adjoint·e chef de domaine — Domaine communication et événementiel.

Contact : Soumaya ANTOINE.

01 42 76 65 10.

Référence : AT 18 44511.

2^e poste :

Service : Sous-Direction des Achats — CSP2 services aux parisiens, économie et social — Domaine fournitures pour équipements publics.

Poste : acheteur·se expert·e — Adjoint·e chef de domaine — Domaine fournitures pour équipements publics.

Contact : Evelyne TRINCKQUEL.

Référence : AT 18 44516.

3^e poste :

Service : CSP1 Achats 1 — Domaine prestations intellectuelles.

Poste : acheteur(se) expert·e — Adjoint·e au (à la) chef·fe du domaine — Prestations intellectuelles.

Contact : Marie-Aline ROMAGNY.

01 71 27 02 56.

Référence : AT 18 44444.

Direction de l'Attractivité et de l'Emploi. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : sous-direction de l'emploi et du développement économique local.

Poste : chef·fe de projet monnaie complémentaire.

Contact : Patrick TRANNOY.

Tél. : 01 71 19 21 07.

Référence : 44646.

Caisse des Ecoles du 17^e arrondissement. — Avis de vacance de sept postes d'agent de restauration scolaire (F/H).

Postes :

— 5 postes de 5 h/j (jours scolaires uniquement), agent de restauration scolaire (F/H).

— 1 poste de second de cuisine à temps complet (F/H).

— 1 poste de 7 h 30/j (jours scolaires uniquement), agent de restauration scolaire (F/H).

Contact : M. FOUCAT Xavier, Directeur des Ressources Humaines, 20, rue des Batignolles, 75840 Paris Cedex 17.

Le Directeur de la Publication :

Raphaël CHAMBON